

Département de l'Yonne
Canton d'Avallon

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES AVALLON-VÉZELAY-MORVAN
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Le mercredi 29 avril 2026, à 17 heures 30, le Conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle des maréchaux à l'Hôtel de Ville à Avallon sous la présidence de Monsieur Pascal GERMAIN.

56 Conseillers communautaires titulaires présents : Angélo ARENA, François BARBANCE, Domnin BENOIT, Olivier BERTRAND, Ysoline BIERRY, Alain BILLAUDEL, Thierry BILLOT, Camille BOÉRIO, Michel BRICAGE, Damien BRIZARD, Paule BUFFY, Françoise CHORON, Alain COMMARET, Christophe DARENNE, Ludivine DELHOSTAL, Gérard DELORME, Bernard DESCHAMPS, André DURUT, Alain GARNIER, Loïc GAUTHIER, Pascal GERMAIN, Chantal GUIGNEPIED, Sylvie GUILLOU, Alain GUITTET, Isabelle HOUÉ-HUBERDEAU (arrivée à l'OJ n° 6/1), Roger HUARD, Jérôme HUCHARD, Didier IDES, Nicole JEDYNSKI, Françoise LAURENT (départ à l'OJ n° 8/4), Laétitia LEVOY, Serge LUCY, Olivier MAGUET, Alain MARC, Isabelle MARIANI, Bernard MASSOL, Florent MATHIEU, Patrice MENGONI, Nathalie MILLET, Franck MOINARD, Patrick MOREAU, Gérard PAILLARD, Marc PAUTET, Sébastien PAUTRE, Christian PERDU, Robert PUNGIER, Emmanuel REGNAULT, Martial RENAULT, François ROUX, Philippe RUIZ, Céline SALMON (départ à l'OJ n° 8/3), Sylvain SOLARO, Philippe VEYSSIÈRE, Louis VIGOUREUX, Élise VILLIERS et Paul-Hervé VINTROU.

13 Conseillers communautaires titulaires absents excusés en ayant donné un pouvoir de vote : Laure AUDRY a donné pouvoir à Didier IDES, Stéphane BERTHELOT a donné pouvoir à Olivier MAGUET, Régis BOURGINE a donné pouvoir à Christian PERDU, Odile DOZOLME a donné pouvoir à Sylvie GUILLOU, Jean-Paul FILLION a donné pouvoir à Paule BUFFY, Jamilah HABSAOUI a donné pouvoir à Camille BOÉRIO, Jordan HEITZMANN a donné pouvoir à Thierry BILLOT, Julien LANDRÉ a donné pouvoir à Didier RICHOUX, Jean-Claude LANDRIER a donné pouvoir à Franck MONOT, Serge NASSELEVITCH a donné pouvoir à Gérard PAILLARD, Maryse OLIVIERI a donné pouvoir à Pascal GERMAIN, Didier SELLIER a donné pouvoir à Damien BRIZARD et Éric STÉPHAN a donné pouvoir à Alain GARNIER.

1 Conseillère communautaires titulaire absente excusée sans avoir donné un pouvoir de vote : Sonia PATOURET.

1 Conseillère communautaire titulaire arrivée en cours de séance en ayant donné un pouvoir de vote : Isabelle HOUÉ-HUBERDEAU a donné pouvoir à Alain COMMARET (jusqu'à l'OJ n° 6/1).

2 Conseillères communautaires titulaires parties en cours de séance en ayant donné un pouvoir de vote : Françoise LAURENT a donné pouvoir à Bernard DESCHAMPS (à compter de l'OJ n° 8/5) et Céline SALMON a donné pouvoir à Loïc GAUTHIER (à compter de l'OJ n° 8/4).

11 Conseillers communautaires titulaires présents ayant un pouvoir de vote : Thierry BILLOT, Camille BOÉRIO, Damien BRIZARD, Paule BUFFY, Alain GARNIER, Pascal GERMAIN, Sylvie GUILLOU, Didier IDES, Olivier MAGUET, Gérard PAILLARD et Christian PERDU.

2 Conseillers communautaires suppléants présents ayant un pouvoir de vote : Franck MONOT et Didier RICHOUX.

Date de la convocation	16 avril 2026
Conseillers titulaires en fonction	70
Conseillers titulaires présents	56
Conseillers titulaires présents ayant un pouvoir de vote	11
Conseillers suppléants présents ayant un pouvoir de vote	2

Secrétaire de séance : Camille BOÉRIO.

Délibération 2026-47

Objet : Élection de la commission d'appel d'offres

Conformément à l'article L.1411-5 du code général des collectivités territoriales, le Président rappelle que la commission d'appel d'offres est présidée par le Président de la Communauté de Communes (ou son représentant) et que le Conseil communautaire doit élire cinq membres titulaires et cinq membres suppléants. Conformément à la délibération du Conseil communautaire en date du jeudi 09 avril 2026, le Président rappelle que l'élection se déroule par un scrutin de listes et que les candidatures devaient être adressées par mail ou déposées au siège de la CCAVM au plus tard le mercredi 22 avril 2026 à 12 heures.

Il explique qu'il a reçu cinq candidatures pour être membres titulaires constituant une seule liste de candidats : Françoise CHORON, Didier IDES, Serge NASSELEVITCH, Gérard PAILLARD et François ROUX. Le Président propose au Conseil communautaire de délibérer pour :

- Créer une commission d'appel d'offres à titre permanent pour la durée du mandat,

Et, le cas échéant,

- Valider la désignation de Monsieur Camille BOÉRIO comme représentant du Président,
- Élire Françoise CHORON, Didier IDES, Serge NASSELEVITCH, Gérard PAILLARD et François ROUX comme membres titulaires pour siéger à la commission d'appel d'offres de la Communauté de Communes Avallon-Vézelay-Morvan.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré et par un vote à main levée à l'unanimité (préalablement accepté à l'unanimité par l'assemblée délibérante),

- **CRÉE une commission d'appel d'offres à titre permanent pour la durée du mandat,**
- **VALIDE la désignation de Monsieur Camille BOÉRIO comme représentant du Président,**
- **ÉLIT Françoise CHORON, Didier IDES, Serge NASSELEVITCH, Gérard PAILLARD et François ROUX comme membres titulaires pour siéger à la commission d'appel d'offres de la Communauté de Communes Avallon-Vézelay-Morvan.**

Il explique qu'il a également reçu les candidatures de Christian PERDU, Patrick MOREAU, Loïc GAUTHIER, Paule BUFFY et Alain GARNIER pour être membres suppléants permettant de constituer une seule liste de candidats. Le Président propose au Conseil communautaire de délibérer pour élire Christian PERDU, Patrick MOREAU, Loïc GAUTHIER, Paule BUFFY et Alain GARNIER comme membres suppléants pour siéger, le cas échéant, à la commission d'appel d'offres de la Communauté de Communes Avallon-Vézelay-Morvan, étant précisé que la suppléance s'applique dans l'ordre ci-dessus des membres suppléants élus.


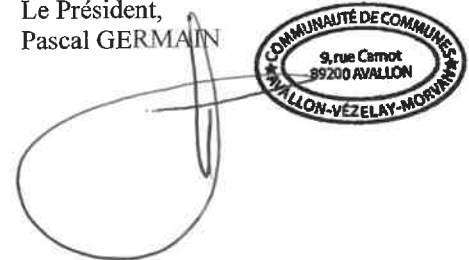
Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré et par un vote à main levée à l'unanimité (préalablement accepté à l'unanimité par l'assemblée délibérante), ÉLIT Christian PERDU, Patrick MOREAU, Loïc GAUTHIER, Paule BUFFY et Alain GARNIER comme membres suppléants pour siéger, le cas échéant, à la commission d'appel d'offres de la Communauté de Communes Avallon-Vézelay-Morvan, étant précisé que la suppléance s'applique dans l'ordre ci-dessus des membres suppléants élus.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits

Le secrétaire
Camille BOÉRIO



POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME
Le Président,
Pascal GERMAIN



Département de l'Yonne
Canton d'Avallon
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES AVALLON-VÉZELAY-MORVAN
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Le mercredi 29 avril 2026, à 17 heures 30, le Conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle des maréchaux à l'Hôtel de Ville à Avallon sous la présidence de Monsieur Pascal GERMAIN.

56 Conseillers communautaires titulaires présents : Angélo ARENA, François BARBANCE, Dominin BENOIT, Olivier BERTRAND, Ysoline BIERRY, Alain BILLAUDEL, Thierry BILLOT, Camille BOÉRIO, Michel BRICAGE, Damien BRIZARD, Paule BUFFY, Françoise CHORON, Alain COMMARET, Christophe DARENNE, Ludivine DELHOSTAL, Gérard DELORME, Bernard DESCHAMPS, André DURUT, Alain GARNIER, Loïc GAUTHIER, Pascal GERMAIN, Chantal GUIGNEPIED, Sylvie GUILLOU, Alain GUITTET, Isabelle HOUÉ-HUBERDEAU (arrivée à l'OJ n° 6/1), Roger HUARD, Jérôme HUCHARD, Didier IDES, Nicole JEDYNSKI, Françoise LAURENT (départ à l'OJ n° 8/4), Laétitia LEVOY, Serge LUCY, Olivier MAGUET, Alain MARC, Isabelle MARIANI, Bernard MASSOL, Florent MATHIEU, Patrice MENGONI, Nathalie MILLET, Franck MOINARD, Patrick MOREAU, Gérard PAILLARD, Marc PAUTET, Sébastien PAUTRE, Christian PERDU, Robert PUNGIER, Emmanuel REGNAULT, Martial RENAULT, François ROUX, Philippe RUIZ, Céline SALMON (départ à l'OJ n° 8/3), Sylvain SOLARO, Philippe VEYSSIÈRE, Louis VIGOUREUX, Élise VILLIERS et Paul-Hervé VINTROU.

13 Conseillers communautaires titulaires absents excusés en avant donné un pouvoir de vote : Laure AUDRY a donné pouvoir à Didier IDES, Stéphane BERTHELOT a donné pouvoir à Olivier MAGUET, Régis BOURGINE a donné pouvoir à Christian PERDU, Odile DOZOLME a donné pouvoir à Sylvie GUILLOU, Jean-Paul FILLION a donné pouvoir à Paule BUFFY, Jamilah HABSAOUI a donné pouvoir à Camille BOÉRIO, Jordan HEITZMANN a donné pouvoir à Thierry BILLOT, Julien LANDRÉ a donné pouvoir à Didier RICHOUX, Jean-Claude LANDRIER a donné pouvoir à Franck MONOT, Serge NASSELEVITCH a donné pouvoir à Gérard PAILLARD, Maryse OLIVIERI a donné pouvoir à Pascal GERMAIN, Didier SELLIER a donné pouvoir à Damien BRIZARD et Éric STÉPHAN a donné pouvoir à Alain GARNIER.

1 Conseillère communautaires titulaire absente excusée sans avoir donné un pouvoir de vote : Sonia PATOURET.

1 Conseillère communautaire titulaire arrivée en cours de séance en avant donné un pouvoir de vote : Isabelle HOUÉ-HUBERDEAU a donné pouvoir à Alain COMMARET (jusqu'à l'OJ n° 6/1).

2 Conseillères communautaires titulaires parties en cours de séance en avant donné un pouvoir de vote : Françoise LAURENT a donné pouvoir à Bernard DESCHAMPS (à compter de l'OJ n° 8/5) et Céline SALMON a donné pouvoir à Loïc GAUTHIER (à compter de l'OJ n° 8/4).

11 Conseillers communautaires titulaires présents avant un pouvoir de vote : Thierry BILLOT, Camille BOÉRIO, Damien BRIZARD, Paule BUFFY, Alain GARNIER, Pascal GERMAIN, Sylvie GUILLOU, Didier IDES, Olivier MAGUET, Gérard PAILLARD et Christian PERDU.

2 Conseillers communautaires suppléants présents avant un pouvoir de vote : Franck MONOT et Didier RICHOUX.

Date de la convocation	16 avril 2026
Conseillers titulaires en fonction	70
Conseillers titulaires présents	56
Conseillers titulaires présents ayant un pouvoir de vote	11
Conseillers suppléants présents ayant un pouvoir de vote	2

Secrétaire de séance : Camille BOÉRIO.

Délibération 2026-48

Objet : Élection de la commission de délégation de service public

Conformément à l'article L.1411-5 du code général des collectivités territoriales, le Président rappelle que la commission de délégation de service public est présidée par le Président de la Communauté de Communes (ou son représentant) et que le Conseil communautaire doit élire cinq membres titulaires et cinq membres suppléants. Conformément à la délibération du Conseil communautaire en date du jeudi 09 avril 2026, le Président rappelle que l'élection se déroule par un scrutin de listes et que les candidatures devaient être adressées par mail ou déposées au siège de la CCAVM au plus tard le mercredi 22 avril 2026 à 12 heures.

Il explique qu'il a reçu cinq candidatures pour être membres titulaires constituant une seule liste de candidats : Françoise CHORON, Didier IDES, Serge NASSELEVITCH, Gérard PAILLARD et François ROUX. Le Président propose au Conseil communautaire de délibérer pour :

- Créer une commission de délégation de service public à titre permanent pour la durée du mandat,

Et, le cas échéant,

- Valider la désignation de Monsieur Camille BOÉRIO comme représentant du Président,
- Élire Françoise CHORON, Didier IDES, Serge NASSELEVITCH, Gérard PAILLARD et François ROUX comme membres titulaires pour siéger à la commission de délégation de service public de la Communauté de Communes Avallon-Vézelay-Morvan.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré et par un vote à main levée à l'unanimité (préalablement accepté à l'unanimité par l'assemblée délibérante),

- **CRÉE** une commission de délégation de service public à titre permanent pour la durée du mandat,
- **VALIDE** la désignation de Monsieur Camille BOÉRIO comme représentant du Président,
- **ÉLIT** Françoise CHORON, Didier IDES, Serge NASSELEVITCH, Gérard PAILLARD et François ROUX comme membres titulaires pour siéger à la commission de délégation de service public de la Communauté de Communes Avallon-Vézelay-Morvan.

Il explique qu'il a également reçu les candidatures de Christian PERDU, Patrick MOREAU, Loïc GAUTHIER, Paule BUFFY et Alain GARNIER pour être membres suppléants permettant de constituer une seule liste de candidats. Le Président propose au Conseil communautaire de délibérer pour élire Christian PERDU, Patrick MOREAU, Loïc GAUTHIER, Paule BUFFY et Alain GARNIER comme membres suppléants pour siéger, le cas échéant, à la commission de délégation de service public de la Communauté de Communes Avallon-Vézelay-Morvan, étant précisé que la suppléance s'applique dans l'ordre ci-dessus des membres suppléants élus.



Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré et par un vote à main levée à l'unanimité (préalablement accepté à l'unanimité par l'assemblée délibérante), ÉLIT Christian PERDU, Patrick MOREAU, Loïc GAUTHIER, Paule BUFFY et Alain GARNIER comme membres suppléants pour siéger, le cas échéant, à la commission de délégation de service public de la Communauté de Communes Avallon-Vézelay-Morvan, étant précisé que la suppléance s'applique dans l'ordre ci-dessus des membres suppléants élus.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits

Le secrétaire
Camille BOÉRIO



POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME
Le Président,
Pascal GERMAIN



Département de l'Yonne
Canton d'Avallon

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES AVALLON-VÉZELAY-MORVAN
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Le mercredi 29 avril 2026, à 17 heures 30, le Conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle des maréchaux à l'Hôtel de Ville à Avallon sous la présidence de Monsieur Pascal GERMAIN.

56 Conseillers communautaires titulaires présents : Angélo ARENA, François BARBANCE, Dominin BENOIT, Olivier BERTRAND, Ysoline BIERRY, Alain BILLAUDEL, Thierry BILLOT, Camille BOÉRIO, Michel BRICAGE, Damien BRIZARD, Paule BUFFY, Françoise CHORON, Alain COMMARET, Christophe DARENNE, Ludvine DELHOSTAL, Gérard DELORME, Bernard DESCHAMPS, André DURUT, Alain GARNIER, Loïc GAUTHIER, Pascal GERMAIN, Chantal GUIGNEPIED, Sylvie GUILLOU, Alain GUITTET, Isabelle HOUÉ-HUBERDEAU (*arrivée à l'OJ n° 6/1*), Roger HUARD, Jérôme HUCHARD, Didier IDES, Nicole JEDYNSKI, Françoise LAURENT (*départ à l'OJ n° 8/4*), Laétitia LEVOY, Serge LUCY, Olivier MAGUET, Alain MARC, Isabelle MARIANI, Bernard MASSOL, Florent MATHIEU, Patrice MENGONI, Nathalie MILLET, Franck MOINARD, Patrick MOREAU, Gérard PAILLARD, Marc PAUTET, Sébastien PAUTRE, Christian PERDU, Robert PUNGIER, Emmanuel REGNAULT, Martial RENAULT, François ROUX, Philippe RUIZ, Céline SALMON (*départ à l'OJ n° 8/3*), Sylvain SOLARO, Philippe VEYSSIÈRE, Louis VIGOUREUX, Élise VILLIERS et Paul-Hervé VINTROU.

13 Conseillers communautaires titulaires absents excusés en avant donné un pouvoir de vote : Laure AUDRY a donné pouvoir à Didier IDES, Stéphane BERTHELOT a donné pouvoir à Olivier MAGUET, Régis BOURGINE a donné pouvoir à Christian PERDU, Odile DOZOLME a donné pouvoir à Sylvie GUILLOU, Jean-Paul FILLION a donné pouvoir à Paule BUFFY, Jamilah HABSAOUI a donné pouvoir à Camille BOÉRIO, Jordan HEITZMANN a donné pouvoir à Thierry BILLOT, Julien LANDRÉ a donné pouvoir à Didier RICHOUX, Jean-Claude LANDRIER a donné pouvoir à Franck MONOT, Serge NASSELEVITCH a donné pouvoir à Gérard PAILLARD, Maryse OLIVIERI a donné pouvoir à Pascal GERMAIN, Didier SELLIER a donné pouvoir à Damien BRIZARD et Éric STÉPHAN a donné pouvoir à Alain GARNIER.

1 Conseillère communautaires titulaire absente excusée sans avoir donné un pouvoir de vote : Sonia PATOURET.

1 Conseillère communautaire titulaire arrivée en cours de séance en avant donné un pouvoir de vote : Isabelle HOUÉ-HUBERDEAU a donné pouvoir à Alain COMMARET (*jusqu'à l'OJ n° 6/1*).

2 Conseillères communautaires titulaires parties en cours de séance en avant donné un pouvoir de vote : Françoise LAURENT a donné pouvoir à Bernard DESCHAMPS (*à compter de l'OJ n° 8/5*) et Céline SALMON a donné pouvoir à Loïc GAUTHIER (*à compter de l'OJ n° 8/4*).

11 Conseillers communautaires titulaires présents avant un pouvoir de vote : Thierry BILLOT, Camille BOÉRIO, Damien BRIZARD, Paule BUFFY, Alain GARNIER, Pascal GERMAIN, Sylvie GUILLOU, Didier IDES, Olivier MAGUET, Gérard PAILLARD et Christian PERDU.

2 Conseillers communautaires suppléants présents avant un pouvoir de vote : Franck MONOT et Didier RICHOUX.

Date de la convocation	16 avril 2026
Conseillers titulaires en fonction	70
Conseillers titulaires présents	56
Conseillers titulaires présents ayant un pouvoir de vote	11
Conseillers suppléants présents ayant un pouvoir de vote	2

Secrétaire de séance : Camille BOÉRIO.

Délibération 2026-49

Objet : Désignation des délégués au Comité syndical du Syndicat mixte du Grand Site de Vézelay

Le Président explique que la Communauté de Communes Avallon-Vézelay-Morvan est représentée par trois délégués titulaires et, le cas échéant, par trois délégués suppléants pour siéger au sein Comité syndical du Syndicat mixte du Grand Site de Vézelay. Le Président propose au Conseil communautaire de délibérer pour :

- Désigner Loïc GAUTHIER, Pascal GERMAIN et Olivier MAGUET comme délégués titulaires pour siéger au sein du Comité syndical du Syndicat mixte du Grand Site de Vézelay,
- Désigner Christophe DARENNE, Didier IDES et Céline SALMON comme délégués suppléants pour siéger, le cas échéant, au sein du Comité syndical du Syndicat mixte du Grand Site de Vézelay,

Et, le cas échéant,

- L'autoriser à transmettre la délibération à la présidence du Syndicat mixte du Grand Site de Vézelay.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré et par un vote à main levée,

- **DÉSIGNE** Loïc GAUTHIER, Pascal GERMAIN et Olivier MAGUET comme délégués titulaires pour siéger au sein du Comité syndical du Syndicat mixte du Grand Site de Vézelay,
- **DÉSIGNE** Christophe DARENNE, Didier IDES et Céline SALMON comme délégués suppléants pour siéger, le cas échéant, au sein du Comité syndical du Syndicat mixte du Grand Site de Vézelay,
- **AUTORISE** le Président à transmettre la délibération à la présidence du Syndicat mixte du Grand Site de Vézelay.

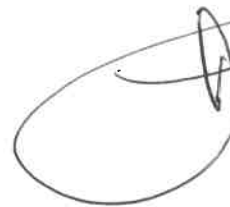
Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits

Le secrétaire
Camille BOÉRIO



POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

Le Président,
Pascal GERMAIN



**Département de l'Yonne
Canton d'Avallon**

**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES AVALLON-VÉZELAY-MORVAN
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**

Le mercredi 29 avril 2026, à 17 heures 30, le Conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle des maréchaux à l'Hôtel de Ville à Avallon sous la présidence de Monsieur Pascal GERMAIN.

56 Conseillers communautaires titulaires présents : Angélo ARENA, François BARBANCE, Dominin BENOIT, Olivier BERTRAND, Ysoline BIERRY, Alain BILLAUDEL, Thierry BILLOT, Camille BOÉRIO, Michel BRICAGE, Damien BRIZARD, Paule BUFFY, Françoise CHORON, Alain COMMARET, Christophe DARENNE, Ludivine DELHOSTAL, Gérard DELORME, Bernard DESCHAMPS, André DURUT, Alain GARNIER, Loïc GAUTHIER, Pascal GERMAIN, Chantal GUIGNEPIED, Sylvie GUILLOU, Alain GUITTET, Isabelle HOUÉ-HUBERDEAU (arrivée à l'OJ n° 6/1), Roger HUARD, Jérôme HUCHARD, Didier IDES, Nicole JEDYNSKI, Françoise LAURENT (départ à l'OJ n° 8/4), Laétitia LEVOY, Serge LUCY, Olivier MAGUET, Alain MARC, Isabelle MARIANI, Bernard MASSOL, Florent MATHIEU, Patrice MENGONI, Nathalie MILLET, Franck MOINARD, Patrick MOREAU, Gérard PAILLARD, Marc PAUTET, Sébastien PAUTRE, Christian PERDU, Robert PUNGIER, Emmanuel REGNAULT, Martial RENAULT, François ROUX, Philippe RUIZ, Céline SALMON (départ à l'OJ n° 8/3), Sylvain SOLARO, Philippe VEYSSIÈRE, Louis VIGOUREUX, Élise VILLIERS et Paul-Hervé VINTROU.

13 Conseillers communautaires titulaires absents excusés en avant donné un pouvoir de vote : Laure AUDRY a donné pouvoir à Didier IDES, Stéphane BERTHELOT a donné pouvoir à Olivier MAGUET, Régis BOURGINE a donné pouvoir à Christian PERDU, Odile DOZOLME a donné pouvoir à Sylvie GUILLOU, Jean-Paul FILLION a donné pouvoir à Paule BUFFY, Jamilah HABSAOUI a donné pouvoir à Camille BOÉRIO, Jordan HEITZMANN a donné pouvoir à Thierry BILLOT, Julien LANDRÉ a donné pouvoir à Didier RICHOUX, Jean-Claude LANDRIER a donné pouvoir à Franck MONOT, Serge NASSELEVITCH a donné pouvoir à Gérard PAILLARD, Maryse OLIVIERI a donné pouvoir à Pascal GERMAIN, Didier SELLIER a donné pouvoir à Damien BRIZARD et Éric STÉPHAN a donné pouvoir à Alain GARNIER.

1 Conseillère communautaires titulaire absente excusée sans avoir donné un pouvoir de vote : Sonia PATOURET.

1 Conseillère communautaire titulaire arrivée en cours de séance en avant donné un pouvoir de vote : Isabelle HOUÉ-HUBERDEAU a donné pouvoir à Alain COMMARET (jusqu'à l'OJ n° 6/1).

2 Conseillères communautaires titulaires parties en cours de séance en avant donné un pouvoir de vote : Françoise LAURENT a donné pouvoir à Bernard DESCHAMPS (à compter de l'OJ n° 8/5) et Céline SALMON a donné pouvoir à Loïc GAUTHIER (à compter de l'OJ n° 8/4).

11 Conseillers communautaires titulaires présents avant un pouvoir de vote : Thierry BILLOT, Camille BOÉRIO, Damien BRIZARD, Paule BUFFY, Alain GARNIER, Pascal GERMAIN, Sylvie GUILLOU, Didier IDES, Olivier MAGUET, Gérard PAILLARD et Christian PERDU.

2 Conseillers communautaires suppléants présents avant un pouvoir de vote : Franck MONOT et Didier RICHOUX.

Date de la convocation	16 avril 2026
Conseillers titulaires en fonction	70
Conseillers titulaires présents	56
Conseillers titulaires présents ayant un pouvoir de vote	11
Conseillers suppléants présents ayant un pouvoir de vote	2

Secrétaire de séance : Camille BOÉRIO.

Délibération 2026-50

Objet : Désignation du représentant à l'Agence départementale d'attractivité de l'Yonne

Par la délibération 2024-129 en date du 19 décembre 2024, le Président rappelle que la Communauté de Communes Avallon-Vézelay-Morvan a intégré l'Agence départementale d'attractivité de l'Yonne. Il propose au Conseil communautaire de délibérer pour :

- Désigner Christophe DARENNE comme représentant de la Communauté de Communes Avallon-Vézelay-Morvan pour siéger au sein du Conseil d'administration de la SPL de l'Agence départementale d'attractivité de l'Yonne,

Et, le cas échéant,

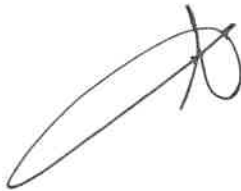
- L'autoriser à transmettre la délibération à la présidence de l'Agence départementale d'attractivité de l'Yonne.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré et par un vote à main levée à l'unanimité,



- **DÉSIGNE** Christophe DARENNE comme représentant de la Communauté de Communes Avallon-Vézelay-Morvan pour siéger au sein du Conseil d'administration de la SPL de l'Agence départementale d'attractivité de l'Yonne,
- **AUTORISE** le Président à transmettre la délibération à la présidence de l'Agence départementale d'attractivité de l'Yonne.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits

Le secrétaire
Camille BOÉRIO



POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME
Le Président,
Pascal GERMAIN



Département de l'Yonne
Canton d'Avallon

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES AVALLON-VÉZELAY-MORVAN
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Le mercredi 29 avril 2026, à 17 heures 30, le Conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle des maréchaux à l'Hôtel de Ville à Avallon sous la présidence de Monsieur Pascal GERMAIN.

56 Conseillers communautaires titulaires présents : Angélo ARENA, François BARBANCE, Dominin BENOIT, Olivier BERTRAND, Ysoline BIERRY, Alain BILLAUDEL, Thierry BILLOT, Camille BOÉRIO, Michel BRICAGE, Damien BRIZARD, Paule BUFFY, Françoise CHORON, Alain COMMARET, Christophe DARENNE, Ludivine DELHOSTAL, Gérard DELORME, Bernard DESCHAMPS, André DURUT, Alain GARNIER, Loïc GAUTHIER, Pascal GERMAIN, Chantal GUIGNEPIED, Sylvie GUILLOU, Alain GUITTET, Isabelle HOUÉ-HUBERDEAU (arrivée à l'OJ n° 6/1), Roger HUARD, Jérôme HUCHARD, Didier IDES, Nicole JEDYNSKI, Françoise LAURENT (départ à l'OJ n° 8/4), Laétitia LEVOY, Serge LUCY, Olivier MAGUET, Alain MARC, Isabelle MARIANI, Bernard MASSOL, Florent MATHIEU, Patrice MENGONI, Nathalie MILLET, Franck MOINARD, Patrick MOREAU, Gérard PAILLARD, Marc PAUTET, Sébastien PAUTRE, Christian PERDU, Robert PUNGIER, Emmanuel REGNAULT, Martial RENAULT, François ROUX, Philippe RUIZ, Céline SALMON (départ à l'OJ n° 8/3), Sylvain SOLARO, Philippe VEYSSIÈRE, Louis VIGOUREUX, Élise VILLIERS et Paul-Hervé VINTROU.

13 Conseillers communautaires titulaires absents excusés en ayant donné un pouvoir de vote : Laure AUDRY a donné pouvoir à Didier IDES, Stéphane BERTHELOT a donné pouvoir à Olivier MAGUET, Régis BOURGINE a donné pouvoir à Christian PERDU, Odile DOZOLME a donné pouvoir à Sylvie GUILLOU, Jean-Paul FILLION a donné pouvoir à Paule BUFFY, Jamilah HABSAOUI a donné pouvoir à Camille BOÉRIO, Jordan HEITZMANN a donné pouvoir à Thierry BILLOT, Julien LANDRÉ a donné pouvoir à Didier RICHOUX, Jean-Claude LANDRIER a donné pouvoir à Franck MONOT, Serge NASSELEVITCH a donné pouvoir à Gérard PAILLARD, Maryse OLIVIERI a donné pouvoir à Pascal GERMAIN, Didier SELLIER a donné pouvoir à Damien BRIZARD et Éric STÉPHAN a donné pouvoir à Alain GARNIER.

1 Conseillère communautaires titulaire absente excusée sans avoir donné un pouvoir de vote : Sonia PATOURET.

1 Conseillère communautaire titulaire arrivée en cours de séance en ayant donné un pouvoir de vote : Isabelle HOUÉ-HUBERDEAU a donné pouvoir à Alain COMMARET (jusqu'à l'OJ n° 6/1).

2 Conseillères communautaires titulaires parties en cours de séance en ayant donné un pouvoir de vote : Françoise LAURENT a donné pouvoir à Bernard DESCHAMPS (à compter de l'OJ n° 8/5) et Céline SALMON a donné pouvoir à Loïc GAUTHIER (à compter de l'OJ n° 8/4).

11 Conseillers communautaires titulaires présents avant un pouvoir de vote : Thierry BILLOT, Camille BOÉRIO, Damien BRIZARD, Paule BUFFY, Alain GARNIER, Pascal GERMAIN, Sylvie GUILLOU, Didier IDES, Olivier MAGUET, Gérard PAILLARD et Christian PERDU.

2 Conseillers communautaires suppléants présents avant un pouvoir de vote : Franck MONOT et Didier RICHOUX.

Date de la convocation	16 avril 2026
Conseillers titulaires en fonction	70
Conseillers titulaires présents	56
Conseillers titulaires présents ayant un pouvoir de vote	11
Conseillers suppléants présents ayant un pouvoir de vote	2

Secrétaire de séance : Camille BOÉRIO.

Délibération 2026-51

Objet : Élection des représentants au Comité syndical du Parc naturel régional du Morvan

Le Président explique que la Communauté de Communes Avallon-Vézelay-Morvan est représentée par le Président (ou son représentant) plus trois représentants pour siéger au sein du Comité syndical du Parc naturel régional du Morvan. Il propose au Conseil communautaire de délibérer pour :

- Désigner Loïc GAUTHIER comme représentant du Président pour siéger, le cas échéant, au sein du Comité syndical du Parc naturel régional du Morvan,
- Élire Paule BUFFY, Sylvie GUILLOU et Philippe VEYSSIÈRE comme représentants pour siéger au sein du Comité syndical du Parc naturel régional du Morvan,

Et le cas échéant,

- L'autoriser à transmettre la délibération à la présidence du Parc naturel régional du Morvan.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré et par un vote à main levée à l'unanimité,

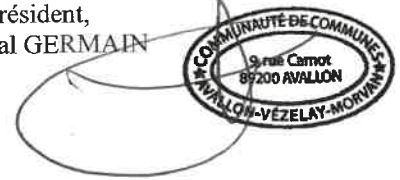
- **DÉSIGNE** Loïc GAUTHIER comme représentant du Président pour siéger, le cas échéant, au sein du Comité syndical du Parc naturel régional du Morvan,
- **ÉLIT** Paule BUFFY, Sylvie GUILLOU et Philippe VEYSSIÈRE comme représentants pour siéger au sein du Comité syndical du Parc naturel régional du Morvan,
- **AUTORISE** le Président à transmettre la délibération à la présidence du Parc naturel régional du Morvan.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits

Le secrétaire
Camille BOÉRIO



POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME
Le Président,
Pascal GERMAIN



Département de l'Yonne
Canton d'Avallon

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES AVALLON-VÉZELAY-MORVAN
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Le mercredi 29 avril 2026, à 17 heures 30, le Conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle des maréchaux à l'Hôtel de Ville à Avallon sous la présidence de Monsieur Pascal GERMAIN.

56 Conseillers communautaires titulaires présents : Angélo ARENA, François BARBANCE, Dominin BENOIT, Olivier BERTRAND, Ysoline BIERRY, Alain BILLAUDEL, Thierry BILLOT, Camille BOÉRIO, Michel BRICAGE, Damien BRIZARD, Paule BUFFY, Françoise CHORON, Alain COMMARET, Christophe DARENNE, Ludivine DELHOSTAL, Gérard DELORME, Bernard DESCHAMPS, André DURUT, Alain GARNIER, Loïc GAUTHIER, Pascal GERMAIN, Chantal GUIGNEPIED, Sylvie GUILLOU, Alain GUITTET, Isabelle HOUÉ-HUBERDEAU (arrivée à l'OJ n° 6/1), Roger HUARD, Jérôme HUCHARD, Didier IDES, Nicole JEDYNSKI, Françoise LAURENT (départ à l'OJ n° 8/4), Laétitia LEVOY, Serge LUCY, Olivier MAGUET, Alain MARC, Isabelle MARIANI, Bernard MASSOL, Florent MATHIEU, Patrice MENGONI, Nathalie MILLET, Franck MOINARD, Patrick MOREAU, Gérard PAILLARD, Marc PAUTET, Sébastien PAUTRE, Christian PERDU, Robert PUNGIER, Emmanuel REGNAULT, Martial RENAULT, François ROUX, Philippe RUIZ, Céline SALMON (départ à l'OJ n° 8/3), Sylvain SOLARO, Philippe VEYSSIÈRE, Louis VIGOUREUX, Élise VILLIERS et Paul-Hervé VINTROU.

13 Conseillers communautaires titulaires absents excusés en avant donné un pouvoir de vote : Laure AUDRY a donné pouvoir à Didier IDES, Stéphane BERTHELOT a donné pouvoir à Olivier MAGUET, Régis BOURGINE a donné pouvoir à Christian PERDU, Odile DOZOLME a donné pouvoir à Sylvie GUILLOU, Jean-Paul FILLION a donné pouvoir à Paule BUFFY, Jamilah HABSAOUI a donné pouvoir à Camille BOÉRIO, Jordan HEITZMANN a donné pouvoir à Thierry BILLOT, Julien LANDRÉ a donné pouvoir à Didier RICHOUX, Jean-Claude LANDRIER a donné pouvoir à Franck MONOT, Serge NASSELEVITCH a donné pouvoir à Gérard PAILLARD, Maryse OLIVIERI a donné pouvoir à Pascal GERMAIN, Didier SELLIER a donné pouvoir à Damien BRIZARD et Éric STÉPHAN a donné pouvoir à Alain GARNIER.

1 Conseillère communautaires titulaire absente excusée sans avoir donné un pouvoir de vote : Sonia PATOURET.

1 Conseillère communautaire titulaire arrivée en cours de séance en avant donné un pouvoir de vote : Isabelle HOUÉ-HUBERDEAU a donné pouvoir à Alain COMMARET (jusqu'à l'OJ n° 6/1).

2 Conseillères communautaires titulaires parties en cours de séance en avant donné un pouvoir de vote : Françoise LAURENT a donné pouvoir à Bernard DESCHAMPS (à compter de l'OJ n° 8/5) et Céline SALMON a donné pouvoir à Loïc GAUTHIER (à compter de l'OJ n° 8/4).

11 Conseillers communautaires titulaires présents avant un pouvoir de vote : Thierry BILLOT, Camille BOÉRIO, Damien BRIZARD, Paule BUFFY, Alain GARNIER, Pascal GERMAIN, Sylvie GUILLOU, Didier IDES, Olivier MAGUET, Gérard PAILLARD et Christian PERDU.

2 Conseillers communautaires suppléants présents avant un pouvoir de vote : Franck MONOT et Didier RICHOUX.

Date de la convocation	16 avril 2026
Conseillers titulaires en fonction	70
Conseillers titulaires présents	56
Conseillers titulaires présents ayant un pouvoir de vote	11
Conseillers suppléants présents ayant un pouvoir de vote	2

Secrétaire de séance : Camille BOÉRIO.

Délibération 2026-52

Objet : Élection des représentants au Bureau du Comité syndical du Parc naturel régional du Morvan

Le Président explique que la Communauté de Communes Avallon-Vézelay-Morvan est représentée par le Président (ou son représentant) plus 1 représentant pour siéger au sein du Bureau du Comité syndical du Parc naturel régional du Morvan. Il propose au Conseil communautaire de délibérer pour :

- Désigner Loïc GAUTHIER comme représentant du Président pour siéger, le cas échéant, au sein du Bureau du Comité syndical du Parc naturel régional du Morvan,
- Élire Philippe VEYSSIÈRE comme représentant pour siéger au Bureau du Comité syndical du Parc naturel régional du Morvan,

Et le cas échéant,

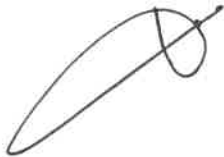
- L'autoriser à transmettre la délibération à la présidence du Parc naturel régional du Morvan.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré et par un vote à main levée à l'unanimité,



- **DÉSIGNE** Loïc GAUTHIER comme représentant du Président pour siéger, le cas échéant, au sein du Bureau du Comité syndical du Parc naturel régional du Morvan,
- **ÉLIT** Philippe VEYSSIÈRE comme représentant pour siéger au Bureau du Comité syndical du Parc naturel régional du Morvan,
- **AUTORISE** le Président à transmettre la délibération à la présidence du Parc naturel régional du Morvan.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits

Le secrétaire
Camille BOÉRIO



POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME
Le Président,
Pascal GERMAIN



Département de l'Yonne
Canton d'Avallon

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES AVALLON-VÉZELAY-MORVAN
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Le mercredi 29 avril 2026, à 17 heures 30, le Conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle des maréchaux à l'Hôtel de Ville à Avallon sous la présidence de Monsieur Pascal GERMAIN.

56 Conseillers communautaires titulaires présents : Angélo ARENA, François BARBANCE, Dominin BENOIT, Olivier BERTRAND, Ysoline BIERRY, Alain BILLAUDEL, Thierry BILLOT, Camille BOÉRIO, Michel BRICAGE, Damien BRIZARD, Paule BUFFY, Françoise CHORON, Alain COMMARET, Christophe DARENNE, Ludivine DELHOSTAL, Gérard DELORME, Bernard DESCHAMPS, André DURUT, Alain GARNIER, Loïc GAUTHIER, Pascal GERMAIN, Chantal GUIGNEPIED, Sylvie GUILLOU, Alain GUITTET, Isabelle HOUÉ-HUBERDEAU (arrivée à l'OJ n° 6/1), Roger HUARD, Jérôme HUCHARD, Didier IDES, Nicole JEDYNSKI, Françoise LAURENT (départ à l'OJ n° 8/4), Laétitia LEVOY, Serge LUCY, Olivier MAGUET, Alain MARC, Isabelle MARIANI, Bernard MASSOL, Florent MATHIEU, Patrice MENGONI, Nathalie MILLET, Franck MOINARD, Patrick MOREAU, Gérard PAILLARD, Marc PAUTET, Sébastien PAUTRE, Christian PERDU, Robert PUNGIER, Emmanuel REGNAULT, Martial RENAULT, François ROUX, Philippe RUIZ, Céline SALMON (départ à l'OJ n° 8/3), Sylvain SOLARO, Philippe VEYSSIÈRE, Louis VIGOUREUX, Élise VILLIERS et Paul-Hervé VINTROU.

13 Conseillers communautaires titulaires absents excusés en avant donné un pouvoir de vote : Laure AUDRY a donné pouvoir à Didier IDES, Stéphane BERTHELOT a donné pouvoir à Olivier MAGUET, Régis BOURGINE a donné pouvoir à Christian PERDU, Odile DOZOLME a donné pouvoir à Sylvie GUILLOU, Jean-Paul FILLION a donné pouvoir à Paule BUFFY, Jamilah HABSAOUI a donné pouvoir à Camille BOÉRIO, Jordan HEITZMANN a donné pouvoir à Thierry BILLOT, Julien LANDRÉ a donné pouvoir à Didier RICHOUX, Jean-Claude LANDRIER a donné pouvoir à Franck MONOT, Serge NASSELEVITCH a donné pouvoir à Gérard PAILLARD, Maryse OLIVIERI a donné pouvoir à Pascal GERMAIN, Didier SELLIER a donné pouvoir à Damien BRIZARD et Éric STÉPHAN a donné pouvoir à Alain GARNIER.

1 Conseillère communautaires titulaire absente excusée sans avoir donné un pouvoir de vote : Sonia PATOURET.

1 Conseillère communautaire titulaire arrivée en cours de séance en avant donné un pouvoir de vote : Isabelle HOUÉ-HUBERDEAU a donné pouvoir à Alain COMMARET (jusqu'à l'OJ n° 6/1).

2 Conseillères communautaires titulaires parties en cours de séance en avant donné un pouvoir de vote : Françoise LAURENT a donné pouvoir à Bernard DESCHAMPS (à compter de l'OJ n° 8/5) et Céline SALMON a donné pouvoir à Loïc GAUTHIER (à compter de l'OJ n° 8/4).

11 Conseillers communautaires titulaires présents avant un pouvoir de vote : Thierry BILLOT, Camille BOÉRIO, Damien BRIZARD, Paule BUFFY, Alain GARNIER, Pascal GERMAIN, Sylvie GUILLOU, Didier IDES, Olivier MAGUET, Gérard PAILLARD et Christian PERDU.

2 Conseillers communautaires suppléants présents avant un pouvoir de vote : Franck MONOT et Didier RICHOUX.

Date de la convocation	16 avril 2026
Conseillers titulaires en fonction	70
Conseillers titulaires présents	56
Conseillers titulaires présents ayant un pouvoir de vote	11
Conseillers suppléants présents ayant un pouvoir de vote	2

Secrétaire de séance : Camille BOÉRIO.

Délibération 2026-53

Objet : Élection des représentants au Syndicat mixte d'animation et de développement touristique du Canal du Nivernais

Le Président explique que la Communauté de Communes Avallon-Vézelay-Morvan est représentée par deux représentants titulaires et, le cas échéant, par deux représentants suppléants pour siéger au sein du Syndicat mixte d'animation et de développement touristique du Canal du Nivernais. Le Président propose les candidatures qu'il a préalablement reçues de Christophe DARENNE et d'Olivier MAGUET pour siéger comme représentants titulaires, celles de François ROUX et de Céline SALMON pour siéger, le cas échéant, comme représentants suppléants.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré et par un vote à main levée à l'unanimité,

- **ÉLIT** Christophe DARENNE et Olivier MAGUET comme représentants titulaires pour siéger au sein du Syndicat mixte d'animation et de développement touristique du Canal du Nivernais,


- **ÉLIT** François ROUX et Céline SALMON comme représentants suppléants pour siéger, le cas échéant, au sein du Syndicat mixte d'animation et de développement touristique du Canal du Nivernais,
- **AUTORISE** le Président à transmettre la délibération à la présidence du Syndicat mixte d'animation et de développement touristique du Canal du Nivernais.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits

Le secrétaire
Camille BOÉRIO



POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME
Le Président,
Pascal GERMAIN



**Département de l'Yonne
Canton d'Avallon**

**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES AVALLON-VÉZELAY-MORVAN
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**

Le mercredi 29 avril 2026, à 17 heures 30, le Conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle des maréchaux à l'Hôtel de Ville à Avallon sous la présidence de Monsieur Pascal GERMAIN.

56 Conseillers communautaires titulaires présents : Angélo ARENA, François BARBANCE, Dominin BENOIT, Olivier BERTRAND, Ysoline BIERRY, Alain BILLAUDEL, Thierry BILLOT, Camille BOÉRIO, Michel BRICAGE, Damien BRIZARD, Paule BUFFY, Françoise CHORON, Alain COMMARET, Christophe DARENNE, Ludivine DELHOSTAL, Gérard DELORME, Bernard DESCHAMPS, André DURUT, Alain GARNIER, Loïc GAUTHIER, Pascal GERMAIN, Chantal GUIGNEPIED, Sylvie GUILLOU, Alain GUITTET, Isabelle HOUÉ-HUBERDEAU (arrivée à l'OJ n° 6/1), Roger HUARD, Jérôme HUCHARD, Didier IDES, Nicole JEDYNSKI, Françoise LAURENT (départ à l'OJ n° 8/4), Laétitia LEVOY, Serge LUCY, Olivier MAGUET, Alain MARC, Isabelle MARIANI, Bernard MASSOL, Florent MATHIEU, Patrice MENGONI, Nathalie MILLET, Franck MOINARD, Patrick MOREAU, Gérard PAILLARD, Marc PAUTET, Sébastien PAUTRE, Christian PERDU, Robert PUNGIER, Emmanuel REGNAULT, Martial RENAULT, François ROUX, Philippe RUIZ, Céline SALMON (départ à l'OJ n° 8/3), Sylvain SOLARO, Philippe VEYSSIÈRE, Louis VIGOUREUX, Élise VILLIERS et Paul-Hervé VINTROU.

13 Conseillers communautaires titulaires absents excusés en avant donné un pouvoir de vote : Laure AUDRY a donné pouvoir à Didier IDES, Stéphane BERTHELOT a donné pouvoir à Olivier MAGUET, Régis BOURGINE a donné pouvoir à Christian PERDU, Odile DOZOLME a donné pouvoir à Sylvie GUILLOU, Jean-Paul FILLION a donné pouvoir à Paule BUFFY, Jamilah HABSAOUI a donné pouvoir à Camille BOÉRIO, Jordan HEITZMANN a donné pouvoir à Thierry BILLOT, Julien LANDRÉ a donné pouvoir à Didier RICHOUX, Jean-Claude LANDRIER a donné pouvoir à Franck MONOT, Serge NASSELEVITCH a donné pouvoir à Gérard PAILLARD, Maryse OLIVIERI a donné pouvoir à Pascal GERMAIN, Didier SELLIER a donné pouvoir à Damien BRIZARD et Éric STÉPHAN a donné pouvoir à Alain GARNIER.

1 Conseillère communautaires titulaire absente excusée sans avoir donné un pouvoir de vote : Sonia PATOURET.

1 Conseillère communautaire titulaire arrivée en cours de séance en avant donné un pouvoir de vote : Isabelle HOUÉ-HUBERDEAU a donné pouvoir à Alain COMMARET (jusqu'à l'OJ n° 6/1).

2 Conseillères communautaires titulaires parties en cours de séance en avant donné un pouvoir de vote : Françoise LAURENT a donné pouvoir à Bernard DESCHAMPS (à compter de l'OJ n° 8/5) et Céline SALMON a donné pouvoir à Loïc GAUTHIER (à compter de l'OJ n° 8/4).

11 Conseillers communautaires titulaires présents avant un pouvoir de vote : Thierry BILLOT, Camille BOÉRIO, Damien BRIZARD, Paule BUFFY, Alain GARNIER, Pascal GERMAIN, Sylvie GUILLOU, Didier IDES, Olivier MAGUET, Gérard PAILLARD et Christian PERDU.

2 Conseillers communautaires suppléants présents avant un pouvoir de vote : Franck MONOT et Didier RICHOUX.

Date de la convocation	16 avril 2026
Conseillers titulaires en fonction	70
Conseillers titulaires présents	56
Conseillers titulaires présents ayant un pouvoir de vote	11
Conseillers suppléants présents ayant un pouvoir de vote	2

Secrétaire de séance : Camille BOÉRIO.

Délibération 2026-54

Objet : Élection des représentants au Syndicat mixte « GEMAPI » du Parc naturel régional du Morvan

Le Président explique que la Communauté de Communes Avallon-Vézelay-Morvan est représentée par le Président (ou son représentant) et par 41 autres représentants qui correspondent au nombre de communes concernées par le territoire sur lequel s'exerce la compétence, pour siéger au sein du Syndicat mixte « GEMAPI » du Parc naturel régional du Morvan. Il propose au Conseil communautaire de délibérer pour :

- Désigner Olivier BERTRAND comme représentant du Président pour siéger au sein du Syndicat mixte « GEMAPI » du Parc naturel régional du Morvan,
- Approuver les candidatures reçues des représentants des 41 communes pour siéger au sein du Syndicat mixte « GEMAPI » du Parc naturel régional du Morvan,

Et, le cas échéant,

- L'autoriser à transmettre la délibération à la présidence du Syndicat mixte « GEMAPI » du Parc naturel régional du Morvan.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré et par un vote à main levée à l'unanimité,


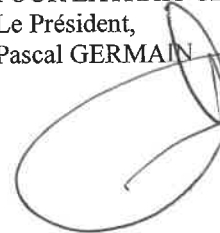
- **DÉSIGNE Olivier BERTRAND** comme représentant du Président pour siéger au sein du Syndicat mixte « GEMAPI » du Parc naturel régional du Morvan,
- **APPROUVE** les candidatures reçues des représentants des 41 communes pour siéger au sein du Syndicat mixte « GEMAPI » du Parc naturel régional du Morvan,
- **AUTORISE** le Président à transmettre la délibération à la présidence du Syndicat mixte « GEMAPI » du Parc naturel régional du Morvan.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits

Le secrétaire
Camille BOÉRIO



POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME
Le Président,
Pascal GERMAIN



Département de l'Yonne
Canton d'Avallon

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES AVALLON-VÉZELAY-MORVAN
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Le mercredi 29 avril 2026, à 17 heures 30, le Conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle des maréchaux à l'Hôtel de Ville à Avallon sous la présidence de Monsieur Pascal GERMAIN.

56 Conseillers communautaires titulaires présents : Angélo ARENA, François BARBANCE, Domnin BENOIT, Olivier BERTRAND, Ysoline BIERRY, Alain BILLAUDEL, Thierry BILLOT, Camille BOÉRIO, Michel BRICAGE, Damien BRIZARD, Paule BUFFY, Françoise CHORON, Alain COMMARET, Christophe DARENNE, Ludivine DELHOSTAL, Gérard DELORME, Bernard DESCHAMPS, André DURUT, Alain GARNIER, Loïc GAUTHIER, Pascal GERMAIN, Chantal GUIGNEPIED, Sylvie GUILLOU, Alain GUITTET, Isabelle HOUÉ-HUBERDEAU (*arrivée à l'OJ n° 6/1*), Roger HUARD, Jérôme HUCHARD, Didier IDES, Nicole JEDYNSKI, Françoise LAURENT (*départ à l'OJ n° 8/4*), Laétitia LEVOY, Serge LUCY, Olivier MAGUET, Alain MARC, Isabelle MARIANI, Bernard MASSOL, Florent MATHIEU, Patrice MENGONI, Nathalie MILLET, Franck MOINARD, Patrick MOREAU, Gérard PAILLARD, Marc PAUTET, Sébastien PAUTRE, Christian PERDU, Robert PUNGIER, Emmanuel REGNAULT, Martial RENAULT, François ROUX, Philippe RUIZ, Céline SALMON (*départ à l'OJ n° 8/3*), Sylvain SOLARO, Philippe VEYSSIÈRE, Louis VIGOUREUX, Élise VILLIERS et Paul-Hervé VINTROU.

13 Conseillers communautaires titulaires absents excusés en ayant donné un pouvoir de vote : Laure AUDRY a donné pouvoir à Didier IDES, Stéphane BERTHELOT a donné pouvoir à Olivier MAGUET, Régis BOURGINE a donné pouvoir à Christian PERDU, Odile DOZOLME a donné pouvoir à Sylvie GUILLOU, Jean-Paul FILLION a donné pouvoir à Paule BUFFY, Jamilah HABSAOUI a donné pouvoir à Camille BOÉRIO, Jordan HEITZMANN a donné pouvoir à Thierry BILLOT, Julien LANDRÉ a donné pouvoir à Didier RICHOUX, Jean-Claude LANDRIER a donné pouvoir à Franck MONOT, Serge NASSELEVITCH a donné pouvoir à Gérard PAILLARD, Maryse OLIVIERI a donné pouvoir à Pascal GERMAIN, Didier SELLIER a donné pouvoir à Damien BRIZARD et Éric STÉPHAN a donné pouvoir à Alain GARNIER.

1 Conseillère communautaires titulaire absente excusée sans avoir donné un pouvoir de vote : Sonia PATOURET.

1 Conseillère communautaire titulaire arrivée en cours de séance en ayant donné un pouvoir de vote : Isabelle HOUÉ-HUBERDEAU a donné pouvoir à Alain COMMARET (*jusqu'à l'OJ n° 6/1*).

2 Conseillères communautaires titulaires parties en cours de séance en ayant donné un pouvoir de vote : Françoise LAURENT a donné pouvoir à Bernard DESCHAMPS (*à compter de l'OJ n° 8/5*) et Céline SALMON a donné pouvoir à Loïc GAUTHIER (*à compter de l'OJ n° 8/4*).

11 Conseillers communautaires titulaires présents ayant un pouvoir de vote : Thierry BILLOT, Camille BOÉRIO, Damien BRIZARD, Paule BUFFY, Alain GARNIER, Pascal GERMAIN, Sylvie GUILLOU, Didier IDES, Olivier MAGUET, Gérard PAILLARD et Christian PERDU.

2 Conseillers communautaires suppléants présents ayant un pouvoir de vote : Franck MONOT et Didier RICHOUX.

Date de la convocation	16 avril 2026
Conseillers titulaires en fonction	70
Conseillers titulaires présents	56
Conseillers titulaires présents ayant un pouvoir de vote	11
Conseillers suppléants présents ayant un pouvoir de vote	2

Secrétaire de séance : Camille BOÉRIO.

Délibération 2026-55

Objet : Élection des délégués au Syndicat mixte « GEMAPI » Yonne Beuvron

Le Président explique que la Communauté de Communes Avallon-Vézelay-Morvan est représentée par quatre délégués titulaires et par quatre délégués suppléants, le cas échéant, pour siéger au sein du Syndicat mixte « GEMAPI » Yonne Beuvron. Il propose au Conseil communautaire de délibérer pour :

- Élire les candidatures qu'il a préalablement reçues de Christophe DARENNE, Roger HUARD, Olivier MAGUET et Alain MARC comme délégués titulaires pour siéger au sein du Syndicat mixte « GEMAPI » Yonne Beuvron,
- Élire la candidature qu'il a reçue de François ROUX et celles d'Alain BILLAUDEL, Pascal GERMAIN et Philippe VEYSSIÈRE reçues en cours de séance comme délégués suppléants pour siéger, le cas échéant, au sein du Syndicat mixte « GEMAPI » Yonne Beuvron,

Et, le cas échéant,

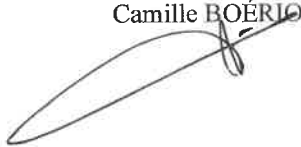
- L'autoriser à transmettre la délibération à la présidence du Syndicat mixte « GEMAPI » Yonne Beuvron.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré et par un vote à main levée à l'unanimité,

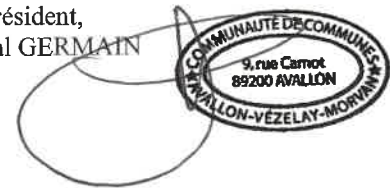
- **ÉLIT** Christophe DARENNE, Roger HUARD, Alain MARC et Olivier MAGUET comme délégués titulaires pour siéger au sein du Syndicat mixte « GEMAPI » Yonne Beuvron,
- **ÉLIT** Alain BILLAUDEL, Pascal GERMAIN, François ROUX et Philippe VEYSSIÈRE comme délégués suppléants pour siéger, le cas échéant, au sein du Syndicat mixte « GEMAPI » Yonne Beuvron,
- **AUTORISE** le Président à transmettre la délibération à la présidence du Syndicat mixte « GEMAPI » Yonne Beuvron.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits

Le secrétaire
Camille BOÉRIO



POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME
Le Président,
Pascal GERMAIN



*Département de l'Yonne
Canton d'Avallon*

**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES AVALLON-VÉZELAY-MORVAN
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**

Le mercredi 29 avril 2026, à 17 heures 30, le Conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle des maréchaux à l'Hôtel de Ville à Avallon sous la présidence de Monsieur Pascal GERMAIN.

56 Conseillers communautaires titulaires présents : Angélo ARENA, François BARBANCE, Dominin BENOIT, Olivier BERTRAND, Ysoline BIERRY, Alain BILLAUDEL, Thierry BILLOT, Camille BOÉRIO, Michel BRICAGE, Damien BRIZARD, Paule BUFFY, Françoise CHORON, Alain COMMARET, Christophe DARENNE, Ludivine DELHOSTAL, Gérard DELORME, Bernard DESCHAMPS, André DURUT, Alain GARNIER, Loïc GAUTHIER, Pascal GERMAIN, Chantal GUIGNEPIED, Sylvie GUILLOU, Alain GUITTET, Isabelle HOUÉ-HUBERDEAU (*arrivée à l'OJ n° 6/1*), Roger HUARD, Jérôme HUCHARD, Didier IDES, Nicole JEDYNSKI, Françoise LAURENT (*départ à l'OJ n° 8/4*), Laétitia LEVOY, Serge LUCY, Olivier MAGUET, Alain MARC, Isabelle MARIANI, Bernard MASSOL, Florent MATHIEU, Patrice MENGONI, Nathalie MILLET, Franck MOINARD, Patrick MOREAU, Gérard PAILLARD, Marc PAUTET, Sébastien PAUTRE, Christian PERDU, Robert PUNGIER, Emmanuel REGNAULT, Martial RENAULT, François ROUX, Philippe RUIZ, Céline SALMON (*départ à l'OJ n° 8/3*), Sylvain SOLARO, Philippe VEYSSIÈRE, Louis VIGOUREUX, Élise VILLIERS et Paul-Hervé VINTROU.

13 Conseillers communautaires titulaires absents excusés en ayant donné un pouvoir de vote : Laure AUDRY a donné pouvoir à Didier IDES, Stéphane BERTHELOT a donné pouvoir à Olivier MAGUET, Régis BOURGINE a donné pouvoir à Christian PERDU, Odile DOZOLME a donné pouvoir à Sylvie GUILLOU, Jean-Paul FILLION a donné pouvoir à Paule BUFFY, Jamilah HABSAOUI a donné pouvoir à Camille BOÉRIO, Jordan HEITZMANN a donné pouvoir à Thierry BILLOT, Julien LANDRÉ a donné pouvoir à Didier RICHOUX, Jean-Claude LANDRIER a donné pouvoir à Franck MONOT, Serge NASSELEVITCH a donné pouvoir à Gérard PAILLARD, Maryse OLIVIERI a donné pouvoir à Pascal GERMAIN, Didier SELLIER a donné pouvoir à Damien BRIZARD et Éric STÉPHAN a donné pouvoir à Alain GARNIER.

1 Conseillère communautaires titulaire absente excusée sans avoir donné un pouvoir de vote : Sonia PATOURET.

1 Conseillère communautaire titulaire arrivée en cours de séance en ayant donné un pouvoir de vote : Isabelle HOUÉ-HUBERDEAU a donné pouvoir à Alain COMMARET (*jusqu'à l'OJ n° 6/1*).

2 Conseillères communautaires titulaires parties en cours de séance en ayant donné un pouvoir de vote : Françoise LAURENT a donné pouvoir à Bernard DESCHAMPS (*à compter de l'OJ n° 8/5*) et Céline SALMON a donné pouvoir à Loïc GAUTHIER (*à compter de l'OJ n° 8/4*).

11 Conseillers communautaires titulaires présents avant un pouvoir de vote : Thierry BILLOT, Camille BOÉRIO, Damien BRIZARD, Paule BUFFY, Alain GARNIER, Pascal GERMAIN, Sylvie GUILLOU, Didier IDES, Olivier MAGUET, Gérard PAILLARD et Christian PERDU.

2 Conseillers communautaires suppléants présents avant un pouvoir de vote : Franck MONOT et Didier RICHOUX.

Date de la convocation	16 avril 2026
Conseillers titulaires en fonction	70
Conseillers titulaires présents	56
Conseillers titulaires présents ayant un pouvoir de vote	11
Conseillers suppléants présents ayant un pouvoir de vote	2

Secrétaire de séance : Camille BOÉRIO.

Délibération 2026-56

Objet : Élection des délégués au Syndicat « GEMAPI » du Bassin du Serein

Le Président explique que la Communauté de Communes Avallon-Vézelay-Morvan est représentée par un délégué titulaire et par un délégué suppléant, le cas échéant, pour siéger au sein du Syndicat « GEMAPI » du Bassin du Serein. Il propose au Conseil communautaire de délibérer pour :

- Élire Robert PUNGIER comme délégué titulaire pour siéger au sein du Syndicat « GEMAPI » du Bassin du Serein,
- Élire Ysoline BIERRY comme déléguée suppléante pour siéger, le cas échéant, au sein du Syndicat « GEMAPI » du Bassin du Serein,

Et, le cas échéant,

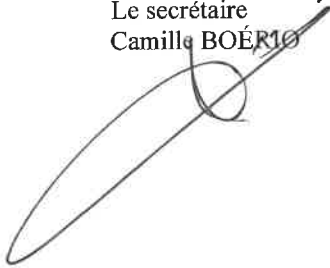
- L'autoriser à transmettre la délibération à la présidence du Syndicat « GEMAPI » du Bassin du Serein.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré et par un vote à main levée à l'unanimité,

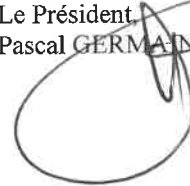
- **ÉLIT Robert PUNGIER** comme délégué titulaire pour siéger au sein du Syndicat « GEMAPI » du Bassin du Serein,
- **ÉLIT Ysoline BIERRY** comme déléguée suppléante pour siéger, le cas échéant, au sein du Syndicat « GEMAPI » du Bassin du Serein,
- **AUTORISE** le Président à transmettre la délibération à la présidence du Syndicat « GEMAPI » du Bassin du Serein.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits

Le secrétaire
Camille BOÉRIO



POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME
Le Président
Pascal GERMAIN



Département de l'Yonne
Canton d'Avallon
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES AVALLON-VÉZELAY-MORVAN
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Le mercredi 29 avril 2026, à 17 heures 30, le Conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle des maréchaux à l'Hôtel de Ville à Avallon sous la présidence de Monsieur Pascal GERMAIN.

56 Conseillers communautaires titulaires présents : Angélo ARENA, François BARBANCE, Dominin BENOIT, Olivier BERTRAND, Ysoline BIERRY, Alain BILLAUDEL, Thierry BILLOT, Camille BOÉRIO, Michel BRICAGE, Damien BRIZARD, Paule BUFFY, Françoise CHORON, Alain COMMARET, Christophe DARENNE, Ludivine DELHOSTAL, Gérard DELORME, Bernard DESCHAMPS, André DURUT, Alain GARNIER, Loïc GAUTHIER, Pascal GERMAIN, Chantal GUIGNEPIED, Sylvie GUILLOU, Alain GUITTET, Isabelle HOUÉ-HUBERDEAU (arrivée à l'OJ n° 6/1), Roger HUARD, Jérôme HUCHARD, Didier IDES, Nicole JEDYNSKI, Françoise LAURENT (départ à l'OJ n° 8/4), Laétitia LEVOY, Serge LUCY, Olivier MAGUET, Alain MARC, Isabelle MARIANI, Bernard MASSOL, Florent MATHIEU, Patrice MENGONI, Nathalie MILLET, Franck MOINARD, Patrick MOREAU, Gérard PAILLARD, Marc PAUTET, Sébastien PAUTRE, Christian PERDU, Robert PUNGIER, Emmanuel REGNAULT, Martial RENAULT, François ROUX, Philippe RUIZ, Céline SALMON (départ à l'OJ n° 8/3), Sylvain SOLARO, Philippe VEYSSIÈRE, Louis VIGOUREUX, Élise VILLIERS et Paul-Hervé VINTROU.

13 Conseillers communautaires titulaires absents excusés en avant donné un pouvoir de vote : Laure AUDRY a donné pouvoir à Didier IDES, Stéphane BERTHELOT a donné pouvoir à Olivier MAGUET, Régis BOURGINE a donné pouvoir à Christian PERDU, Odile DOZOLME a donné pouvoir à Sylvie GUILLOU, Jean-Paul FILLION a donné pouvoir à Paule BUFFY, Jamilah HABSAOUI a donné pouvoir à Camille BOÉRIO, Jordan HEITZMANN a donné pouvoir à Thierry BILLOT, Julien LANDRÉ a donné pouvoir à Didier RICHOUX, Jean-Claude LANDRIER a donné pouvoir à Franck MONOT, Serge NASSELEVITCH a donné pouvoir à Gérard PAILLARD, Maryse OLIVIERI a donné pouvoir à Pascal GERMAIN, Didier SELLIER a donné pouvoir à Damien BRIZARD et Éric STÉPHAN a donné pouvoir à Alain GARNIER.

1 Conseillère communautaires titulaire absente excusée sans avoir donné un pouvoir de vote : Sonia PATOURET.

1 Conseillère communautaire titulaire arrivée en cours de séance en avant donné un pouvoir de vote : Isabelle HOUÉ-HUBERDEAU a donné pouvoir à Alain COMMARET (jusqu'à l'OJ n° 6/1).

2 Conseillères communautaires titulaires parties en cours de séance en avant donné un pouvoir de vote : Françoise LAURENT a donné pouvoir à Bernard DESCHAMPS (à compter de l'OJ n° 8/5) et Céline SALMON a donné pouvoir à Loïc GAUTHIER (à compter de l'OJ n° 8/4),

11 Conseillers communautaires titulaires présents avant un pouvoir de vote : Thierry BILLOT, Camille BOÉRIO, Damien BRIZARD, Paule BUFFY, Alain GARNIER, Pascal GERMAIN, Sylvie GUILLOU, Didier IDES, Olivier MAGUET, Gérard PAILLARD et Christian PERDU.

2 Conseillers communautaires suppléants présents avant un pouvoir de vote : Franck MONOT et Didier RICHOUX.

Date de la convocation	16 avril 2026
Conseillers titulaires en fonction	70
Conseillers titulaires présents	56
Conseillers titulaires présents ayant un pouvoir de vote	11
Conseillers suppléants présents ayant un pouvoir de vote	2

Secrétaire de séance : Camille BOÉRIO.

Délibération 2026-57

Objet : Élection des délégués à l'Établissement public foncier Doubs Bourgogne Franche-Comté

Le Président propose au Conseil communautaire de délibérer pour :

- Élire Olivier MAGUET comme délégué titulaire pour siéger au sein de l'Établissement public foncier Doubs Bourgogne Franche-Comté,
- Élire Philippe VEYSSIÈRE comme délégué suppléant pour siéger, le cas échéant, au sein de l'Établissement public foncier Doubs Bourgogne Franche-Comté,

Et, le cas échéant,

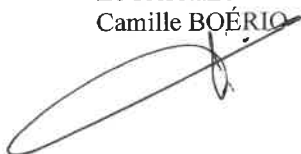
- L'autoriser à transmettre la délibération à la présidence de l'Établissement public foncier Doubs Bourgogne Franche-Comté.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré et par un vote à main levée à l'unanimité,



- **ÉLIT Olivier MAGUET** comme délégué titulaire pour siéger au sein de l'Établissement public foncier Doubs Bourgogne Franche-Comté,
- **ÉLIT Philippe VEYSSIÈRE** comme délégué suppléant pour siéger, le cas échéant, au sein de l'Établissement public foncier Doubs Bourgogne Franche-Comté,
- **AUTORISE** le Président à transmettre la délibération à la présidence de l'Établissement public foncier Doubs Bourgogne Franche-Comté.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits

Le secrétaire
Camille BOÉRIO



POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME
Le Président,
Pascal GERMAIN



Département de l'Yonne
Canton d'Avallon

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES AVALLON-VÉZELAY-MORVAN
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Le mercredi 29 avril 2026, à 17 heures 30, le Conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle des maréchaux à l'Hôtel de Ville à Avallon sous la présidence de Monsieur Pascal GERMAIN.

56 Conseillers communautaires titulaires présents : Angélo ARENA, François BARBANCE, Dominin BENOIT, Olivier BERTRAND, Ysoline BIERRY, Alain BILLAUDEL, Thierry BILLOT, Camille BOÉRIO, Michel BRICAGE, Damien BRIZARD, Paule BUFFY, Françoise CHORON, Alain COMMARET, Christophe DARENNE, Ludivine DELHOSTAL, Gérard DELORME, Bernard DESCHAMPS, André DURUT, Alain GARNIER, Loïc GAUTHIER, Pascal GERMAIN, Chantal GUIGNEPIED, Sylvie GUILLOU, Alain GUITTET, Isabelle HOUÉ-HUBERDEAU (arrivée à l'OJ n° 6/1), Roger HUARD, Jérôme HUCHARD, Didier IDES, Nicole JEDYNSKI, Françoise LAURENT (départ à l'OJ n° 8/4), Laétitia LEVOY, Serge LUCY, Olivier MAGUET, Alain MARC, Isabelle MARIANI, Bernard MASSOL, Florent MATHIEU, Patrice MENGONI, Nathalie MILLET, Franck MOINARD, Patrick MOREAU, Gérard PAILLARD, Marc PAUTET, Sébastien PAUTRE, Christian PERDU, Robert PUNGIER, Emmanuel REGNAULT, Martial RENAULT, François ROUX, Philippe RUIZ, Céline SALMON (départ à l'OJ n° 8/3), Sylvain SOLARO, Philippe VEYSSIÈRE, Louis VIGOUREUX, Élise VILLIERS et Paul-Hervé VINTROU.

13 Conseillers communautaires titulaires absents excusés en avant donné un pouvoir de vote : Laure AUDRY a donné pouvoir à Didier IDES, Stéphane BERTHELOT a donné pouvoir à Olivier MAGUET, Régis BOURGINE a donné pouvoir à Christian PERDU, Odile DOZOLME a donné pouvoir à Sylvie GUILLOU, Jean-Paul FILLION a donné pouvoir à Paule BUFFY, Jamilah HABSOUÏ a donné pouvoir à Camille BOÉRIO, Jordan HEITZMANN a donné pouvoir à Thierry BILLOT, Julien LANDRÉ a donné pouvoir à Didier RICHOUX, Jean-Claude LANDRIER a donné pouvoir à Franck MONOT, Serge NASSELEVITCH a donné pouvoir à Gérard PAILLARD, Maryse OLIVIERI a donné pouvoir à Pascal GERMAIN, Didier SELIER a donné pouvoir à Damien BRIZARD et Éric STÉPHAN a donné pouvoir à Alain GARNIER.

1 Conseillère communautaires titulaire absente excusée sans avoir donné un pouvoir de vote : Sonia PATOURET.

1 Conseillère communautaire titulaire arrivée en cours de séance en avant donné un pouvoir de vote : Isabelle HOUÉ-HUBERDEAU a donné pouvoir à Alain COMMARET (jusqu'à l'OJ n° 6/1).

2 Conseillères communautaires titulaires parties en cours de séance en avant donné un pouvoir de vote : Françoise LAURENT a donné pouvoir à Bernard DESCHAMPS (à compter de l'OJ n° 8/5) et Céline SALMON a donné pouvoir à Loïc GAUTHIER (à compter de l'OJ n° 8/4),

11 Conseillers communautaires titulaires présents avant un pouvoir de vote : Thierry BILLOT, Camille BOÉRIO, Damien BRIZARD, Paule BUFFY, Alain GARNIER, Pascal GERMAIN, Sylvie GUILLOU, Didier IDES, Olivier MAGUET, Gérard PAILLARD et Christian PERDU.

2 Conseillers communautaires suppléants présents avant un pouvoir de vote : Franck MONOT et Didier RICHOUX.

Date de la convocation	16 avril 2026
Conseillers titulaires en fonction	70
Conseillers titulaires présents	56
Conseillers titulaires présents ayant un pouvoir de vote	11
Conseillers suppléants présents ayant un pouvoir de vote	2

Secrétaire de séance : Camille BOÉRIO.

Délibération 2026-58

Objet : Délégation au Président pour l'émission de l'avis de l'EPCI sur les opérations de l'Établissement public foncier Doubs Bourgogne Franche-Comté

Afin de garantir la réactivité et la continuité des interventions de l'Établissement, le Président explique qu'il est vivement recommandé que le Conseil communautaire lui accorde délégation pour émettre l'avis de l'EPCI, conformément à l'article L. 5211-10 du code général des collectivités territoriales, préalablement aux opérations menées par l'EPF Doubs Bourgogne Franche-Comté pour le compte d'une commune membre. En conséquence, il propose au Conseil communautaire de délibérer pour :

- Lui accorder délégation pour émettre l'avis de l'EPCI préalablement aux opérations menées par l'EPF Doubs Bourgogne Franche-Comté pour le compte d'une Commune membre,

Et, le cas échéant,

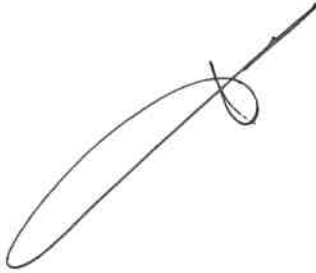
- L'autoriser à transmettre la délibération à la présidence de l'Établissement public foncier Doubs Bourgogne Franche-Comté.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré et par un vote à main levée à l'unanimité,



- **ACCORDE** délégation au Président pour émettre l'avis de l'EPCI préalablement aux opérations menées par l'EPF Doubs Bourgogne Franche-Comté pour le compte d'une Commune membre,
- **AUTORISE** le Président à transmettre la délibération à la présidence de l'Etablissement public foncier Doubs Bourgogne Franche-Comté.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits

Le secrétaire
Camille BOÉRIO



POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME
Le Président,
Pascal GERMAIN



**Département de l'Yonne
Canton d'Avallon**

**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES AVALLON-VÉZELAY-MORVAN
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**

Le mercredi 29 avril 2026, à 17 heures 30, le Conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle des maréchaux à l'Hôtel de Ville à Avallon sous la présidence de Monsieur Pascal GERMAIN.

56 Conseillers communautaires titulaires présents : Angélo ARENA, François BARBANCE, Dominin BENOIT, Olivier BERTRAND, Ysoline BIERRY, Alain BILLAUDEL, Thierry BILLOT, Camille BOÉRIO, Michel BRICAGE, Damien BRIZARD, Paule BUFFY, Françoise CHORON, Alain COMMARET, Christophe DARENNE, Ludivine DELHOSTAL, Gérard DELORME, Bernard DESCHAMPS, André DURUT, Alain GARNIER, Loïc GAUTHIER, Pascal GERMAIN, Chantal GUIGNEPIED, Sylvie GUILLOU, Alain GUITTET, Isabelle HOUÉ-HUBERDEAU (arrivée à l'OJ n° 6/1), Roger HUARD, Jérôme HUCHARD, Didier IDES, Nicole JEDYNSKI, Françoise LAURENT (départ à l'OJ n° 8/4), Laétitia LEVOY, Serge LUCY, Olivier MAGUET, Alain MARC, Isabelle MARIANI, Bernard MASSOL, Florent MATHIEU, Patrice MENGONI, Nathalie MILLET, Franck MOINARD, Patrick MOREAU, Gérard PAILLARD, Marc PAUTET, Sébastien PAUTRE, Christian PERDU, Robert PUNGIER, Emmanuel REGNAULT, Martial RENAULT, François ROUX, Philippe RUIZ, Céline SALMON (départ à l'OJ n° 8/3), Sylvain SOLARO, Philippe VEYSSIÈRE, Louis VIGOUREUX, Élise VILLIERS et Paul-Hervé VINTROU.

13 Conseillers communautaires titulaires absents excusés en avant donné un pouvoir de vote : Laure AUDRY a donné pouvoir à Didier IDES, Stéphane BERTHELOT a donné pouvoir à Olivier MAGUET, Régis BOURGINE a donné pouvoir à Christian PERDU, Odile DOZOLME a donné pouvoir à Sylvie GUILLOU, Jean-Paul FILLION a donné pouvoir à Paule BUFFY, Jamilah HABSOUÏ a donné pouvoir à Camille BOÉRIO, Jordan HEITZMANN a donné pouvoir à Thierry BILLOT, Julien LANDRÉ a donné pouvoir à Didier RICHOUX, Jean-Claude LANDRIER a donné pouvoir à Franck MONOT, Serge NASSELEVITCH a donné pouvoir à Gérard PAILLARD, Maryse OLIVIERI a donné pouvoir à Pascal GERMAIN, Didier SELLIER a donné pouvoir à Damien BRIZARD et Éric STÉPHAN a donné pouvoir à Alain GARNIER.

1 Conseillère communautaires titulaire absente excusée sans avoir donné un pouvoir de vote : Sonia PATOURET.

1 Conseillère communautaire titulaire arrivée en cours de séance en avant donné un pouvoir de vote : Isabelle HOUÉ-HUBERDEAU a donné pouvoir à Alain COMMARET (jusqu'à l'OJ n° 6/1).

2 Conseillères communautaires titulaires parties en cours de séance en avant donné un pouvoir de vote : Françoise LAURENT a donné pouvoir à Bernard DESCHAMPS (à compter de l'OJ n° 8/5) et Céline SALMON a donné pouvoir à Loïc GAUTHIER (à compter de l'OJ n° 8/4).

11 Conseillers communautaires titulaires présents avant un pouvoir de vote : Thierry BILLOT, Camille BOÉRIO, Damien BRIZARD, Paule BUFFY, Alain GARNIER, Pascal GERMAIN, Sylvie GUILLOU, Didier IDES, Olivier MAGUET, Gérard PAILLARD et Christian PERDU.

2 Conseillers communautaires suppléants présents avant un pouvoir de vote : Franck MONOT et Didier RICHOUX.

Date de la convocation	16 avril 2026
Conseillers titulaires en fonction	70
Conseillers titulaires présents	56
Conseillers titulaires présents ayant un pouvoir de vote	11
Conseillers suppléants présents ayant un pouvoir de vote	2

Secrétaire de séance : Camille BOÉRIO.

Délibération 2026-59

Objet : Élection du représentant à l'Agence économique régionale de Bourgogne Franche-Comté

Le Président propose au Conseil communautaire de délibérer pour :

- Élire Christophe DARENNE comme représentant pour siéger au sein de l'Agence économique régionale de Bourgogne Franche-Comté,

Et, le cas échéant,

- L'autoriser à transmettre la délibération à la présidence de l'Agence économique régionale de Bourgogne Franche-Comté.

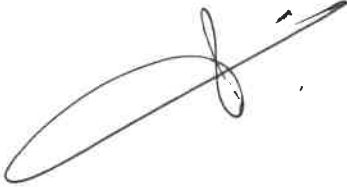
Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré et par un vote à main levée à l'unanimité,

- ÉLIT Christophe DARENNE comme représentant pour siéger au sein de l'Agence économique régionale de Bourgogne Franche-Comté,


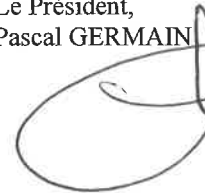
- **AUTORISE le Président à transmettre la délibération à la présidence de l'Agence économique régionale de Bourgogne Franche-Comté.**

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits

Le secrétaire
Camille BOÉRIO



POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME
Le Président,
Pascal GERMAIN



**Département de l'Yonne
Canton d'Avallon**

**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES AVALLON-VÉZELAY-MORVAN
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**

Le mercredi 29 avril 2026, à 17 heures 30, le Conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle des maréchaux à l'Hôtel de Ville à Avallon sous la présidence de Monsieur Pascal GERMAIN.

56 Conseillers communautaires titulaires présents : Angélo ARENA, François BARBANCE, Dominin BENOIT, Olivier BERTRAND, Ysoline BIERRY, Alain BILLAUDEL, Thierry BILLOT, Camille BOÉRIO, Michel BRICAGE, Damien BRIZARD, Paule BUFFY, Françoise CHORON, Alain COMMARET, Christophe DARENNE, Ludivine DELHOSTAL, Gérard DELORME, Bernard DESCHAMPS, André DURUT, Alain GARNIER, Loïc GAUTHIER, Pascal GERMAIN, Chantal GUIGNEPIED, Sylvie GUILLOU, Alain GUITTET, Isabelle HOUÉ-HUBERDEAU (arrivée à l'OJ n° 6/1), Roger HUARD, Jérôme HUCHARD, Didier IDES, Nicole JEDYNSKI, Françoise LAURENT (départ à l'OJ n° 8/4), Laétitia LEVOY, Serge LUCY, Olivier MAGUET, Alain MARC, Isabelle MARIANI, Bernard MASSOL, Florent MATHIEU, Patrice MENGONI, Nathalie MILLET, Franck MOINARD, Patrick MOREAU, Gérard PAILLARD, Marc PAUTET, Sébastien PAUTRE, Christian PERDU, Robert PUNGIER, Emmanuel REGNAULT, Martial RENAULT, François ROUX, Philippe RUIZ, Céline SALMON (départ à l'OJ n° 8/3), Sylvain SOLARO, Philippe VEYSSIÈRE, Louis VIGOUREUX, Élise VILLIERS et Paul-Hervé VINTROU.

13 Conseillers communautaires titulaires absents excusés en ayant donné un pouvoir de vote : Laure AUDRY a donné pouvoir à Didier IDES, Stéphane BERTHELOT a donné pouvoir à Olivier MAGUET, Régis BOURGINE a donné pouvoir à Christian PERDU, Odile DOZOLME a donné pouvoir à Sylvie GUILLOU, Jean-Paul FILLION a donné pouvoir à Paule BUFFY, Jamilah HABSAOUI a donné pouvoir à Camille BOÉRIO, Jordan HEITZMANN a donné pouvoir à Thierry BILLOT, Julien LANDRÉ a donné pouvoir à Didier RICHOUX, Jean-Claude LANDRIER a donné pouvoir à Franck MONOT, Serge NASSELEVITCH a donné pouvoir à Gérard PAILLARD, Maryse OLIVIERI a donné pouvoir à Pascal GERMAIN, Didier SELLIER a donné pouvoir à Damien BRIZARD et Éric STÉPHAN a donné pouvoir à Alain GARNIER.

1 Conseillère communautaires titulaire absente excusée sans avoir donné un pouvoir de vote : Sonia PATOURET.

1 Conseillère communautaire titulaire arrivée en cours de séance en ayant donné un pouvoir de vote : Isabelle HOUÉ-HUBERDEAU a donné pouvoir à Alain COMMARET (jusqu'à l'OJ n° 6/1).

2 Conseillères communautaires titulaires parties en cours de séance en ayant donné un pouvoir de vote : Françoise LAURENT a donné pouvoir à Bernard DESCHAMPS (à compter de l'OJ n° 8/5) et Céline SALMON a donné pouvoir à Loïc GAUTHIER (à compter de l'OJ n° 8/4).

11 Conseillers communautaires titulaires présents avant un pouvoir de vote : Thierry BILLOT, Camille BOÉRIO, Damien BRIZARD, Paule BUFFY, Alain GARNIER, Pascal GERMAIN, Sylvie GUILLOU, Didier IDES, Olivier MAGUET, Gérard PAILLARD et Christian PERDU.

2 Conseillers communautaires suppléants présents avant un pouvoir de vote : Franck MONOT et Didier RICHOUX.

Date de la convocation	16 avril 2026
Conseillers titulaires en fonction	70
Conseillers titulaires présents	56
Conseillers titulaires présents ayant un pouvoir de vote	11
Conseillers suppléants présents ayant un pouvoir de vote	2

Secrétaire de séance : Camille BOÉRIO.

Délibération 2026-60

Objet : Élection du représentant à Yonne Équipement

Créée en 1995, Yonne Équipement est une société anonyme d'économie mixte administrée par un conseil d'administration. Elle intervient dans l'accompagnement de projets d'immobilier d'entreprise, notamment :

- Définition de la typologie du bâtiment,
- Élaboration du cahier des charges,
- Construction ou réhabilitation,
- Accompagnement à l'accès aux prêts immobiliers.

La CCAVM possède 5 356 sur 224 461 actions, représentant une participation au capital de 81 946,80 euros sur 3 434 253,30 euros.

Conformément aux statuts de Yonne Équipement, le Président explique que le Conseil communautaire doit désigner un représentant chargé de siéger à l'Assemblée Générale ainsi qu'au Conseil d'administration, afin d'y représenter la Communauté de Communes.

le Président propose au Conseil communautaire de délibérer pour :

- Élire Christophe DARENNE comme représentant pour siéger au sein des instances de Yonne Équipement,

Et le cas échéant,

- L'autoriser à transmettre la délibération à la présidence de Yonne Équipement.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré et par un vote à main levée à l'unanimité,

- **ÉLIT** Christophe DARENNE comme représentant pour siéger au sein des instances de Yonne Équipement,
- **AUTORISE** le Président à transmettre la délibération à la présidence de Yonne Équipement.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits

Le secrétaire
Camille BOÉRIO



POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

Le Président,

Pascal GERMAIN



Département de l'Yonne
Canton d'Avallon

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES AVALLO-N-VÉZELAY-MORVAN
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Le mercredi 29 avril 2026, à 17 heures 30, le Conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle des maréchaux à l'Hôtel de Ville à Avallon sous la présidence de Monsieur Pascal GERMAIN.

56 Conseillers communautaires titulaires présents : Angélo ARENA, François BARBANCE, Domin BENOIT, Olivier BERTRAND, Ysoline BIERRY, Alain BILLAUDEL, Thierry BILLOT, Camille BOÉRIO, Michel BRICAGE, Damien BRIZARD, Paule BUFFY, Françoise CHORON, Alain COMMARET, Christophe DARENNE, Ludivine DELHOSTAL, Gérard DELORME, Bernard DESCHAMPS, André DURUT, Alain GARNIER, Loïc GAUTHIER, Pascal GERMAIN, Chantal GUIGNEPIED, Sylvie GUILLOU, Alain GUITTET, Isabelle HOUÉ-HUBERDEAU (arrivée à l'OJ n° 6/1), Roger HUARD, Jérôme HUCHARD, Didier IDES, Nicole JEDYNSKI, Françoise LAURENT (départ à l'OJ n° 8/4), Laétitia LEVOY, Serge LUCY, Olivier MAGUET, Alain MARC, Isabelle MARIANI, Bernard MASSOL, Florent MATHIEU, Patrice MENGONI, Nathalie MILLET, Franck MOINARD, Patrick MOREAU, Gérard PAILLARD, Marc PAUTET, Sébastien PAUTRE, Christian PERDU, Robert PUNGIER, Emmanuel REGNAULT, Martial RENAULT, François ROUX, Philippe RUIZ, Céline SALMON (départ à l'OJ n° 8/3), Sylvain SOLARO, Philippe VEYSSIÈRE, Louis VIGOUREUX, Élise VILLIERS et Paul-Hervé VINTROU.

13 Conseillers communautaires titulaires absents excusés en avant donné un pouvoir de vote : Laure AUDRY a donné pouvoir à Didier IDES, Stéphane BERTHELOT a donné pouvoir à Olivier MAGUET, Régis BOURGINE a donné pouvoir à Christian PERDU, Odile DOZOLME a donné pouvoir à Sylvie GUILLOU, Jean-Paul FILLION a donné pouvoir à Paule BUFFY, Jamilah HABSAOUI a donné pouvoir à Camille BOÉRIO, Jordan HEITZMANN a donné pouvoir à Thierry BILLOT, Julien LANDRÉ a donné pouvoir à Didier RICHOUX, Jean-Claude LANDRIER a donné pouvoir à Franck MONOT, Serge NASSELEVITCH a donné pouvoir à Gérard PAILLARD, Maryse OLIVIERI a donné pouvoir à Pascal GERMAIN, Didier SELLIER a donné pouvoir à Damien BRIZARD et Éric STÉPHAN a donné pouvoir à Alain GARNIER.

1 Conseillère communautaires titulaire absente excusée sans avoir donné un pouvoir de vote : Sonia PATOURET.

1 Conseillère communautaire titulaire arrivée en cours de séance en avant donné un pouvoir de vote : Isabelle HOUÉ-HUBERDEAU a donné pouvoir à Alain COMMARET (jusqu'à l'OJ n° 6/1).

2 Conseillères communautaires titulaires parties en cours de séance en avant donné un pouvoir de vote : Françoise LAURENT a donné pouvoir à Bernard DESCHAMPS (à compter de l'OJ n° 8/5) et Céline SALMON a donné pouvoir à Loïc GAUTHIER (à compter de l'OJ n° 8/4).

11 Conseillers communautaires titulaires présents avant un pouvoir de vote : Thierry BILLOT, Camille BOÉRIO, Damien BRIZARD, Paule BUFFY, Alain GARNIER, Pascal GERMAIN, Sylvie GUILLOU, Didier IDES, Olivier MAGUET, Gérard PAILLARD et Christian PERDU.

2 Conseillers communautaires suppléants présents avant un pouvoir de vote : Franck MONOT et Didier RICHOUX.

Date de la convocation	16 avril 2026
Conseillers titulaires en fonction	70
Conseillers titulaires présents	56
Conseillers titulaires présents ayant un pouvoir de vote	11
Conseillers suppléants présents ayant un pouvoir de vote	2

Secrétaire de séance : Camille BOÉRIO.

Délibération 2026-61

Objet : Élection du représentant à la Commission consultative Syndicat d'Énergies de l'Yonne / EPCI

Le Président propose au Conseil communautaire de délibérer pour :

- Élire Didier IDES comme représentant pour siéger au sein de la Commission consultative entre le Syndicat d'Énergies de l'Yonne et les EPCI du territoire,

Et le cas échéant,

- L'autorise à transmettre la délibération à la présidence du Syndicat d'Énergies de l'Yonne.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré et par un vote à main levée à l'unanimité,

- ÉLIT Didier IDES comme représentant pour siéger au sein de la Commission consultative entre le Syndicat d'Énergies de l'Yonne et les EPCI du territoire,
- AUTORISE le Président à transmettre la délibération à la présidence du Syndicat d'Énergies de l'Yonne.

Envoyé en préfecture le 30/04/2026

Reçu en préfecture le 30/04/2026

Publié le 06/05/2026

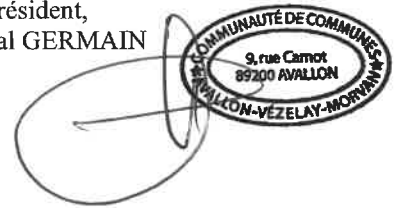
ID : 089-200039758-20260430-DCC2026_61-DE



Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits

Le secrétaire
Camille BOÉRIO

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME
Le Président,
Pascal GERMAIN



Département de l'Yonne
Canton d'Avallon

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES AVALLON-VÉZELAY-MORVAN
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Le mercredi 29 avril 2026, à 17 heures 30, le Conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle des maréchaux à l'Hôtel de Ville à Avallon sous la présidence de Monsieur Pascal GERMAIN.

56 Conseillers communautaires titulaires présents : Angélo ARENA, François BARBANCE, Dominin BENOIT, Olivier BERTRAND, Ysoline BIERRY, Alain BILLAUDEL, Thierry BILLOT, Camille BOÉRIO, Michel BRICAGE, Damien BRIZARD, Paule BUFFY, Françoise CHORON, Alain COMMARET, Christophe DARENNE, Ludivine DELHOSTAL, Gérard DELORME, Bernard DESCHAMPS, André DURUT, Alain GARNIER, Loïc GAUTHIER, Pascal GERMAIN, Chantal GUIGNEPIED, Sylvie GUILLOU, Alain GUITTET, Isabelle HOUÉ-HUBERDEAU (arrivée à l'OJ n° 6/1), Roger HUARD, Jérôme HUCHARD, Didier IDES, Nicole JEDYNSKI, Françoise LAURENT (départ à l'OJ n° 8/4), Laétitia LEVOY, Serge LUCY, Olivier MAGUET, Alain MARC, Isabelle MARIANI, Bernard MASSOL, Florent MATHIEU, Patrice MENGONI, Nathalie MILLET, Franck MOINARD, Patrick MOREAU, Gérard PAILLARD, Marc PAUTET, Sébastien PAUTRE, Christian PERDU, Robert PUNGIER, Emmanuel REGNAULT, Martial RENAULT, François ROUX, Philippe RUIZ, Céline SALMON (départ à l'OJ n° 8/3), Sylvain SOLARO, Philippe VEYSSIÈRE, Louis VIGOUREUX, Élise VILLIERS et Paul-Hervé VINTROU.

13 Conseillers communautaires titulaires absents excusés en avant donné un pouvoir de vote : Laure AUDRY a donné pouvoir à Didier IDES, Stéphane BERTHELOT a donné pouvoir à Olivier MAGUET, Régis BOURGINE a donné pouvoir à Christian PERDU, Odile DOZOLME a donné pouvoir à Sylvie GUILLOU, Jean-Paul FILLION a donné pouvoir à Paule BUFFY, Jamilah HABSAOUI a donné pouvoir à Camille BOÉRIO, Jordan HEITZMANN a donné pouvoir à Thierry BILLOT, Julien LANDRÉ a donné pouvoir à Didier RICHOUX, Jean-Claude LANDRIER a donné pouvoir à Franck MONOT, Serge NASSELEVITCH a donné pouvoir à Gérard PAILLARD, Maryse OLIVIERI a donné pouvoir à Pascal GERMAIN, Didier SELLIER a donné pouvoir à Damien BRIZARD et Éric STÉPHAN a donné pouvoir à Alain GARNIER.

1 Conseillère communautaires titulaire absente excusée sans avoir donné un pouvoir de vote : Sonia PATOURET.

1 Conseillère communautaire titulaire arrivée en cours de séance en avant donné un pouvoir de vote : Isabelle HOUÉ-HUBERDEAU a donné pouvoir à Alain COMMARET (jusqu'à l'OJ n° 6/1).

2 Conseillères communautaires titulaires parties en cours de séance en avant donné un pouvoir de vote : Françoise LAURENT a donné pouvoir à Bernard DESCHAMPS (à compter de l'OJ n° 8/5) et Céline SALMON a donné pouvoir à Loïc GAUTHIER (à compter de l'OJ n° 8/4),

11 Conseillers communautaires titulaires présents avant un pouvoir de vote : Thierry BILLOT, Camille BOÉRIO, Damien BRIZARD, Paule BUFFY, Alain GARNIER, Pascal GERMAIN, Sylvie GUILLOU, Didier IDES, Olivier MAGUET, Gérard PAILLARD et Christian PERDU.

2 Conseillers communautaires suppléants présents avant un pouvoir de vote : Franck MONOT et Didier RICHOUX.

Date de la convocation	16 avril 2026
Conseillers titulaires en fonction	70
Conseillers titulaires présents	56
Conseillers titulaires présents ayant un pouvoir de vote	11
Conseillers suppléants présents ayant un pouvoir de vote	2

Secrétaire de séance : Camille BOÉRIO.

Délibération 2026-62

Objet : Élection des représentants à l'Agence Technique Départementale de l'Yonne

Le Président propose au Conseil communautaire de délibérer pour :

- Élire François ROUX comme représentant titulaire pour siéger au sein de l'Agence Technique Départementale de l'Yonne,
- Élire Camille BOÉRIO comme représentant suppléant pour siéger, le cas échéant, au sein de l'Agence Technique Départementale de l'Yonne,

Et, le cas échéant,

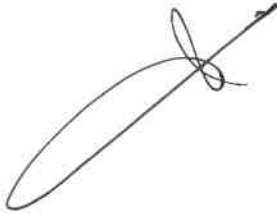
- L'autoriser à transmettre la délibération à la présidence de l'Agence Technique Départementale de l'Yonne,

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré et par un vote à main levée à l'unanimité,

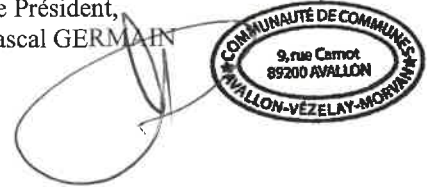
- **ÉLIT François ROUX** comme représentant titulaire pour siéger au sein de l'Agence Technique Départementale de l'Yonne,
- **ÉLIT Camille BOÉRIO** comme représentant suppléant pour siéger, le cas échéant, au sein de l'Agence Technique Départementale de l'Yonne,
- **AUTORISE** le Président à transmettre la délibération à la présidence de l'Agence Technique Départementale de l'Yonne,

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits

Le secrétaire
Camille BOÉRIO



POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME
Le Président,
Pascal GERMAIN



Département de l'Yonne
Canton d'Avallon

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES AVALLON-VÉZELAY-MORVAN
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Le mercredi 29 avril 2026, à 17 heures 30, le Conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle des maréchaux à l'Hôtel de Ville à Avallon sous la présidence de Monsieur Pascal GERMAIN.

56 Conseillers communautaires titulaires présents : Angélo ARENA, François BARBANCE, Dominin BENOIT, Olivier BERTRAND, Ysoline BIERRY, Alain BILLAUDEL, Thierry BILLOT, Camille BOÉRIO, Michel BRICAGE, Damien BRIZARD, Paule BUFFY, Françoise CHORON, Alain COMMARET, Christophe DARENNE, Ludivine DELHOSTAL, Gérard DELORME, Bernard DESCHAMPS, André DURUT, Alain GARNIER, Loïc GAUTHIER, Pascal GERMAIN, Chantal GUIGNEPIED, Sylvie GUILLOU, Alain GUITTET, Isabelle HOUÉ-HUBERDEAU (arrivée à l'OJ n° 6/1), Roger HUARD, Jérôme HUCHARD, Didier IDES, Nicole JEDYNSKI, Françoise LAURENT (départ à l'OJ n° 8/4), Laétitia LEVOY, Serge LUCY, Olivier MAGUET, Alain MARC, Isabelle MARIANI, Bernard MASSOL, Florent MATHIEU, Patrice MENGONI, Nathalie MILLET, Franck MOINARD, Patrick MOREAU, Gérard PAILLARD, Marc PAUTET, Sébastien PAUTRE, Christian PERDU, Robert PUNGIER, Emmanuel REGNAULT, Martial RENAULT, François ROUX, Philippe RUIZ, Céline SALMON (départ à l'OJ n° 8/3), Sylvain SOLARO, Philippe VEYSSIÈRE, Louis VIGOUREUX, Élise VILLIERS et Paul-Hervé VINTROU.

13 Conseillers communautaires titulaires absents excusés en avant donné un pouvoir de vote : Laure AUDRY a donné pouvoir à Didier IDES, Stéphane BERTHELOT a donné pouvoir à Olivier MAGUET, Régis BOURGINE a donné pouvoir à Christian PERDU, Odile DOZOLME a donné pouvoir à Sylvie GUILLOU, Jean-Paul FILLION a donné pouvoir à Paule BUFFY, Jamilah HABSAOUI a donné pouvoir à Camille BOÉRIO, Jordan HEITZMANN a donné pouvoir à Thierry BILLOT, Julien LANDRÉ a donné pouvoir à Didier RICHOUX, Jean-Claude LANDRIER a donné pouvoir à Franck MONOT, Serge NASSELEVITCH a donné pouvoir à Gérard PAILLARD, Maryse OLIVIERI a donné pouvoir à Pascal GERMAIN, Didier SELLIER a donné pouvoir à Damien BRIZARD et Éric STÉPHAN a donné pouvoir à Alain GARNIER.

1 Conseillère communautaires titulaire absente excusée sans avoir donné un pouvoir de vote : Sonia PATOURET.

1 Conseillère communautaire titulaire arrivée en cours de séance en avant donné un pouvoir de vote : Isabelle HOUÉ-HUBERDEAU a donné pouvoir à Alain COMMARET (jusqu'à l'OJ n° 6/1).

2 Conseillères communautaires titulaires parties en cours de séance en avant donné un pouvoir de vote : Françoise LAURENT a donné pouvoir à Bernard DESCHAMPS (à compter de l'OJ n° 8/5) et Céline SALMON a donné pouvoir à Loïc GAUTHIER (à compter de l'OJ n° 8/4),

11 Conseillers communautaires titulaires présents avant un pouvoir de vote : Thierry BILLOT, Camille BOÉRIO, Damien BRIZARD, Paule BUFFY, Alain GARNIER, Pascal GERMAIN, Sylvie GUILLOU, Didier IDES, Olivier MAGUET, Gérard PAILLARD et Christian PERDU.

2 Conseillers communautaires suppléants présents avant un pouvoir de vote : Franck MONOT et Didier RICHOUX.

Date de la convocation	16 avril 2026
Conseillers titulaires en fonction	70
Conseillers titulaires présents	56
Conseillers titulaires présents ayant un pouvoir de vote	11
Conseillers suppléants présents ayant un pouvoir de vote	2

Secrétaire de séance : Camille BOÉRIO.

Délibération 2026-63

Objet : Élection d'un représentant à l'Assemblée générale d'ATMO Bourgogne Franche-Comté

Le Président propose au Conseil communautaire de délibérer pour :

- Élire Paule BUFFY comme représentante pour siéger à l'Assemblée générale de l'ATMO Bourgogne-Franche-Comté,

Et, le cas échéant,

- L'autoriser à transmettre la délibération à la présidence de l'ATMO Bourgogne Franche-Comté.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré et par un vote à main levée à l'unanimité,

- ÉLIT Paule BUFFY comme représentante pour siéger à l'Assemblée générale de l'ATMO Bourgogne-Franche-Comté,
- AUTORISE le Président à transmettre la délibération à la présidence de l'ATMO Bourgogne Franche-Comté.

Envoyé en préfecture le 30/04/2026

Reçu en préfecture le 30/04/2026

Publié le 06/05/2026

ID : 089-200039758-20260430-DCC2026_63-DE



Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits

Le secrétaire
Camille BOÉRIO

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME
Le Président,
Pascal GERMAIN



Département de l'Yonne
Canton d'Avallon

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES AVALLON-VÉZELAY-MORVAN
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Le mercredi 29 avril 2026, à 17 heures 30, le Conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle des maréchaux à l'Hôtel de Ville à Avallon sous la présidence de Monsieur Pascal GERMAIN.

56 Conseillers communautaires titulaires présents : Angélo ARENA, François BARBANCE, Dominin BENOIT, Olivier BERTRAND, Ysoline BIERRY, Alain BILLAUDEL, Thierry BILLOT, Camille BOÉRIO, Michel BRICAGE, Damien BRIZARD, Paule BUFFY, Françoise CHORON, Alain COMMARET, Christophe DARENNE, Ludvine DELHOSTAL, Gérard DELORME, Bernard DESCHAMPS, André DURUT, Alain GARNIER, Loïc GAUTHIER, Pascal GERMAIN, Chantal GUIGNEPIED, Sylvie GUILLOU, Alain GUITTET, Isabelle HOUÉ-HUBERDEAU (*arrivée à l'OJ n° 6/1*), Roger HUARD, Jérôme HUCHARD, Didier IDES, Nicole JEDYNSKI, Françoise LAURENT (*départ à l'OJ n° 8/4*), Laétitia LEVOY, Serge LUCY, Olivier MAGUET, Alain MARC, Isabelle MARIANI, Bernard MASSOL, Florent MATHIEU, Patrice MENGONI, Nathalie MILLET, Franck MOINARD, Patrick MOREAU, Gérard PAILLARD, Marc PAUTET, Sébastien PAUTRE, Christian PERDU, Robert PUNGIER, Emmanuel REGNAULT, Martial RENAULT, François ROUX, Philippe RUIZ, Céline SALMON (*départ à l'OJ n° 8/3*), Sylvain SOLARO, Philippe VEYSSIÈRE, Louis VIGOUREUX, Élise VILLIERS et Paul-Hervé VINTROU.

13 Conseillers communautaires titulaires absents excusés en avant donné un pouvoir de vote : Laure AUDRY a donné pouvoir à Didier IDES, Stéphane BERTHELOT a donné pouvoir à Olivier MAGUET, Régis BOURGINE a donné pouvoir à Christian PERDU, Odile DOZOLME a donné pouvoir à Sylvie GUILLOU, Jean-Paul FILLION a donné pouvoir à Paule BUFFY, Jamilah HABSOUI a donné pouvoir à Camille BOÉRIO, Jordan HEITZMANN a donné pouvoir à Thierry BILLOT, Julien LANDRÉ a donné pouvoir à Didier RICHOUX, Jean-Claude LANDRIER a donné pouvoir à Franck MONOT, Serge NASSELEVITCH a donné pouvoir à Gérard PAILLARD, Maryse OLIVIERI a donné pouvoir à Pascal GERMAIN, Didier SELLIER a donné pouvoir à Damien BRIZARD et Éric STÉPHAN a donné pouvoir à Alain GARNIER.

1 Conseillère communautaires titulaire absente excusée sans avoir donné un pouvoir de vote : Sonia PATOURET.

1 Conseillère communautaire titulaire arrivée en cours de séance en avant donné un pouvoir de vote : Isabelle HOUÉ-HUBERDEAU a donné pouvoir à Alain COMMARET (*jusqu'à l'OJ n° 6/1*).

2 Conseillères communautaires titulaires parties en cours de séance en avant donné un pouvoir de vote : Françoise LAURENT a donné pouvoir à Bernard DESCHAMPS (*à compter de l'OJ n° 8/5*) et Céline SALMON a donné pouvoir à Loïc GAUTHIER (*à compter de l'OJ n° 8/4*).

11 Conseillers communautaires titulaires présents avant un pouvoir de vote : Thierry BILLOT, Camille BOÉRIO, Damien BRIZARD, Paule BUFFY, Alain GARNIER, Pascal GERMAIN, Sylvie GUILLOU, Didier IDES, Olivier MAGUET, Gérard PAILLARD et Christian PERDU.

2 Conseillers communautaires suppléants présents avant un pouvoir de vote : Franck MONOT et Didier RICHOUX.

Date de la convocation	16 avril 2026
Conseillers titulaires en fonction	70
Conseillers titulaires présents	56
Conseillers titulaires présents ayant un pouvoir de vote	11
Conseillers suppléants présents ayant un pouvoir de vote	2

Secrétaire de séance : Camille BOÉRIO.

Délibération 2026-64

Objet : Élection des représentants au Conseil d'orientation du Conservatoire de musique de la ville d'Avallon

Après avoir rappelé que la Communauté de Communes Avallon-Vézelay-Morvan est représentée par six représentants pour siéger au Conseil d'orientation du Conservatoire de musique de la ville d'Avallon, le Président propose au Conseil communautaire de délibérer pour :

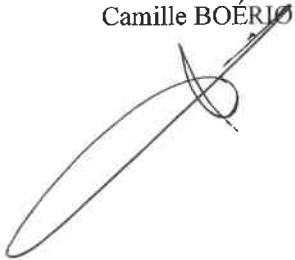
- Élire les candidatures qu'il a préalablement reçues de Pascal GERMAIN, Didier IDES, Olivier MAGUET et Céline SALMON et celles reçues en cours de séance de Thierry BILLOT et Jérôme HUCHARD pour siéger au Conseil d'orientation du Conservatoire de musique de la ville d'Avallon, Et, le cas échéant,
- L'autoriser à transmettre la délibération à Madame le Maire de la ville d'Avallon.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré et par un vote à main levée à l'unanimité,



- **ÉLIT Thierry BILLOT, Pascal GERMAIN, Jérôme HUCHARD, Didier IDES, Olivier MAGUET et Céline SALMON pour siéger au Conseil d'orientation du Conservatoire de musique de la ville d'Avallon,**
- **AUTORISE le Président à transmettre la délibération à Madame le Maire de la ville d'Avallon.**

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits

Le secrétaire
Camille BOÉRIO



POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME
Le Président,
Pascal GERMAIN



Département de l'Yonne
Canton d'Avallon
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES AVALLON-VÉZELAY-MORVAN
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Le mercredi 29 avril 2026, à 17 heures 30, le Conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle des maréchaux à l'Hôtel de Ville à Avallon sous la présidence de Monsieur Pascal GERMAIN.

56 Conseillers communautaires titulaires présents : Angélo ARENA, François BARBANCE, Dominin BENOIT, Olivier BERTRAND, Ysoline BIERRY, Alain BILLAUDEL, Thierry BILLOT, Camille BOÉRIO, Michel BRICAGE, Damien BRIZARD, Paule BUFFY, Françoise CHORON, Alain COMMARET, Christophe DARENNE, Ludivine DELHOSTAL, Gérard DELORME, Bernard DESCHAMPS, André DURUT, Alain GARNIER, Loïc GAUTHIER, Pascal GERMAIN, Chantal GUIGNEPIED, Sylvie GUILLOU, Alain GUITTET, Isabelle HOUÉ-HUBERDEAU (arrivée à l'OJ n° 6/1), Roger HUARD, Jérôme HUCHARD, Didier IDES, Nicole JEDYNSKI, Françoise LAURENT (départ à l'OJ n° 8/4), Laétitia LEVOY, Serge LUCY, Olivier MAGUET, Alain MARC, Isabelle MARIANI, Bernard MASSOL, Florent MATHIEU, Patrice MENGONI, Nathalie MILLET, Franck MOINARD, Patrick MOREAU, Gérard PAILLARD, Marc PAUTET, Sébastien PAUTRE, Christian PERDU, Robert PUNGIER, Emmanuel REGNAULT, Martial RENAULT, François ROUX, Philippe RUIZ, Céline SALMON (départ à l'OJ n° 8/3), Sylvain SOLARO, Philippe VEYSSIÈRE, Louis VIGOUREUX, Élise VILLIERS et Paul-Hervé VINTROU.

13 Conseillers communautaires titulaires absents excusés en ayant donné un pouvoir de vote : Laure AUDRY a donné pouvoir à Didier IDES, Stéphane BERTHELOT a donné pouvoir à Olivier MAGUET, Régis BOURGINE a donné pouvoir à Christian PERDU, Odile DOZOLME a donné pouvoir à Sylvie GUILLOU, Jean-Paul FILLION a donné pouvoir à Paule BUFFY, Jamilah HABSAOUI a donné pouvoir à Camille BOÉRIO, Jordan HEITZMANN a donné pouvoir à Thierry BILLOT, Julien LANDRÉ a donné pouvoir à Didier RICHOUX, Jean-Claude LANDRIER a donné pouvoir à Franck MONOT, Serge NASSELEVITCH a donné pouvoir à Gérard PAILLARD, Maryse OLIVIERI a donné pouvoir à Pascal GERMAIN, Didier SELLIER a donné pouvoir à Damien BRIZARD et Éric STÉPHAN a donné pouvoir à Alain GARNIER.

1 Conseillère communautaires titulaire absente excusée sans avoir donné un pouvoir de vote : Sonia PATOURET.

1 Conseillère communautaire titulaire arrivée en cours de séance en ayant donné un pouvoir de vote : Isabelle HOUÉ-HUBERDEAU a donné pouvoir à Alain COMMARET (jusqu'à l'OJ n° 6/1).

2 Conseillères communautaires titulaires parties en cours de séance en ayant donné un pouvoir de vote : Françoise LAURENT a donné pouvoir à Bernard DESCHAMPS (à compter de l'OJ n° 8/5) et Céline SALMON a donné pouvoir à Loïc GAUTHIER (à compter de l'OJ n° 8/4).

11 Conseillers communautaires titulaires présents avant un pouvoir de vote : Thierry BILLOT, Camille BOÉRIO, Damien BRIZARD, Paule BUFFY, Alain GARNIER, Pascal GERMAIN, Sylvie GUILLOU, Didier IDES, Olivier MAGUET, Gérard PAILLARD et Christian PERDU.

2 Conseillers communautaires suppléants présents avant un pouvoir de vote : Franck MONOT et Didier RICHOUX.

Date de la convocation	16 avril 2026
Conseillers titulaires en fonction	70
Conseillers titulaires présents	56
Conseillers titulaires présents ayant un pouvoir de vote	11
Conseillers suppléants présents ayant un pouvoir de vote	2

Secrétaire de séance : Camille BOÉRIO.

Délibération 2026-65

Objet : Élection d'un représentant au Conseil de surveillance du Centre hospitalier d'Avallon

Compte tenu qu'il siège déjà au Conseil de surveillance du Centre hospitalier d'Avallon en qualité de personnalité invitée et après les explications apportées en cours de séance, le Président propose au Conseil communautaire de délibérer pour :

- Élire Bernard DESCHAMPS comme représentant pour siéger au sein du Conseil de surveillance du Centre hospitalier d'Avallon,

Et, le cas échéant,

- L'autoriser à transmettre la délibération à la présidence du Conseil de surveillance du Centre hospitalier d'Avallon.



Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré et par un vote à main levée,

- **ÉLIT Bernard DESCHAMPS** comme représentant pour siéger au sein du Conseil de surveillance du Centre hospitalier d'Avallon,
- **AUTORISE** le Président à transmettre la délibération à la présidence du Conseil de surveillance du Centre hospitalier d'Avallon.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits

Le secrétaire
Camille BOÉRIO

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME
Le Président,
Pascal GERMAIN

Département de l'Yonne
Canton d'Avallon

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES AVALLON-VÉZELAY-MORVAN
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Le mercredi 29 avril 2026, à 17 heures 30, le Conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle des maréchaux à l'Hôtel de Ville à Avallon sous la présidence de Monsieur Pascal GERMAIN.

56 Conseillers communautaires titulaires présents : Angélo ARENA, François BARBANCE, Dominin BENOIT, Olivier BERTRAND, Ysoline BIERRY, Alain BILLAUDEL, Thierry BILLOT, Camille BOÉRIO, Michel BRICAGE, Damien BRIZARD, Paule BUFFY, Françoise CHORON, Alain COMMARET, Christophe DARENNE, Ludivine DELHOSTAL, Gérard DELORME, Bernard DESCHAMPS, André DURUT, Alain GARNIER, Loïc GAUTHIER, Pascal GERMAIN, Chantal GUIGNEPIED, Sylvie GUILLOU, Alain GUITTET, Isabelle HOUÉ-HUBERDEAU (arrivée à l'OJ n° 6/1), Roger HUARD, Jérôme HUCHARD, Didier IDES, Nicole JEDYNSKI, Françoise LAURENT (départ à l'OJ n° 8/4), Laétitia LEVOY, Serge LUCY, Olivier MAGUET, Alain MARC, Isabelle MARIANI, Bernard MASSOL, Florent MATHIEU, Patrice MENGONI, Nathalie MILLET, Franck MOINARD, Patrick MOREAU, Gérard PAILLARD, Marc PAUTET, Sébastien PAUTRE, Christian PERDU, Robert PUNGIER, Emmanuel REGNAULT, Martial RENAULT, François ROUX, Philippe RUIZ, Céline SALMON (départ à l'OJ n° 8/3), Sylvain SOLARO, Philippe VEYSSIÈRE, Louis VIGOUREUX, Élise VILLIERS et Paul-Hervé VINTROU.

13 Conseillers communautaires titulaires absents excusés en avant donné un pouvoir de vote : Laure AUDRY a donné pouvoir à Didier IDES, Stéphane BERTHELOT a donné pouvoir à Olivier MAGUET, Régis BOURGINE a donné pouvoir à Christian PERDU, Odile DOZOLME a donné pouvoir à Sylvie GUILLOU, Jean-Paul FILLION a donné pouvoir à Paule BUFFY, Jamilah HABSAOUI a donné pouvoir à Camille BOÉRIO, Jordan HEITZMANN a donné pouvoir à Thierry BILLOT, Julien LANDRÉ a donné pouvoir à Didier RICHOUX, Jean-Claude LANDRIER a donné pouvoir à Franck MONOT, Serge NASSELEVITCH a donné pouvoir à Gérard PAILLARD, Maryse OLIVIERI a donné pouvoir à Pascal GERMAIN, Didier SELLIER a donné pouvoir à Damien BRIZARD et Éric STÉPHAN a donné pouvoir à Alain GARNIER.

1 Conseillère communautaires titulaire absente excusée sans avoir donné un pouvoir de vote : Sonia PATOURET.

1 Conseillère communautaire titulaire arrivée en cours de séance en avant donné un pouvoir de vote : Isabelle HOUÉ-HUBERDEAU a donné pouvoir à Alain COMMARET (jusqu'à l'OJ n° 6/1).

2 Conseillères communautaires titulaires parties en cours de séance en avant donné un pouvoir de vote : Françoise LAURENT a donné pouvoir à Bernard DESCHAMPS (à compter de l'OJ n° 8/5) et Céline SALMON a donné pouvoir à Loïc GAUTHIER (à compter de l'OJ n° 8/4).

11 Conseillers communautaires titulaires présents avant un pouvoir de vote : Thierry BILLOT, Camille BOÉRIO, Damien BRIZARD, Paule BUFFY, Alain GARNIER, Pascal GERMAIN, Sylvie GUILLOU, Didier IDES, Olivier MAGUET, Gérard PAILLARD et Christian PERDU.

2 Conseillers communautaires suppléants présents avant un pouvoir de vote : Franck MONOT et Didier RICHOUX.

Date de la convocation	16 avril 2026
Conseillers titulaires en fonction	70
Conseillers titulaires présents	56
Conseillers titulaires présents ayant un pouvoir de vote	11
Conseillers suppléants présents ayant un pouvoir de vote	2

Secrétaire de séance : Camille BOÉRIO.

Délibération 2026-66

Objet : Élection d'un représentant au Comité national d'action sociale (CNAS)

Le Président propose au Conseil communautaire de délibérer pour :

- Élire Philippe VEYSSIÈRE comme représentante pour siéger au sein du Comité national d'action sociale,

Et, le cas échéant,

- L'autoriser à transmettre la délibération à la présidence du Comité national d'action sociale.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré et par un vote à main levée à l'unanimité,

- **ÉLIT** Philippe VEYSSIÈRE comme représentante pour siéger au sein du Comité national d'action sociale,
- **AUTORISE** le Président à transmettre la délibération à la présidence du Comité national d'action sociale.

Envoyé en préfecture le 30/04/2026

Reçu en préfecture le 30/04/2026

Publié le 06/05/2026

ID : 089-200039758-20260430-DCC2026_66-DE



Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits

Le secrétaire
Camille BOÉRIO

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME
Le Président,
Pascal GERMAIN

Département de l'Yonne
Canton d'Avallon

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES AVALLON-VÉZELAY-MORVAN
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Le mercredi 29 avril 2026, à 17 heures 30, le Conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle des maréchaux à l'Hôtel de Ville à Avallon sous la présidence de Monsieur Pascal GERMAIN.

56 Conseillers communautaires titulaires présents : Angélo ARENA, François BARBANCE, Dominin BENOIT, Olivier BERTRAND, Ysoline BIERRY, Alain BILLAUDEL, Thierry BILLOT, Camille BOÉRIO, Michel BRICAGE, Damien BRIZARD, Paule BUFFY, Françoise CHORON, Alain COMMARET, Christophe DARENNE, Ludivine DELHOSTAL, Gérard DELORME, Bernard DESCHAMPS, André DURUT, Alain GARNIER, Loïc GAUTHIER, Pascal GERMAIN, Chantal GUIGNEPIED, Sylvie GUILLOU, Alain GUITTET, Isabelle HOUÉ-HUBERDEAU (arrivée à l'OJ n° 6/1), Roger HUARD, Jérôme HUCHARD, Didier IDES, Nicole JEDYNSKI, Françoise LAURENT (départ à l'OJ n° 8/4), Laétitia LEVOY, Serge LUCY, Olivier MAGUET, Alain MARC, Isabelle MARIANI, Bernard MASSOL, Florent MATHIEU, Patrice MENGONI, Nathalie MILLET, Franck MOINARD, Patrick MOREAU, Gérard PAILLARD, Marc PAUTET, Sébastien PAUTRE, Christian PERDU, Robert PUNGIER, Emmanuel REGNAULT, Martial RENAULT, François ROUX, Philippe RUIZ, Céline SALMON (départ à l'OJ n° 8/3), Sylvain SOLARO, Philippe VEYSSIÈRE, Louis VIGOUREUX, Élise VILLIERS et Paul-Hervé VINTROU.

13 Conseillers communautaires titulaires absents excusés en avant donné un pouvoir de vote : Laure AUDRY a donné pouvoir à Didier IDES, Stéphane BERTHELOT a donné pouvoir à Olivier MAGUET, Régis BOURGINE a donné pouvoir à Christian PERDU, Odile DOZOLME a donné pouvoir à Sylvie GUILLOU, Jean-Paul FILLION a donné pouvoir à Paule BUFFY, Jamilah HABSAOUI a donné pouvoir à Camille BOÉRIO, Jordan HEITZMANN a donné pouvoir à Thierry BILLOT, Julien LANDRÉ a donné pouvoir à Didier RICHOUX, Jean-Claude LANDRIER a donné pouvoir à Franck MONOT, Serge NASSELEVITCH a donné pouvoir à Gérard PAILLARD, Maryse OLIVIERI a donné pouvoir à Pascal GERMAIN, Didier SELLIER a donné pouvoir à Damien BRIZARD et Éric STÉPHAN a donné pouvoir à Alain GARNIER.

1 Conseillère communautaires titulaire absente excusée sans avoir donné un pouvoir de vote : Sonia PATOURET.

1 Conseillère communautaire titulaire arrivée en cours de séance en avant donné un pouvoir de vote : Isabelle HOUÉ-HUBERDEAU a donné pouvoir à Alain COMMARET (jusqu'à l'OJ n° 6/1).

2 Conseillères communautaires titulaires parties en cours de séance en avant donné un pouvoir de vote : Françoise LAURENT a donné pouvoir à Bernard DESCHAMPS (à compter de l'OJ n° 8/5) et Céline SALMON a donné pouvoir à Loïc GAUTHIER (à compter de l'OJ n° 8/4).

11 Conseillers communautaires titulaires présents avant un pouvoir de vote : Thierry BILLOT, Camille BOÉRIO, Damien BRIZARD, Paule BUFFY, Alain GARNIER, Pascal GERMAIN, Sylvie GUILLOU, Didier IDES, Olivier MAGUET, Gérard PAILLARD et Christian PERDU.

2 Conseillers communautaires suppléants présents avant un pouvoir de vote : Franck MONOT et Didier RICHOUX.

Date de la convocation	16 avril 2026
Conseillers titulaires en fonction	70
Conseillers titulaires présents	56
Conseillers titulaires présents ayant un pouvoir de vote	11
Conseillers suppléants présents ayant un pouvoir de vote	2

Secrétaire de séance : Camille BOÉRIO.

Délibération 2026-67

Objet : Élection des représentants à la Commission de suivi de site concernant l'installation de stockage de déchets non dangereux à Sauvigny-le-Bois

Le Président propose au Conseil communautaire de délibérer pour :

- Élire Olivier BERTRAND comme représentant titulaire pour siéger au sein de la Commission de suivi de site concernant l'installation de stockage de déchets non dangereux exploitée par la Société RV Centre Est à Sauvigny-le-Bois,
- Élire Pascal GERMAIN comme représentant suppléant pour siéger, le cas échéant, au sein de la Commission de suivi de site concernant l'installation de stockage de déchets non dangereux exploitée par la Société RV Centre Est à Sauvigny-le-Bois,

Et, le cas échéant,

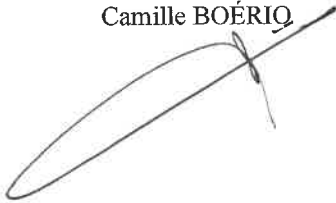
- L'autoriser à transmettre la délibération à la Sous-préfecture de l'arrondissement d'Avallon.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré et par un vote à main levée à l'unanimité,

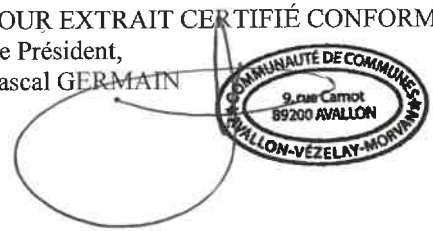
- **ÉLIT Olivier BERTRAND** comme représentant titulaire pour siéger au sein de la Commission de suivi de site concernant l'installation de stockage de déchets non dangereux exploitée par la Société RV Centre Est à Sauvigny-le-Bois,
- **ÉLIT Pascal GERMAIN** comme représentant suppléant pour siéger, le cas échéant, au sein de la Commission de suivi de site concernant l'installation de stockage de déchets non dangereux exploitée par la Société RV Centre Est à Sauvigny-le-Bois,
- **AUTORISE** le Président à transmettre la délibération à la Sous-préfecture de l'arrondissement d'Avallon.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits

Le secrétaire
Camille BOÉRIQ



POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME
Le Président,
Pascal GERMAIN



Département de l'Yonne
Canton d'Avallon

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES AVALLON-VÉZELAY-MORVAN
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Le mercredi 29 avril 2026, à 17 heures 30, le Conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle des maréchaux à l'Hôtel de Ville à Avallon sous la présidence de Monsieur Pascal GERMAIN.

56 Conseillers communautaires titulaires présents : Angélo ARENA, François BARBANCE, Dominin BENOIT, Olivier BERTRAND, Ysoline BIERRY, Alain BILLAUDEL, Thierry BILLOT, Camille BOÉRIO, Michel BRICAGE, Damien BRIZARD, Paule BUFFY, Françoise CHORON, Alain COMMARET, Christophe DARENNE, Ludivine DELHOSTAL, Gérard DELORME, Bernard DESCHAMPS, André DURUT, Alain GARNIER, Loïc GAUTHIER, Pascal GERMAIN, Chantal GUIGNEPIED, Sylvie GUILLOU, Alain GUITTET, Isabelle HOUÉ-HUBERDEAU (arrivée à l'OJ n° 6/1), Roger HUARD, Jérôme HUCHARD, Didier IDES, Nicole JEDYNSKI, Françoise LAURENT (départ à l'OJ n° 8/4), Laétitia LEVOY, Serge LUCY, Olivier MAGUET, Alain MARC, Isabelle MARIANI, Bernard MASSOL, Florent MATHIEU, Patrice MENGONI, Nathalie MILLET, Franck MOINARD, Patrick MOREAU, Gérard PAILLARD, Marc PAUTET, Sébastien PAUTRE, Christian PERDU, Robert PUNGIER, Emmanuel REGNAULT, Martial RENAULT, François ROUX, Philippe RUIZ, Céline SALMON (départ à l'OJ n° 8/3), Sylvain SOLARO, Philippe VEYSSIÈRE, Louis VIGOUREUX, Élise VILLIERS et Paul-Hervé VINTROU.

13 Conseillers communautaires titulaires absents excusés en avant donné un pouvoir de vote : Laure AUDRY a donné pouvoir à Didier IDES, Stéphane BERTHELOT a donné pouvoir à Olivier MAGUET, Régis BOURGINE a donné pouvoir à Christian PERDU, Odile DOZOLME a donné pouvoir à Sylvie GUILLOU, Jean-Paul FILLION a donné pouvoir à Paule BUFFY, Jamilah HABSOUÏ a donné pouvoir à Camille BOÉRIO, Jordan HEITZMANN a donné pouvoir à Thierry BILLOT, Julien LANDRÉ a donné pouvoir à Didier RICHOUX, Jean-Claude LANDRIER a donné pouvoir à Franck MONOT, Serge NASSELEVITCH a donné pouvoir à Gérard PAILLARD, Maryse OLIVIERI a donné pouvoir à Pascal GERMAIN, Didier SELLIER a donné pouvoir à Damien BRIZARD et Éric STÉPHAN a donné pouvoir à Alain GARNIER.

1 Conseillère communautaires titulaire absente excusée sans avoir donné un pouvoir de vote : Sonia PATOURET.

1 Conseillère communautaire titulaire arrivée en cours de séance en avant donné un pouvoir de vote : Isabelle HOUÉ-HUBERDEAU a donné pouvoir à Alain COMMARET (jusqu'à l'OJ n° 6/1).

2 Conseillères communautaires titulaires parties en cours de séance en avant donné un pouvoir de vote : Françoise LAURENT a donné pouvoir à Bernard DESCHAMPS (à compter de l'OJ n° 8/5) et Céline SALMON a donné pouvoir à Loïc GAUTHIER (à compter de l'OJ n° 8/4).

11 Conseillers communautaires titulaires présents avant un pouvoir de vote : Thierry BILLOT, Camille BOÉRIO, Damien BRIZARD, Paule BUFFY, Alain GARNIER, Pascal GERMAIN, Sylvie GUILLOU, Didier IDES, Olivier MAGUET, Gérard PAILLARD et Christian PERDU.

2 Conseillers communautaires suppléants présents avant un pouvoir de vote : Franck MONOT et Didier RICHOUX.

Date de la convocation	16 avril 2026
Conseillers titulaires en fonction	70
Conseillers titulaires présents	56
Conseillers titulaires présents ayant un pouvoir de vote	11
Conseillers suppléants présents ayant un pouvoir de vote	2

Secrétaire de séance : Camille BOÉRIO.

Délibération 2026-68

Objet : Élection des représentants à la Commission de suivi de site de la carrière d'Asnières-sous-Bois

Le Président propose au Conseil communautaire de délibérer pour :

- Élire Pascal GERMAIN comme représentant titulaire pour siéger au sein de la Commission de suivi de site de la carrière et de ses installations annexes exploitées par la SARL Carrières et Matériaux d'Asnières-sous-Bois,
- Élire Olivier MAGUET comme représentant suppléant pour siéger, le cas échéant, au sein de la Commission de suivi de site de la carrière et de ses installations annexes exploitées par la SARL Carrières et Matériaux d'Asnières-sous-Bois,

Et, le cas échéant,

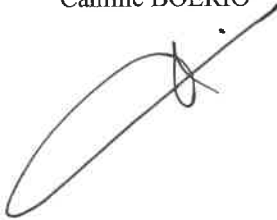
- L'autoriser à transmettre la délibération à la Sous-préfecture de l'arrondissement d'Avallon.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré et par un vote à main levée à l'unanimité,

- **ÉLIT Pascal GERMAIN** comme représentant titulaire pour siéger au sein de la Commission de suivi de site de la carrière et de ses installations annexes exploitées par la SARL Carrières et Matériaux d'Asnières-sous-Bois,
- **ÉLIT Olivier MAGUET** comme représentant suppléant pour siéger, le cas échéant, au sein de la Commission de suivi de site de la carrière et de ses installations annexes exploitées par la SARL Carrières et Matériaux d'Asnières-sous-Bois,
- **AUTORISE** le Président à transmettre la délibération à la Sous-préfecture de l'arrondissement d'Avallon.



Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits

Le secrétaire
Camille BOÉRIO



POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

Le Président,
Pascal GERMAIN



Département de l'Yonne
Canton d'Avallon

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES AVALLON-VÉZELAY-MORVAN
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Le mercredi 29 avril 2026, à 17 heures 30, le Conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle des maréchaux à l'Hôtel de Ville à Avallon sous la présidence de Monsieur Pascal GERMAIN.

56 Conseillers communautaires titulaires présents : Angélo ARENA, François BARBANCE, Dominin BENOIT, Olivier BERTRAND, Ysoline BIERRY, Alain BILLAUDEL, Thierry BILLOT, Camille BOÉRIO, Michel BRICAGE, Damien BRIZARD, Paule BUFFY, Françoise CHORON, Alain COMMARET, Christophe DARENNE, Ludivine DELHOSTAL, Gérard DELORME, Bernard DESCHAMPS, André DURUT, Alain GARNIER, Loïc GAUTHIER, Pascal GERMAIN, Chantal GUIGNEPIED, Sylvie GUILLOU, Alain GUITTET, Isabelle HOUÉ-HUBERDEAU (arrivée à l'OJ n° 6/1), Roger HUARD, Jérôme HUCHARD, Didier IDES, Nicole JEDYNSKI, Françoise LAURENT (départ à l'OJ n° 8/4), Laétitia LEVOY, Serge LUCY, Olivier MAGUET, Alain MARC, Isabelle MARIANI, Bernard MASSOL, Florent MATHIEU, Patrice MENGONI, Nathalie MILLET, Franck MOINARD, Patrick MOREAU, Gérard PAILLARD, Marc PAUTET, Sébastien PAUTRE, Christian PERDU, Robert PUNGIER, Emmanuel REGNAULT, Martial RENAULT, François ROUX, Philippe RUIZ, Céline SALMON (départ à l'OJ n° 8/3), Sylvain SOLARO, Philippe VEYSSIÈRE, Louis VIGOUREUX, Élise VILLIERS et Paul-Hervé VINTROU.

13 Conseillers communautaires titulaires absents excusés en avant donné un pouvoir de vote : Laure AUDRY a donné pouvoir à Didier IDES, Stéphane BERTHELOT a donné pouvoir à Olivier MAGUET, Régis BOURGINE a donné pouvoir à Christian PERDU, Odile DOZOLME a donné pouvoir à Sylvie GUILLOU, Jean-Paul FILLION a donné pouvoir à Paule BUFFY, Jamilah HABSAOUI a donné pouvoir à Camille BOÉRIO, Jordan HEITZMANN a donné pouvoir à Thierry BILLOT, Julien LANDRÉ a donné pouvoir à Didier RICHOUX, Jean-Claude LANDRIER a donné pouvoir à Franck MONOT, Serge NASSELEVITCH a donné pouvoir à Gérard PAILLARD, Maryse OLIVIERI a donné pouvoir à Pascal GERMAIN, Didier SELIER a donné pouvoir à Damien BRIZARD et Éric STÉPHAN a donné pouvoir à Alain GARNIER.

1 Conseillère communautaires titulaire absente excusée sans avoir donné un pouvoir de vote : Sonia PATOURET.

1 Conseillère communautaire titulaire arrivée en cours de séance en avant donné un pouvoir de vote : Isabelle HOUÉ-HUBERDEAU a donné pouvoir à Alain COMMARET (jusqu'à l'OJ n° 6/1).

2 Conseillères communautaires titulaires parties en cours de séance en avant donné un pouvoir de vote : Françoise LAURENT a donné pouvoir à Bernard DESCHAMPS (à compter de l'OJ n° 8/5) et Céline SALMON a donné pouvoir à Loïc GAUTHIER (à compter de l'OJ n° 8/4),

11 Conseillers communautaires titulaires présents avant un pouvoir de vote : Thierry BILLOT, Camille BOÉRIO, Damien BRIZARD, Paule BUFFY, Alain GARNIER, Pascal GERMAIN, Sylvie GUILLOU, Didier IDES, Olivier MAGUET, Gérard PAILLARD et Christian PERDU.

2 Conseillers communautaires suppléants présents avant un pouvoir de vote : Franck MONOT et Didier RICHOUX.

Date de la convocation	16 avril 2026
Conseillers titulaires en fonction	70
Conseillers titulaires présents	56
Conseillers titulaires présents ayant un pouvoir de vote	11
Conseillers suppléants présents ayant un pouvoir de vote	2

Secrétaire de séance : Camille BOÉRIO.

Délibération 2026-69

Objet : Élection des délégués à la Fédération Eaux Puisaye Forterre

Le Président propose au Conseil communautaire de délibérer pour :

- Élire Camille BOÉRIO et Olivier MAGUET comme délégués titulaires pour siéger au Comité de territoire de la Fédération Eaux Puisaye Forterre dont dépend la Communauté de Communes Avallon-Vézelay-Morvan,
- Élire Chantal GUIGNEPIED et Jérôme HUCHARD comme délégués suppléants pour siéger, le cas échéant, au Comité de territoire de la Fédération Eaux Puisaye Forterre dont dépend la Communauté de Communes Avallon-Vézelay-Morvan,

Et, le cas échéant,

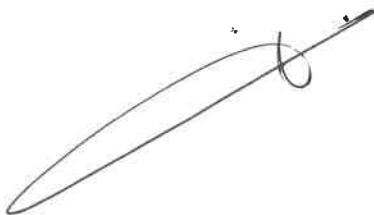
- L'autoriser à transmettre la délibération à la présidence de la Fédération Eaux Puisaye Forterre.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré et par un vote à main levée à l'unanimité,


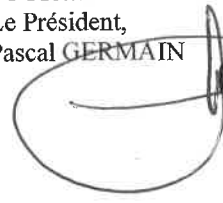
- **ÉLIT Camille BOÉRIO et Olivier MAGUET** comme délégués titulaires pour siéger au Comité de territoire de la Fédération Eaux Puisaye Forterre dont dépend la Communauté de Communes Avallon-Vézelay-Morvan,
- **ÉLIT Chantal GUIGNEPIED et Jérôme HUCHARD** comme délégués suppléants pour siéger, le cas échéant, au Comité de territoire de la Fédération Eaux Puisaye Forterre dont dépend la Communauté de Communes Avallon-Vézelay-Morvan,
- **AUTORISE** le Président à transmettre la délibération à la présidence de la Fédération Eaux Puisaye Forterre.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits

Le secrétaire
Camille BOÉRIO



POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME
Le Président,
Pascal GERMAIN



Département de l'Yonne
Canton d'Avallon

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES AVALLON-VÉZELAY-MORVAN
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Le mercredi 29 avril 2026, à 17 heures 30, le Conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle des maréchaux à l'Hôtel de Ville à Avallon sous la présidence de Monsieur Pascal GERMAIN.

56 Conseillers communautaires titulaires présents : Angélo ARENA, François BARBANCE, Domin BENOIT, Olivier BERTRAND, Ysoline BIERRY, Alain BILLAUDEL, Thierry BILLOT, Camille BOÉRIO, Michel BRICAGE, Damien BRIZARD, Paule BUFFY, Françoise CHORON, Alain COMMARET, Christophe DARENNE, Ludivine DELHOSTAL, Gérard DELORME, Bernard DESCHAMPS, André DURUT, Alain GARNIER, Loïc GAUTHIER, Pascal GERMAIN, Chantal GUIGNEPIED, Sylvie GUILLOU, Alain GUITTET, Isabelle HOUÉ-HUBERDEAU (*arrivée à l'OJ n° 6/1*), Roger HUARD, Jérôme HUCHARD, Didier IDES, Nicole JEDYNSKI, Françoise LAURENT (*départ à l'OJ n° 8/4*), Laétitia LEVOY, Serge LUCY, Olivier MAGUET, Alain MARC, Isabelle MARIANI, Bernard MASSOL, Florent MATHIEU, Patrice MENGONI, Nathalie MILLET, Franck MOINARD, Patrick MOREAU, Gérard PAILLARD, Marc PAUTET, Sébastien PAUTRE, Christian PERDU, Robert PUNGIER, Emmanuel REGNAULT, Martial RENAULT, François ROUX, Philippe RUIZ, Céline SALMON (*départ à l'OJ n° 8/3*), Sylvain SOLARO, Philippe VEYSSIÈRE, Louis VIGOUREUX, Élise VILLIERS et Paul-Hervé VINTROU.

13 Conseillers communautaires titulaires absents excusés en avant donné un pouvoir de vote : Laure AUDRY a donné pouvoir à Didier IDES, Stéphane BERTHELOT a donné pouvoir à Olivier MAGUET, Régis BOURGINE a donné pouvoir à Christian PERDU, Odile DOZOLME a donné pouvoir à Sylvie GUILLOU, Jean-Paul FILLION a donné pouvoir à Paule BUFFY, Jamilah HABSAOUI a donné pouvoir à Camille BOÉRIO, Jordan HEITZMANN a donné pouvoir à Thierry BILLOT, Julien LANDRÉ a donné pouvoir à Didier RICHOUX, Jean-Claude LANDRIER a donné pouvoir à Franck MONOT, Serge NASSELEVITCH a donné pouvoir à Gérard PAILLARD, Maryse OLIVIERI a donné pouvoir à Pascal GERMAIN, Didier SELLIER a donné pouvoir à Damien BRIZARD et Éric STÉPHAN a donné pouvoir à Alain GARNIER.

1 Conseillère communautaires titulaire absente excusée sans avoir donné un pouvoir de vote : Sonia PATOURET.

1 Conseillère communautaire titulaire arrivée en cours de séance en avant donné un pouvoir de vote : Isabelle HOUÉ-HUBERDEAU a donné pouvoir à Alain COMMARET (*jusqu'à l'OJ n° 6/1*).

2 Conseillères communautaires titulaires parties en cours de séance en avant donné un pouvoir de vote : Françoise LAURENT a donné pouvoir à Bernard DESCHAMPS (*à compter de l'OJ n° 8/5*) et Céline SALMON a donné pouvoir à Loïc GAUTHIER (*à compter de l'OJ n° 8/4*).

11 Conseillers communautaires titulaires présents avant un pouvoir de vote : Thierry BILLOT, Camille BOÉRIO, Damien BRIZARD, Paule BUFFY, Alain GARNIER, Pascal GERMAIN, Sylvie GUILLOU, Didier IDES, Olivier MAGUET, Gérard PAILLARD et Christian PERDU.

2 Conseillers communautaires suppléants présents avant un pouvoir de vote : Franck MONOT et Didier RICHOUX.

Date de la convocation	16 avril 2026
Conseillers titulaires en fonction	70
Conseillers titulaires présents	56
Conseillers titulaires présents ayant un pouvoir de vote	11
Conseillers suppléants présents ayant un pouvoir de vote	2

Secrétaire de séance : Camille BOÉRIO.

Délibération 2026-70

Objet : Élection des représentants au Syndicat « la fourrière animale de Branches »

Parmi les candidatures reçues en cours de séance, le Président propose au Conseil communautaire de délibérer pour :

- Élire Roger HUARD et Nathalie MILLET comme représentants titulaires pour siéger au Syndicat « la fourrière animale de Branches »,
- Élire Sylvie GUILLOU et Céline SALMON comme représentants suppléants pour siéger, le cas échéant, au Syndicat « la fourrière animale de Branches »,

Et, le cas échéant,

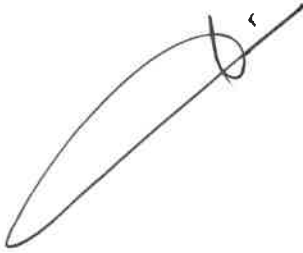
- L'autoriser à transmettre la délibération à la présidence du Syndicat « la fourrière animale de Branches ».

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré et par un vote à main levée à l'unanimité,



- **ÉLIT Roger HUARD et Nathalie MILLET** comme représentants titulaires pour siéger au Syndicat « la fourrière animale de Branches »,
- **ÉLIT Sylvie GUILLOU et Céline SALMON** comme représentants suppléants pour siéger, le cas échéant, au Syndicat « la fourrière animale de Branches »
- **AUTORISE le Président à transmettre la délibération à la présidence du Syndicat « la fourrière animale de Branches ».**

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits

Le secrétaire
Camille BOÉRIO



POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME
Le Président,
Pascal GERMAIN



Département de l'Yonne
Canton d'Avallon

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES AVALLON-VÉZELAY-MORVAN
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Le mercredi 29 avril 2026, à 17 heures 30, le Conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle des maréchaux à l'Hôtel de Ville à Avallon sous la présidence de Monsieur Pascal GERMAIN.

56 Conseillers communautaires titulaires présents : Angélo ARENA, François BARBANCE, Domin BENOIT, Olivier BERTRAND, Ysoline BIERRY, Alain BILLAUDEL, Thierry BILLOT, Camille BOÉRIO, Michel BRICAGE, Damien BRIZARD, Paule BUFFY, Françoise CHORON, Alain COMMARET, Christophe DARENNE, Ludivine DELHOSTAL, Gérard DELORME, Bernard DESCHAMPS, André DURUT, Alain GARNIER, Loïc GAUTHIER, Pascal GERMAIN, Chantal GUIGNEPIED, Sylvie GUILLOU, Alain GUITTET, Isabelle HOUÉ-HUBERDEAU (arrivée à l'OJ n° 6/1), Roger HUARD, Jérôme HUCHARD, Didier IDES, Nicole JEDYNSKI, Françoise LAURENT (départ à l'OJ n° 8/4), Laétitia LEVOY, Serge LUCY, Olivier MAGUET, Alain MARC, Isabelle MARIANI, Bernard MASSOL, Florent MATHIEU, Patrice MENGONI, Nathalie MILLET, Franck MOINARD, Patrick MOREAU, Gérard PAILLARD, Marc PAUTET, Sébastien PAUTRE, Christian PERDU, Robert PUNGIER, Emmanuel REGNAULT, Martial RENAULT, François ROUX, Philippe RUIZ, Céline SALMON (départ à l'OJ n° 8/3), Sylvain SOLARO, Philippe VEYSSIÈRE, Louis VIGOUREUX, Élise VILLIERS et Paul-Hervé VINTROU.

13 Conseillers communautaires titulaires absents excusés en avant donné un pouvoir de vote : Laure AUDRY a donné pouvoir à Didier IDES, Stéphane BERTHELOT a donné pouvoir à Olivier MAGUET, Régis BOURGINE a donné pouvoir à Christian PERDU, Odile DOZOLME a donné pouvoir à Sylvie GUILLOU, Jean-Paul FILLION a donné pouvoir à Paule BUFFY, Jamilah HABSOUÏ a donné pouvoir à Camille BOÉRIO, Jordan HEITZMANN a donné pouvoir à Thierry BILLOT, Julien LANDRÉ a donné pouvoir à Didier RICHOUX, Jean-Claude LANDRIER a donné pouvoir à Franck MONOT, Serge NASSELEVITCH a donné pouvoir à Gérard PAILLARD, Maryse OLIVIERI a donné pouvoir à Pascal GERMAIN, Didier SELLIER a donné pouvoir à Damien BRIZARD et Éric STÉPHAN a donné pouvoir à Alain GARNIER.

1 Conseillère communautaires titulaire absente excusée sans avoir donné un pouvoir de vote : Sonia PATOURET.

1 Conseillère communautaire titulaire arrivée en cours de séance en ayant donné un pouvoir de vote : Isabelle HOUÉ-HUBERDEAU a donné pouvoir à Alain COMMARET (jusqu'à l'OJ n° 6/1).

2 Conseillères communautaires titulaires parties en cours de séance en ayant donné un pouvoir de vote : Françoise LAURENT a donné pouvoir à Bernard DESCHAMPS (à compter de l'OJ n° 8/5) et Céline SALMON a donné pouvoir à Loïc GAUTHIER (à compter de l'OJ n° 8/4),

11 Conseillers communautaires titulaires présents avant un pouvoir de vote : Thierry BILLOT, Camille BOÉRIO, Damien BRIZARD, Paule BUFFY, Alain GARNIER, Pascal GERMAIN, Sylvie GUILLOU, Didier IDES, Olivier MAGUET, Gérard PAILLARD et Christian PERDU.

2 Conseillers communautaires suppléants présents avant un pouvoir de vote : Franck MONOT et Didier RICHOUX.

Date de la convocation	16 avril 2026
Conseillers titulaires en fonction	70
Conseillers titulaires présents	56
Conseillers titulaires présents ayant un pouvoir de vote	11
Conseillers suppléants présents ayant un pouvoir de vote	2

Secrétaire de séance : Camille BOÉRIO.

Délibération 2026-71

Objet : **Élection des délégués au Comité syndical du Pôle d'équilibre territorial et rural du Pays Avallonnais**

Parmi les candidatures préalablement reçues, le Président propose au Conseil communautaire de procéder à l'élection de 8 délégués titulaires et de 8 délégués suppléants pour siéger au Comité syndical du Pôle d'équilibre territorial et rural du Pays Avallonnais. Il explique que l'élection se déroule par un vote à bulletin secret à la majorité absolue et rappelle que, s'il s'avère qu'après deux tours de scrutin, les huit candidats ne sont pas élus, il est procédé à un 3^{ème} tour et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité des suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

- a) **Élection des 8 délégués titulaires** : le Président propose la liste des candidatures qu'il a reçues pour être délégués titulaires : Angélo ARENA, Olivier BERTRAND, Camille BOÉRIO, Paule BUFFY, Françoise CHORON, Loïc GAUTHIER, Pascal GERMAIN et Marc PAUTET.

- Considérant qu'aucune autre candidature ne s'est déclarée en cours de séance,
- Considérant qu'il y a donc que 8 candidats pour 8 sièges à pourvoir,
- Considérant l'article L.5711-1 du code général des collectivités territoriales, en vigueur depuis le 1^{er} juillet 2022, stipulant « l'organe délibérant d'un établissement public de coopération intercommunale peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations des délégués au sein des syndicats mixtes »,

Le Président propose que le vote se fasse à main levée.

Le Conseil communautaire APPROUVE, à l'unanimité, la proposition susvisée.

Angélo ARENA, Olivier BERTRAND, Camille BOÉRIO, Paule BUFFY, Françoise CHORON, Loïc GAUTHIER, Pascal GERMAIN et Marc PAUTET sont ÉLUS, par un vote à main levée et à l'unanimité, comme délégués titulaires pour siéger au Comité syndical du Pôle d'équilibre territorial et rural du Pays Avallonnais.

- b) **Élection des délégués suppléants** : le Président propose la liste des candidatures qu'il a reçues pour être délégués suppléants : Gérard DELORME, Ludivine DELHOSTAL, Alain GARNIER, Olivier MAGUET, Maryse OLIVIERI, Martial RENAULT, Louis VIGOUREUX et Paul-Hervé VINTROU.

- Considérant qu'aucune autre candidature ne s'est déclarée en cours de séance,
- Considérant qu'il y a donc que 8 candidats pour 8 sièges à pourvoir,
- Considérant l'article L.5711-1 du code général des collectivités territoriales, en vigueur depuis le 1^{er} juillet 2022, stipulant « l'organe délibérant d'un établissement public de coopération intercommunale peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations des délégués au sein des syndicats mixtes »,

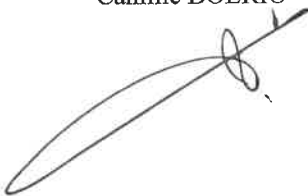
Le Président propose que le vote se fasse à main levée.

Le Conseil communautaire APPROUVE, à l'unanimité, la proposition susvisée.

Gérard DELORME, Ludivine DELHOSTAL, Alain GARNIER, Olivier MAGUET, Maryse OLIVIERI, Martial RENAULT, Louis VIGOUREUX et Paul-Hervé VINTROU sont ÉLUS, par un vote à main levée et à l'unanimité, comme délégués suppléants pour siéger au Comité syndical du Pôle d'équilibre territorial et rural du Pays Avallonnais.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits

Le secrétaire
Camille BOÉRIO



POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME
Le Président,
Pascal GERMAIN



Département de l'Yonne
Canton d'Avallon

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES AVALLON-VÉZELAY-MORVAN
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Le mercredi 29 avril 2026, à 17 heures 30, le Conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle des maréchaux à l'Hôtel de Ville à Avallon sous la présidence de Monsieur Pascal GERMAIN.

56 Conseillers communautaires titulaires présents : Angélo ARENA, François BARBANCE, Dominin BENOIT, Olivier BERTRAND, Ysoline BIERRY, Alain BILLAUDEL, Thierry BILLOT, Camille BOÉRIO, Michel BRICAGE, Damien BRIZARD, Paule BUFFY, Françoise CHORON, Alain COMMARET, Christophe DARENNE, Ludivine DELHOSTAL, Gérard DELORME, Bernard DESCHAMPS, André DURUT, Alain GARNIER, Loïc GAUTHIER, Pascal GERMAIN, Chantal GUIGNEPIED, Sylvie GUILLOU, Alain GUITTET, Isabelle HOUÉ-HUBERDEAU (*arrivée à l'OJ n° 6/1*), Roger HUARD, Jérôme HUCHARD, Didier IDES, Nicole JEDYNSKI, Françoise LAURENT (*départ à l'OJ n° 8/4*), Laétitia LEVOY, Serge LUCY, Olivier MAGUET, Alain MARC, Isabelle MARIANI, Bernard MASSOL, Florent MATHIEU, Patrice MENGONI, Nathalie MILLET, Franck MOINARD, Patrick MOREAU, Gérard PAILLARD, Marc PAUTET, Sébastien PAUTRE, Christian PERDU, Robert PUNGIER, Emmanuel REGNAULT, Martial RENAULT, François ROUX, Philippe RUIZ, Céline SALMON (*départ à l'OJ n° 8/3*), Sylvain SOLARO, Philippe VEYSSIÈRE, Louis VIGOUREUX, Élise VILLIERS et Paul-Hervé VINTROU.

13 Conseillers communautaires titulaires absents excusés en avant donné un pouvoir de vote : Laure AUDRY a donné pouvoir à Didier IDES, Stéphane BERTHELOT a donné pouvoir à Olivier MAGUET, Régis BOURGINE a donné pouvoir à Christian PERDU, Odile DOZOLME a donné pouvoir à Sylvie GUILLOU, Jean-Paul FILLION a donné pouvoir à Paule BUFFY, Jamilah HABSAOUI a donné pouvoir à Camille BOÉRIO, Jordan HEITZMANN a donné pouvoir à Thierry BILLOT, Julien LANDRÉ a donné pouvoir à Didier RICHOUX, Jean-Claude LANDRIER a donné pouvoir à Franck MONOT, Serge NASSELEVITCH a donné pouvoir à Gérard PAILLARD, Maryse OLIVIERI a donné pouvoir à Pascal GERMAIN, Didier SELLIER a donné pouvoir à Damien BRIZARD et Éric STÉPHAN a donné pouvoir à Alain GARNIER.

1 Conseillère communautaires titulaire absente excusée sans avoir donné un pouvoir de vote : Sonia PATOURET.

1 Conseillère communautaire titulaire arrivée en cours de séance en avant donné un pouvoir de vote : Isabelle HOUÉ-HUBERDEAU a donné pouvoir à Alain COMMARET (*jusqu'à l'OJ n° 6/1*).

2 Conseillères communautaires titulaires parties en cours de séance en avant donné un pouvoir de vote : Françoise LAURENT a donné pouvoir à Bernard DESCHAMPS (*à compter de l'OJ n° 8/5*) et Céline SALMON a donné pouvoir à Loïc GAUTHIER (*à compter de l'OJ n° 8/4*).

11 Conseillers communautaires titulaires présents avant un pouvoir de vote : Thierry BILLOT, Camille BOÉRIO, Damien BRIZARD, Paule BUFFY, Alain GARNIER, Pascal GERMAIN, Sylvie GUILLOU, Didier IDES, Olivier MAGUET, Gérard PAILLARD et Christian PERDU.

2 Conseillers communautaires suppléants présents avant un pouvoir de vote : Franck MONOT et Didier RICHOUX.

Date de la convocation	16 avril 2026
Conseillers titulaires en fonction	70
Conseillers titulaires présents	56
Conseillers titulaires présents ayant un pouvoir de vote	11
Conseillers suppléants présents ayant un pouvoir de vote	2

Secrétaire de séance : Camille BOÉRIO.

Délibération 2026-72

Objet : Élection des délégués au Comité de Direction de l'Office de tourisme intercommunal du Grand Vézelay

Le Président explique que la Communauté de Communes Avallon-Vézelay-Morvan est représentée au Comité de Direction de l'Office de tourisme intercommunal du Grand Vézelay par 18 délégués titulaires et 18 délégués suppléants répartis en 2 collèges comme suit :

- Collège des élus - 10 délégués : le Président et son suppléant (membres de droit), 9 délégués titulaires et 9 délégués suppléants élus en binôme, après appel à candidatures,
- Collège des prestataires et des professionnels du tourisme - 8 représentants : 8 délégués titulaires et 8 délégués suppléants cooptés en binôme, après appel à candidatures.

Le Président propose au Conseil communautaire de :

- a) Valider, avec un avis favorable de principe du Bureau communautaire, la désignation de Monsieur Marc PAUTET comme délégué suppléant de droit du Président :

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré et par un vote à main levée à l'unanimité, VALIDE la désignation de Monsieur Marc PAUTET comme délégué suppléant de droit du Président pour siéger, le cas échéant, au Comité de Direction de l'Office de tourisme intercommunal du Grand Vézelay.

- b) Procéder à l'élection de 9 délégués titulaires et de 9 délégués suppléants candidats en binôme, par un vote à bulletin secret, pour siéger au Comité de Direction de l'Office de tourisme intercommunal du Grand Vézelay parmi les candidatures préalablement reçues conformément au tableau ci-dessous :

Candidats titulaires	Candidats suppléants
Christophe DARENNE	Angélo ARÉNA
Gérard DELORME	Alain GUITTET
Bernard DESCHAMPS	Régis BOURGINE
Alain GARNIER	Domnin BENOIT
Nicole JEDYNSKI	Laétitia LEVOY
Olivier MAGUET	Paule BUFFY
Céline SALMON	Loïc GAUTHIER
Philippe VEYSSIÈRE	Patrice MENGONI
Paul-Hervé VINTROU	Élise VILLIERS

- Considérant qu'aucune autre candidature ne s'est déclarée en cours de séance,
- Considérant qu'il y a donc que 9 candidats titulaires et suppléants en binômes pour 9 sièges à pourvoir,
- Considérant l'article L.5711-1 du code général des collectivités territoriales, en vigueur depuis le 1^{er} juillet 2022, stipulant « l'organe délibérant d'un établissement public de coopération intercommunale peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations des délégués au sein des syndicats mixtes »,

Le Président propose que le vote se fasse à main levée.

Le Conseil communautaire APPROUVE, à l'unanimité, la proposition susvisée.

Par un vote à main levée et à l'unanimité, les candidats présentés en binômes dans le tableau ci-dessous sont ÉLUS pour siéger au Comité de Direction de l'Office de tourisme intercommunal du Grand Vézelay :

Candidats titulaires	Candidats suppléants
Christophe DARENNE	Angélo ARÉNA
Gérard DELORME	Alain GUITTET
Bernard DESCHAMPS	Régis BOURGINE
Alain GARNIER	Domnin BENOIT
Nicole JEDYNSKI	Laétitia LEVOY
Olivier MAGUET	Paule BUFFY
Céline SALMON	Loïc GAUTHIER
Philippe VEYSSIÈRE	Patrice MENGONI
Paul-Hervé VINTROU	Élise VILLIERS

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits

Le secrétaire
Camille BOÉRIO



POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME
Le Président,
Pascal GERMAIN



Département de l'Yonne
Canton d'Avallon

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES AVALLON-VÉZELAY-MORVAN
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Le mercredi 29 avril 2026, à 17 heures 30, le Conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle des maréchaux à l'Hôtel de Ville à Avallon sous la présidence de Monsieur Pascal GERMAIN.

56 Conseillers communautaires titulaires présents : Angélo ARENA, François BARBANCE, Dominin BENOIT, Olivier BERTRAND, Ysoline BIERRY, Alain BILLAUDEL, Thierry BILLOT, Camille BOÉRIO, Michel BRICAGE, Damien BRIZARD, Paule BUFFY, Françoise CHORON, Alain COMMARET, Christophe DARENNE, Ludivine DELHOSTAL, Gérard DELORME, Bernard DESCHAMPS, André DURUT, Alain GARNIER, Loïc GAUTHIER, Pascal GERMAIN, Chantal GUIGNEPIED, Sylvie GUILLOU, Alain GUITTET, Isabelle HOUÉ-HUBERDEAU (arrivée à l'OJ n° 6/1), Roger HUARD, Jérôme HUCHARD, Didier IDES, Nicole JEDYNSKI, Françoise LAURENT (départ à l'OJ n° 8/4), Laétitia LEVOY, Serge LUCY, Olivier MAGUET, Alain MARC, Isabelle MARIANI, Bernard MASSOL, Florent MATHIEU, Patrice MENGONI, Nathalie MILLET, Franck MOINARD, Patrick MOREAU, Gérard PAILLARD, Marc PAUTET, Sébastien PAUTRE, Christian PERDU, Robert PUNGIER, Emmanuel REGNAULT, Martial RENAULT, François ROUX, Philippe RUIZ, Céline SALMON (départ à l'OJ n° 8/3), Sylvain SOLARO, Philippe VEYSSIÈRE, Louis VIGOUREUX, Élise VILLIERS et Paul-Hervé VINTROU.

13 Conseillers communautaires titulaires absents excusés en avant donné un pouvoir de vote : Laure AUDRY a donné pouvoir à Didier IDES, Stéphane BERTHELOT a donné pouvoir à Olivier MAGUET, Régis BOURGINE a donné pouvoir à Christian PERDU, Odile DOZOLME a donné pouvoir à Sylvie GUILLOU, Jean-Paul FILLION a donné pouvoir à Paule BUFFY, Jamilah HABSOUÏ a donné pouvoir à Camille BOÉRIO, Jordan HEITZMANN a donné pouvoir à Thierry BILLOT, Julien LANDRÉ a donné pouvoir à Didier RICHOUX, Jean-Claude LANDRIER a donné pouvoir à Franck MONOT, Serge NASSELEVITCH a donné pouvoir à Gérard PAILLARD, Maryse OLIVIERI a donné pouvoir à Pascal GERMAIN, Didier SELLIER a donné pouvoir à Damien BRIZARD et Éric STÉPHAN a donné pouvoir à Alain GARNIER.

1 Conseillère communautaires titulaire absente excusée sans avoir donné un pouvoir de vote : Sonia PATOURET.

1 Conseillère communautaire titulaire arrivée en cours de séance en avant donné un pouvoir de vote : Isabelle HOUÉ-HUBERDEAU a donné pouvoir à Alain COMMARET (jusqu'à l'OJ n° 6/1).

2 Conseillères communautaires titulaires parties en cours de séance en avant donné un pouvoir de vote : Françoise LAURENT a donné pouvoir à Bernard DESCHAMPS (à compter de l'OJ n° 8/5) et Céline SALMON a donné pouvoir à Loïc GAUTHIER (à compter de l'OJ n° 8/4),

11 Conseillers communautaires titulaires présents avant un pouvoir de vote : Thierry BILLOT, Camille BOÉRIO, Damien BRIZARD, Paule BUFFY, Alain GARNIER, Pascal GERMAIN, Sylvie GUILLOU, Didier IDES, Olivier MAGUET, Gérard PAILLARD et Christian PERDU.

2 Conseillers communautaires suppléants présents avant un pouvoir de vote : Franck MONOT et Didier RICHOUX.

Date de la convocation	16 avril 2026
Conseillers titulaires en fonction	70
Conseillers titulaires présents	56
Conseillers titulaires présents ayant un pouvoir de vote	11
Conseillers suppléants présents ayant un pouvoir de vote	2

Secrétaire de séance : Camille BOÉRIO.

Délibération 2026-73

Objet : Rectification de la délibération 2025-106 en date du 28 octobre 2025 « attribution du marché d'enlèvement, de transport et de traitement des déchets issus des 3 déchetteries »

Par la délibération 2025-106 en date du 28 octobre 2025, Monsieur Olivier BERTRAND rappelle que le Conseil communautaire a attribué le marché d'enlèvement, de transport et de traitement des déchets issus des 3 déchetteries. Il explique que ladite délibération comporte les coquilles rédactionnelles suivantes :

- Une erreur sur la durée du marché : la durée initiale correcte est du 1er janvier 2026 au 31 décembre 2028 (3 ans fermes), renouvelable tacitement une fois pour 12 mois, sans dépasser le 31 décembre 2029,
- Une mention erronée des montants qui sont des estimations et non des montants fermes, s'agissant d'un accord-cadre à bons de commande.

Monsieur Olivier BERTRAND indique que ces coquilles rédactionnelles n'affectent pas la validité du marché, déjà signé et notifié, mais nécessitent une rectification pour refléter la réalité du marché.

En conséquence, il propose au Conseil communautaire, avec un avis favorable de principe du Bureau communautaire, de délibérer pour rectifier la délibération 2025-106 du 28 octobre 2025 comme suit :

- La durée du marché est fixée du 1^{er} janvier 2026 au 31 décembre 2028 (3 ans fermes), renouvelable tacitement une fois pour 12 mois, sans dépasser le 31 décembre 2029,
- Les montants indiqués sont des estimations, s'agissant d'un accord-cadre à bons de commande,

Et, le cas échéant,

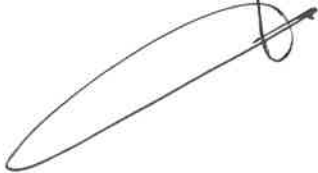
- Autoriser le Président à mettre en œuvre la présente délibération.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré et par un vote à main levée à l'unanimité,

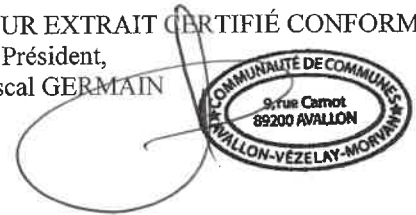
- **DÉCIDE de rectifier la délibération 2025-106 du 28 octobre 2025 comme suit :**
 - **La durée du marché est fixée du 1^{er} janvier 2026 au 31 décembre 2028 (3 ans fermes), renouvelable tacitement une fois pour 12 mois, sans dépasser le 31 décembre 2029,**
 - **Les montants indiqués sont des estimations, s'agissant d'un accord-cadre à bons de commande,**
- **AUTORISE le Président à mettre en œuvre la présente délibération.**

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits

Le secrétaire
Camille BOÉRIO



POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME
Le Président,
Pascal GERMAIN



**Département de l'Yonne
Canton d'Avallon**

**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES AVALLON-VÉZELAY-MORVAN
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**

Le mercredi 29 avril 2026, à 17 heures 30, le Conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle des maréchaux à l'Hôtel de Ville à Avallon sous la présidence de Monsieur Pascal GERMAIN.

56 Conseillers communautaires titulaires présents : Angélo ARENA, François BARBANCE, Dominin BENOIT, Olivier BERTRAND, Ysoline BIERRY, Alain BILLAUDEL, Thierry BILLOT, Camille BOÉRIO, Michel BRICAGE, Damien BRIZARD, Paule BUFFY, Françoise CHORON, Alain COMMARET, Christophe DARENNE, Ludivine DELHOSTAL, Gérard DELORME, Bernard DESCHAMPS, André DURUT, Alain GARNIER, Loïc GAUTHIER, Pascal GERMAIN, Chantal GUIGNEPIED, Sylvie GUILLOU, Alain GUITTET, Isabelle HOUÉ-HUBERDEAU (arrivée à l'OJ n° 6/1), Roger HUARD, Jérôme HUCHARD, Didier IDES, Nicole JEDYNSKI, Françoise LAURENT (départ à l'OJ n° 8/4), Laétitia LEVOY, Serge LUCY, Olivier MAGUET, Alain MARC, Isabelle MARIANI, Bernard MASSOL, Florent MATHIEU, Patrice MENGONI, Nathalie MILLET, Franck MOINARD, Patrick MOREAU, Gérard PAILLARD, Marc PAUTET, Sébastien PAUTRE, Christian PERDU, Robert PUNGIER, Emmanuel REGNAULT, Martial RENAULT, François ROUX, Philippe RUIZ, Céline SALMON (départ à l'OJ n° 8/3), Sylvain SOLARO, Philippe VEYSSIÈRE, Louis VIGOUREUX, Élise VILLIERS et Paul-Hervé VINTROU.

13 Conseillers communautaires titulaires absents excusés en ayant donné un pouvoir de vote : Laure AUDRY a donné pouvoir à Didier IDES, Stéphane BERTHELOT a donné pouvoir à Olivier MAGUET, Régis BOURGINE a donné pouvoir à Christian PERDU, Odile DOZOLME a donné pouvoir à Sylvie GUILLOU, Jean-Paul FILLION a donné pouvoir à Paule BUFFY, Jamilah HABSAOUI a donné pouvoir à Camille BOÉRIO, Jordan HEITZMANN a donné pouvoir à Thierry BILLOT, Julien LANDRÉ a donné pouvoir à Didier RICHOUX, Jean-Claude LANDRIER a donné pouvoir à Franck MONOT, Serge NASSELEVITCH a donné pouvoir à Gérard PAILLARD, Maryse OLIVIERI a donné pouvoir à Pascal GERMAIN, Didier SELLIER a donné pouvoir à Damien BRIZARD et Éric STÉPHAN a donné pouvoir à Alain GARNIER.

1 Conseillère communautaires titulaire absente excusée sans avoir donné un pouvoir de vote : Sonia PATOURET.

1 Conseillère communautaire titulaire arrivée en cours de séance en ayant donné un pouvoir de vote : Isabelle HOUÉ-HUBERDEAU a donné pouvoir à Alain COMMARET (jusqu'à l'OJ n° 6/1).

2 Conseillères communautaires titulaires parties en cours de séance en ayant donné un pouvoir de vote : Françoise LAURENT a donné pouvoir à Bernard DESCHAMPS (à compter de l'OJ n° 8/5) et Céline SALMON a donné pouvoir à Loïc GAUTHIER (à compter de l'OJ n° 8/4).

11 Conseillers communautaires titulaires présents ayant un pouvoir de vote : Thierry BILLOT, Camille BOÉRIO, Damien BRIZARD, Paule BUFFY, Alain GARNIER, Pascal GERMAIN, Sylvie GUILLOU, Didier IDES, Olivier MAGUET, Gérard PAILLARD et Christian PERDU.

2 Conseillers communautaires suppléants présents ayant un pouvoir de vote : Franck MONOT et Didier RICHOUX.

Date de la convocation	16 avril 2026
Conseillers titulaires en fonction	70
Conseillers titulaires présents	56
Conseillers titulaires présents ayant un pouvoir de vote	11
Conseillers suppléants présents ayant un pouvoir de vote	2

Secrétaire de séance : Camille BOÉRIO.

Délibération 2026-74

Objet : Adoption du règlement financier et budgétaire 2026-2032

Par une délibération en date du 26 juillet 2023, Monsieur Camille BOÉRIO rappelle que le Conseil communautaire a validé le passage à la nomenclature M57 à compter du 1^{er} janvier 2024 pour les budgets relevant de la nomenclature M14. Il sera indiqué que la nomenclature M57 prévoit l'élaboration d'un règlement budgétaire et financier au début de chaque nouvelle mandature. Après les explications apportées en cours de séance, il propose au Conseil communautaire de délibérer pour approuver le règlement financier et budgétaire 2026-2032 tel qu'il est présenté.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré et par un vote à main levée à l'unanimité, APPROUVE le règlement financier et budgétaire 2026-2032 tel qu'il est présenté (cf. : document ci-annexé).

Envoyé en préfecture le 30/04/2026

Reçu en préfecture le 30/04/2026

Publié le 06/05/2026

ID : 089-200039758-20260430-DCC2026_74-DE



Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits

Le secrétaire
Camille BOÉRIO

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

Le Président

Pascal GERMAIN





**Règlement budgétaire et financier
2026 – 2032**

Table des matières

Introduction	3
1. Le budget	3
1.1. Les principes budgétaires.....	3
• L’annualité et l’antériorité budgétaire.....	3
• L’unité budgétaire.....	4
• L’universalité et la spécialisation.....	4
• La règle de l’équilibre du budget.....	5
1.2. Les grands principes comptables.....	5
1.3. Le vote du budget.....	5
1.4. Le cycle budgétaire.....	5
2. L’exécution budgétaire et comptable	7
2.1 La comptabilité d’engagement.....	7
2.2. L’exécution du budget en dépenses et en recettes.....	7
2.3. Le rattachement des charges et des produits à l’exercice.....	8
2.4. Les restes à réaliser.....	8
3. La gestion de la pluriannualité	8
3.1. Le plan pluriannuel d’investissement (PPI).....	8
3.2. Le plan pluriannuel de fonctionnement.....	9
3.3 Les Autorisations de Programme (AP) et les Autorisations d’Engagement (AE) – Les Crédits de Paiement (CP).....	9
4. La gestion patrimoniale	10
4.1. L’inventaire et l’état de l’actif.....	10
4.2. Le traitement des frais d’études et des travaux en cours.....	10
4.3. L’amortissement.....	11
4.4. La cession.....	11
4.5. Les provisions.....	11
4.6. Les opérations pour compte de tiers.....	12
5. La gestion de la dette propre et de la dette garantie	12
5.1. La dette propre.....	12
5.2. La gestion de trésorerie.....	12
5.3. La dette garantie.....	13
5. Les régies	13
6. Informations des élus	14

Introduction

Par une délibération en date du 26 juillet 2023, le Conseil communautaire a validé le passage à la nomenclature M57 à compter du 1^{er} janvier 2024 pour les budgets relevant de la nomenclature M 14.

La nomenclature M57 prévoit l'élaboration d'un règlement budgétaire et financier.

Ce règlement permet de regrouper dans un document unique les règles fondamentales qui s'appliquent à l'ensemble des acteurs intervenant dans le cycle de gestion annuelle et pluriannuelle. En tant que document de référence, il permet d'harmoniser et de renforcer la cohérence des règles budgétaires et de gestion. Il traite donc de la gestion annuelle, de la gestion pluriannuelle et de la comptabilité d'engagement.

Il précise les règles de gestion nécessaires à la mise en œuvre des politiques communautaires.

Il se veut interactif et pragmatique en ce que les utilisateurs peuvent formuler des propositions d'amélioration. Il est un référentiel commun que chaque service communautaire doit s'approprier.

Il est adopté par l'assemblée délibérante pour la durée du mandat et ne peut être révisé que par elle.

Enfin, sauf dispositions expressément mentionnées, les règles qui suivent s'appliquent à la totalité du périmètre budgétaire et financier communautaire.

1. LE BUDGET

Le budget est un acte réglementaire qui délimite le cadre dans lequel va s'exercer la gestion pour la période de référence.

C'est aussi un acte politique qui, dans les conditions de vote déterminées par l'assemblée délibérante, autorise les dépenses et les recettes pour les actions et politiques communautaires.

C'est aussi un document d'information à destination des élus et des citoyens, devoir d'information fortement renforcé depuis la loi dite « Administration Territoriale de la République » de 1992 au travers des annexes budgétaires.

Il s'appuie sur un socle matérialisé par le principe de la séparation ordonnateur et comptable édicté par le décret du 29 décembre 1962 : celui qui paie (*le comptable public agent de la Direction Générale des Finances Publiques*) et celui qui ordonne (*le Président de la CCAVM*).

Le comptable public, pour payer une dépense ou encaisser une recette, exerce un contrôle de régularité et doit donc disposer de pièces justificatives juridiques et/ou financières fournies par l'ordonnateur et dont la typologie est prévue par le décret n°2022-505 du 23 mars 2022.

La CCAVM compte 6 budgets :

- Budget annexe du Parc d'activités « Portes du Morvan et d'Avallon »,
- Budget annexe de la zone d'activités artisanale de BONJUAN (*commune de Magny*),
- Budget annexe du Pôle « Petite Enfance-Enfance-Jeunesse »,
- Budget annexe de la maison de santé pluridisciplinaire de Vézelay,
- Budget principal,
- Budget annexe autonome du service des déchets ménagers et assimilés (M4).

1.1. Les principes budgétaires

○ L'annualité et l'antériorité budgétaire

Le budget est prévu et voté chaque année pour une année civile du 1^{er} janvier au 31 décembre (*principe d'annualité*).

Cependant, des aménagements à ce principe sont prévus :

- La journée complémentaire permet de continuer à payer des dépenses et à encaisser des recettes relevant de l'année précédente jusqu'au 31 janvier de l'année suivante. Cependant, et afin de permettre une clôture de la gestion plus rapide, la date limite appliquée à la CCAVM a été fixée au 15 janvier.
- Les dépenses et les recettes de fonctionnement de l'année civile qui n'auraient pas pu être payées dans l'année faute de réception de la facture (*mais pour lesquelles le service fait a été constaté*) doivent faire l'objet d'un rattachement à l'exercice auquel elles se rapportent. Ce mécanisme comptable permet de faire peser sur le résultat de l'exercice la totalité des dépenses et des recettes de l'exercice, même si elles seront payées l'année suivante (*cf. supra*).

L'antériorité budgétaire sous-tend que pour être exécuté du 1^{er} janvier au 31 décembre, le budget doit être voté avant le 31 décembre de l'année précédente. L'aménagement de ce principe permet de le voter jusqu'au 15 avril de l'année suivante (*30 avril en cas de période électorale*). En conséquence, et afin de permettre la continuité du service public, les dépenses et les recettes provisoires peuvent être engagées dans la limite du budget de fonctionnement voté l'année précédent et du quart des crédits (hors dette) d'investissement, sous réserve de l'autorisation de l'assemblée délibérante. En matière de subventions versées, la délibération doit prévoir une liste nominative et limitative des versements à effectuer avant le vote du budget.

La gestion pluriannuelle des crédits permet de s'affranchir du cadre restreint de la gestion annuelle des crédits pour mieux répondre aux exigences modernes de la gestion locale. Un règlement spécifique y sera consacré.

➤ **L'unité budgétaire**

Cette règle veut que toutes les opérations soient suivies au sein d'un seul et unique document, le budget principal communautaire.

Pour des raisons fiscales (TVA), juridiques (services publics industriels ou commerciaux, régies à personnalité juridique et/ou financière) ou comptables (tenue d'une comptabilité de stocks) notamment, mais aussi organisationnelles propres à la collectivité (suivi de services ou équipements stratégiques), les collectivités disposent, en sus du budget principal, d'un certain nombre de budgets annexes.

Les règles budgétaires exposées dans ce document leur sont applicables. Ils peuvent cependant dépendre de nomenclatures comptables et budgétaires différentes selon leur statut (*M4 et ses dérivés pour le service des déchets ménagers et assimilés, par exemple*).

➤ **L'universalité et la spécialisation**

Le budget communautaire doit comprendre l'ensemble des dépenses et des recettes en vertu du principe d'universalité. Cette règle suppose donc à la fois l'interdiction de contracter une dépense et une recette (chacune d'entre elles doit figurer au budget pour son montant intégral) et d'affecter une recette à une dépense (l'ensemble des recettes du budget finance l'ensemble des dépenses). Cependant, certaines taxes ou redevances sont, de par la loi, affectées à des dépenses particulières.

La spécialisation des crédits interdit que des crédits ouverts dans un chapitre budgétaire déterminé puissent être utilisés pour une dépense prévue à un autre chapitre.

Cependant, afin de permettre une fongibilité des crédits, ce principe est atténué dans le cadre de la M4 et de la M57 : le Conseil communautaire peut déléguer au Président de l'exécutif la possibilité de procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre (*à l'exclusion des dépenses de personnel*) dans la limite de 7,5% des crédits de chacune des sections. Dans ce cas, l'information des mouvements de crédits opérés doit obligatoirement être faite auprès de l'assemblée délibérante à la plus proche séance.

➤ **La règle de l'équilibre du budget**

L'équilibre du budget est acquis sous 2 conditions :

- Chacune des deux sections (*fonctionnement et investissement*) est elle-même votée en équilibre,
- L'autofinancement dégagé en recettes d'investissement (*constitué du prélèvement sur les recettes de fonctionnement, des dotations aux amortissements et aux provisions et des recettes propres*) couvre le remboursement en capital de la dette inscrit en dépenses.

Pour vérifier cette règle, il faut que l'évaluation des dépenses et des recettes soient sincères, sans surévaluation ou sous-évaluation manifestes.

L'équilibre du compte financier unique prend en compte également les reports de dépenses et de recettes sur l'exercice suivant.

Le compte financier unique est dit en déséquilibre lorsque le déficit global, tous budgets confondus, reports inclus, est supérieur à 5% des recettes de fonctionnement du budget agrégé. Dans ce cas, le Préfet saisit la Chambre régionale des comptes qui doit proposer à la collectivité des mesures de redressement.

1.2. Les grands principes comptables

La séparation entre l'ordonnateur et le comptable est un principe fondateur de la comptabilité publique. L'ordonnateur (*le président*) est chargé d'engager, liquider et ordonnancer les dépenses et les recettes tandis que le comptable public, agent de l'État, contrôle et exécute les opérations de décaissement dans la limite des crédits inscrits au budget, et d'encaissement.

Les autres principes comptables relèvent :

- De la régularité : les opérations sont conformes aux lois et aux règlements,
- De la permanence des méthodes d'une année sur l'autre,
- L'image fidèle : les comptes donnent une représentation réaliste du résultat de la gestion, du patrimoine et de la situation financière de la CCAVM,
- De la prudence : les estimations ne doivent pas avoir pour résultat de surévaluer les actifs ou les produits ni sous-évaluer les passifs ou les charges.

1.3. Le vote du budget

Le budget communautaire est voté par chapitre comptable et la présentation doit s'enrichir d'une présentation fonctionnelle répondant à la classification la plus fine de l'instruction comptable et budgétaire M57.

En complément, les autorisations d'engagement (AE) en section de fonctionnement et les autorisations de programme (AP) en section d'investissement constituent un instrument de gestion permettant de gérer globalement les enveloppes financières d'opérations tout en répartissant ces dépenses par exercice budgétaire sous forme de crédits de paiement (CP) votés annuellement (*cf. point 3*).

Cette programmation permet à la CCAVM de mieux gérer le décalage qui existe entre l'annualité budgétaire et la réalisation pluriannuelle des opérations en section d'investissement et des contrats pluriannuels en section de fonctionnement, dans le respect de la comptabilité d'engagement.

Les inscriptions budgétaires correspondent aux crédits de paiement votés par le Conseil communautaire.

1.4. Le cycle budgétaire

Le budget primitif est le premier document budgétaire de l'année.

Son vote doit cependant être précédé dans les deux mois d'un débat d'orientation budgétaire. Les débats,

qui ne donnent pas lieu à un vote, s'appuient sur un rapport d'orientation
grandes orientations du budget :

- Les engagements pluriannuels envisagés,
- La structure et les éléments de gestion de la dette,
- Une présentation de la structure et de l'évolution des personnels et des effectifs,
- L'évolution prévisionnelle de l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail.

Le rapport d'orientation budgétaire (ROB) apporte également un éclairage spécifique sur :

- L'évolution du contexte socio-économique national et local,
- Les tendances des finances locales,
- Les perspectives budgétaires,
- Les prospectives budgétaires.

Le ROB fait l'objet d'une délibération spécifique transmise au représentant de l'Etat ainsi qu'aux communes membres de la CCAVM. Il est également mis à disposition du public via le site internet de la CCAVM.

Le budget primitif est le seul budget obligatoire et peut se suffire à lui-même s'il reprend les résultats de l'année précédente tels qu'ils apparaissent au compte financier unique voté préalablement.

Le projet de budget primitif fait l'objet d'une présentation détaillée et répond aux principes budgétaires présentées ci-avant. Il s'articule autour de deux sections : la section de fonctionnement et la section d'investissement. Même s'il est voté au niveau du chapitre, le budget doit faire apparaître les articles budgétaires tels qu'ils figurent à la nomenclature budgétaire et comptable M57, étant précisé que les annexes réglementaires destinées à informer l'assemblée délibérante y figurent également.

Les crédits budgétaires sont limitatifs en dépenses. Ces dernières doivent également respecter les obligations réglementaires en matière de dépenses interdites (*ex : dépenses liées au culte*) et les dépenses obligatoires.

Les crédits budgétaires sont estimatifs mais ils doivent faire l'objet d'une évaluation sincère.

Afin de prendre en compte les aléas et les besoins d'ajustement en cours d'année, le Conseil communautaire peut adopter des décisions modificatives (DM) au cours de l'année. Elles doivent répondre aux mêmes exigences que le budget primitif, notamment en termes d'équilibre. Elles peuvent ainsi modifier l'affectation de crédits entre les chapitres, abonder un chapitre de crédits supplémentaires ou acter une modification d'AP ou d'AE pour les crédits de l'année.

Le budget supplémentaire est une décision modificative particulière qui permet la reprise des résultats de l'exercice précédent tels qu'ils figurent au compte financier unique. Il doit respecter les mêmes règles que le budget primitif et ne peut être voté qu'après approbation du compte financier unique et, le cas échéant, la délibération d'affectation du résultat.

Le compte financier unique est le document budgétaire qui fait la synthèse des réalisations de l'exercice auquel il se rapporte. Il présente en annexe un bilan de la gestion pluriannuelle. Il doit être voté avant le 30 juin de l'année N+1. Il vise plusieurs objectifs :

- Favoriser la transparence et la lisibilité de l'information financière,
- Améliorer la qualité des comptes,
- Simplifier les processus administratifs entre l'ordonnateur et le comptable.

Le compte financier unique participera à un bloc d'information financière modernisé et cohérent, composé d'une note synthétique.

	Service Finances	Commission finances	Communautaire après avis du Bureau Communautaire
Novembre/décembre N-1		Cadrage budgétaire	
Janvier/février N	Clôture comptable Résultat prévisionnel N-1		
Février/mars N	Retour des demandes chiffrées des Chefs de service et Directeurs de structures		
Mars N		Compte financier unique N-1 Affectation des résultats N-1 Octroi des subventions N Projet de budget primitif N	ROB Compte financier unique N-1 Affectation des résultats N-1 Octroi des subventions N Projet de budget primitif N
Avril N	Vote du budget primitif N		Octroi fonds de concours, participations et subventions N Vote du budget primitif N

Le calendrier présenté ci-dessus peut être modifié sous réserve du respect des échéances légales.

2. L'EXÉCUTION BUDGÉTAIRE ET COMPTABLE

2.1 La comptabilité d'engagement

Le code général des collectivités territoriales prévoit que les collectivités ont l'obligation de tenir une comptabilité d'engagement des dépenses. La tenue de cette comptabilité est de la responsabilité de l'ordonnateur.

L'engagement juridique est l'acte par lequel la CCAVM crée ou constate à son encontre une obligation de laquelle découlera une charge financière. Cette obligation peut résulter d'un contrat, d'une commande, d'un acte de vente, d'une délibération, ...

L'engagement comptable doit précéder ou être concomitant à l'engagement juridique. Il permet de réserver les crédits nécessaires au futur décaissement de la charge financière induite par l'engagement juridique.

L'engagement comptable peut être ajusté jusqu'au moment de la liquidation de la dépense.

L'engagement comptable est opéré par la direction des finances avant signature des bons de commande, lors du visa à apposer sur tout contrat inséré dans le circuit de signature ou dès réception d'un mail pour les besoins immédiats.

Les engagements peuvent être reportés s'ils sont inscrits en section d'investissement.

En section de fonctionnement, ils peuvent faire l'objet de rattachements ou sont recopiés sur l'année suivante, à charge pour le service d'inscrire les crédits nécessaires à leur couverture au budget primitif concerné.

2.2. L'exécution du budget en dépenses et en recettes

La liquidation consiste à vérifier tous les éléments de calcul de la créance ou de la dette par rapport aux engagements juridiques et comptables.

En matière de dépenses, le service à l'origine de l'engagement juridique a la charge de certifier le service fait.

Sous la responsabilité de l'ordonnateur, intervient la phase d'ordonnancement qui donne lieu à l'émission d'un mandat ou d'un titre de recettes.

Le comptable public est chargé du paiement des dépenses et du recouvrement des recettes au vu des éléments transmis par l'ordonnateur pour justifier de la régularité de la dépense ou de la recette.

2.3. Le rattachement des charges et des produits à l'exercice

Le rattachement des charges et des produits à l'exercice auquel ils se rapportent est effectué en application du principe d'indépendance des exercices. Il vise à faire apparaître dans le résultat d'un exercice donné l'intégralité des charges et produits qui s'y rapportent.

Le rattachement ne concerne que la section de fonctionnement.

Les dépenses engagées pour lesquelles le service a été fait avant le 31 décembre sans que la facture ne soit parvenue font l'objet d'un rattachement à l'exercice. Sont également rattachés les produits dont les droits sont acquis au cours de l'exercice et qui n'ont pu être comptabilisés.

2.4. Les restes à réaliser

Les restes à réaliser correspondent aux dépenses engagées non mandatées au 31 décembre de l'exercice et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre.

L'état des restes à réaliser est établi au 31 décembre de l'exercice, puis arrêté en toutes lettres et visé par le Président de la CCAVM et le comptable public, pour être transmis à la Préfecture.

Ils font l'objet d'une inscription systématique en report de crédits lors du vote du budget primitif de l'exercice N+1.

Chaque année, le Service de Gestion Comptable de la Direction des Finances Publiques de l'Yonne dont dépend la CCAVM fixe le calendrier de fin d'exercice qui est notifié à l'ensemble des services communautaires, dont l'objectif est d'apurer les opérations de l'exercice en cours en ayant recours le moins possible à la journée complémentaire.

3. LA GESTION DE LA PLURIANNALITÉ

La Communauté de Communes porte une vision prospective du développement de son territoire et de ses engagements. Elle utilise donc les outils qui permettent de matérialiser cette vision pluriannuelle en gestion pluriannuelle : plans pluriannuels d'investissement et de fonctionnement, gestion en AP/CP et en AE/CP.

3.1. Le plan pluriannuel d'investissement (PPI)

Le plan pluriannuel d'investissement (PPI) est un outil d'analyse financière prospective qui permet à la CCAVM de planifier ses investissements sur le mandat et de chiffrer les engagements qui affecteront le mandat suivant.

C'est un outil de pilotage budgétaire pour les élus communautaires qui disposent ainsi d'une analyse transversale et prévisionnelle des besoins en investissement de l'intercommunalité. Il facilite alors les besoins d'arbitrer, de prioriser, de rationaliser la dépense publique et permet d'éviter les doublons.

Le PPI doit être mis à jour tous les ans et prendre en compte les modifications et réalisations au cours de l'exercice, notamment suite à des décisions budgétaires modificatives par exemple. Le PPI structure ainsi une partie importante du débat d'orientations budgétaires annuel (DOB). Il s'articulera également avec la gestion des AP/CP afin d'obtenir une trajectoire des dépenses d'investissement de la collectivité la plus précise possible.

Il est établi en dépenses et en recettes.

3.2. Le plan pluriannuel de fonctionnement

La CCAVM étudiera la pertinence et la faisabilité de la mise en œuvre d'un plan pluriannuel de fonctionnement.

Reprenant les grandes lignes budgétaires et comptables, il participera à l'analyse de la solvabilité des finances communautaires en ce qu'il reprendra les coûts induits des dépenses d'investissement et donnera une image de la capacité d'autofinancement des investissements.

3.3 Les autorisations de programme (AP) et les autorisations d'engagement (AE) – Les crédits de paiement (CP)

Les AE/CP : les dotations affectées aux dépenses de fonctionnement peuvent comprendre des autorisations d'engagement (AE) et des crédits de paiement (CP). Cette faculté est réservée aux seules dépenses résultant de conventions, de délibérations ou de décisions, au titre desquelles la Communauté de Communes s'engage, au-delà d'un exercice budgétaire, à verser une subvention, une participation ou une rémunération à un tiers. Toutefois les frais de personnel et les subventions versées aux organismes privés ne peuvent faire l'objet d'une AE.

Les AE constituent la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour le financement des dépenses mentionnées à l'alinéa précédent. Elles demeurent valables sans limitation de durée jusqu'à ce qu'il soit procédé à leur annulation. Elles peuvent être révisées.

Les CP constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées pendant l'année pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des AE correspondantes.

L'équilibre budgétaire de la section de fonctionnement s'apprécie en tenant compte des seuls CP.

Les AP/CP : les dotations budgétaires affectées aux dépenses d'investissement peuvent comprendre des autorisations de programme (AP) et des crédits de paiement (CP).

Les autorisations de programme constituent la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour le financement des investissements. Elles demeurent valables, sans limitation de durée, jusqu'à ce qu'il soit procédé à leur annulation. Leurs révisions à la hausse ou à la baisse doivent être soumises au Conseil communautaire.

Les crédits de paiement constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées pendant l'année pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des autorisations de programme correspondantes.

L'équilibre budgétaire de la section d'investissement s'apprécie en tenant compte des seuls crédits de paiement.

La somme de ces CP annuels doit être égale à tout moment au montant de l'AP et le CP de l'année N représente alors la limite maximale de liquidations autorisée au titre de l'année N.

Les AP sont décidées et modifiées par le Conseil communautaire à l'occasion de l'adoption du budget et/ou de décisions modificatives. Elles sont toutefois délibérées indépendamment de la délibération du budget. Seul le montant global de l'AP fait l'objet du vote.

L'échéancier de CP des exercices postérieurs à l'année en cours est indicatif. Par ailleurs, une annexe budgétaire retrace le suivi pluriannuel de ces autorisations.

Une AP peut financer une ou plusieurs opérations et comporter une ou plusieurs natures comptables.

Dans tous les cas, une délibération annuelle relative aux AP sera présentée à l'approbation du Conseil communautaire à l'occasion de l'adoption du budget. Cette délibération présentera d'une part un état des AP en cours et leurs éventuels besoins de révisions et d'autre part la création de nouvelles AP et les opérations y afférentes. Un ajustement sera présenté si nécessaire lors du vote de la dernière décision modificative de l'exercice.

L'augmentation ou la diminution de CP sur l'exercice en cours doit être constatée par décision modificative, l'ajustement des CP, à la hausse ou à la baisse, doit permettre d'améliorer les taux de réalisation des budgets. Enfin les CP non utilisés sont automatiquement reportés sur l'exercice suivant dans la limite du montant de l'AP.



4 LA GESTION PATRIMONIALE

4.1. L'inventaire et l'état de l'actif

Les immobilisations comprennent tous les biens et valeurs destinés à rester durablement dans le patrimoine de la CCAVM.

Leur suivi est assuré conjointement par l'ordonnateur et le comptable public. Ce suivi conjoint doit permettre d'obtenir un résultat identique, régulier et sincère.

La gestion de l'inventaire, registre justifiant la réalité physique des biens, est de la responsabilité de l'ordonnateur, chargé de recenser les biens et de les identifier.

L'obligation de tenir un inventaire, découlant de l'Instruction Budgétaire et Comptable M57, porte sur les biens suivants :

- Les biens corporels,
- Les biens incorporels.

Le comptable public est responsable de l'enregistrement des biens et de leur suivi à l'actif du bilan.

À ce titre, il tient l'état de l'actif ainsi que le fichier des immobilisations, documents comptables justifiant les soldes des comptes apparaissant à la balance et au bilan.

L'inventaire et l'état de l'actif doivent correspondre.

4.2. Le traitement des frais d'études et des travaux en cours

Les frais d'études (chapitre 20) et les travaux en cours (chapitre 23) sont des comptes de transition qui doivent, en fin d'opération, intégrer un compte d'imputation définitive (chapitres 20 ou 21) qui permet de faire la synthèse de la valeur de l'immobilisation.

Ainsi, les frais d'études contribuant à la réalisation d'un projet d'investissement sont imputés en compte 2031. Ils doivent être transférés, dès commencement des travaux, à la subdivision concernée du compte de travaux (chapitre 23) par opération d'ordre budgétaire.

Ainsi en fin d'exercice, les services opérationnels sont destinataires d'une liste d'études en cours afin d'en préciser le traitement comptable :

- Les études ne sont pas terminées et elles restent au compte 2031,
- Les études sont terminées mais les travaux n'ont pas commencé : si les travaux n'ont pas démarré dans un délai maximum de 3 ans, les dépenses sont amorties sur une période de 5 ans. Durant 3 ans, les dépenses demeurent en compte 2031,
- Des études ont été initiées mais le projet est abandonné ou reporté à plus de 3 ans : les dépenses font l'objet d'un amortissement sur 5 ans. Cette règle s'applique en cas d'erreur d'imputation (*la dépense relevait du compte 617 – études en section de fonctionnement*),
- Les études sont terminées et les travaux ont démarré : les dépenses sont transférées à un compte du chapitre 23 par opération d'ordre budgétaire, nécessitant l'émission d'un mandat et d'un titre de recettes. Cette opération rend les frais d'études éligibles au FCTVA selon les règles d'éligibilité propres à la procédure de contrôle automatisée en vigueur depuis 2021 à la CCAVM.

À la fin des travaux, lorsque toutes les dépenses ont été payées, les dépenses du compte de travaux en cours doivent être transférées au compte d'immobilisation définitive par opération d'ordre non budgétaire.

Le service des finances opère le transfert dans le logiciel comptable afin de mettre à jour l'inventaire et informe le comptable public des opérations via un état récapitulatif des dépenses et des recettes transférées et un certificat administratif. Le comptable passe les écritures non budgétaires dans sa comptabilité afin de mettre en conformité l'état de l'actif.

4.3. L'amortissement

L'amortissement est la constatation d'un amoindrissement de la valeur d'un élément d'actif résultant de l'usage, du temps ou de l'évolution des techniques. Les amortissements permettent d'obtenir une meilleure appréciation du coût des biens amortis tout en assurant une partie du financement de leur renouvellement au terme de la période d'utilisation.

L'obligation de sincérité des comptes exige que cette dépréciation soit constatée. La M57 prévoit l'application du *prorata temporis* : le bien est amorti à partir de son acquisition ou sa mise en service. Les dotations aux amortissements des immobilisations constituent une dépense obligatoire.

La CCAVM fixera, par délibération conjointe, les catégories de biens amortissables et leurs durées d'amortissement, tous budgets confondus et actera que la date de mandatement sera celle retenue pour démarrer l'amortissement. Toute modification ou ajout d'une rubrique fera l'objet d'une délibération au Bureau communautaire, reprenant l'intégralité de la politique d'amortissement communautaire afin de faciliter l'accès à l'information.

Tous les biens dont la valeur est inférieure à 500,00 euros TTC sont considérés comme biens de faible valeur et sont amortis en une année.

4.4. La cession

Pour toute réforme de biens mobiliers, un certificat de réforme mentionne les références du matériel réformé ainsi que l'année et la valeur d'acquisition.

Dans le cas d'un achat avec reprise de l'ancien bien, il n'y a pas de contraction entre la recette et la dépense.

Concernant les biens immeubles, les cessions donnent lieu à une délibération mentionnant l'évaluation qui a été faite de ce bien par « France Domaine » et doivent être accompagnées obligatoirement d'un acte de vente. Les écritures de cession sont réalisées par la direction des finances. La constatation de la sortie du patrimoine du bien mobilier ou immobilier se traduit par des opérations d'ordre budgétaire (avec constatation d'une plus-value ou moins-value le cas échéant traduisant l'écart entre la valeur nette comptable du bien et sa valeur de marché).

Les sorties d'actif constatées au cours de l'exercice font l'objet d'une annexe au compte financier unique.

Les cessions patrimoniales sont prévues en recettes d'investissement sur un chapitre dédié 024 mais ce chapitre ne présente pas d'exécution budgétaire. Les titres de recettes émis lors de la réalisation de la cession sont comptabilisés sur le compte 775 qui ne présente pas de prévision.

4.5. Les provisions

Le provisionnement constitue l'une des applications du principe de prudence contenu dans le plan comptable général. Il permet de constater une dépréciation ou un risque ou bien encore d'étaler une charge. Ainsi, la CCAVM se doit d'inscrire la dotation nécessaire au plus proche acte budgétaire suivant la connaissance ou l'évaluation du risque. Les provisions constituent une dépense obligatoire.

Ce régime comptabilise une dépense qui fait l'objet d'un mandat afin de mettre une dotation en réserve qui reste disponible pour financer la charge induite par la matérialisation du risque. Une délibération du Conseil communautaire est nécessaire pour inscrire la recette au budget. Si la provision est inférieure à la dépense issue de la matérialisation du risque, l'écart est financé par le budget.

Si le risque ne se matérialise pas ou s'il se matérialise pour un montant inférieur à la provision constituée, une délibération du Conseil communautaire en prévoit la reprise au budget. Cette recette ou partie de recette non consommée finance alors librement la section de fonctionnement. Conformément aux dispositions de l'article R.2321-2 du CGCT, une provision doit être constituée dans les cas suivants :

- Dès l'ouverture d'un contentieux en première instance contre la CCAVM, à hauteur du montant estimé par la CCAVM de la charge qui pourrait en résulter en fonction du risque financier encouru,

- Lorsque le recouvrement des restes à recouvrer sur comptes de tiers est compromis malgré les diligences faites par le comptable public à hauteur du risque d'irrecouvrabilité estimé par la CCAVM. Les créances irrécouvrables correspondent aux titres émis par une collectivité mais dont le recouvrement ne peut être mené à son terme par le comptable. Les créances inscrites depuis plus de 2 ans aux comptes contentieux feront l'objet d'une provision pour dépréciation de compte de tiers.

Un état annexé au budget primitif et au compte financier unique permet de suivre l'état de chaque provision constituée. Il en décrit le montant, le suivi et l'emploi.

4.6. Les opérations pour compte de tiers

La CCAVM intervient pour le compte de tiers (*communes...*). Les opérations sous mandat sont alors suivies comptablement aux subdivisions du compte 458.

Le compte « 4581 » retrace les opérations sous mandat en dépenses, le compte « 4582 » étant son pendant en recettes.

Chaque opération trouve à être comptabilisée dans une subdivision du 458 à créer, qui constitue alors un chapitre budgétaire : en cas d'insuffisance de crédits, une décision modificative sera requise.

Toutes les dépenses afférentes à l'opération devront être comptabilisées à la subdivision afférente à l'opération, toutes les recettes suivront la même règle. En fin d'opération, les dépenses et les recettes doivent être équilibrées et l'opération comptable doit être soldée.

Les immobilisations correspondantes ne figurent pas à l'actif et à l'inventaire de la CCAVM, mandataire, et ont vocation à intégrer l'actif et l'inventaire de la collectivité mandante.

5. LA GESTION DE LA DETTE PROPRE ET DE LA DETTE GARANTIE

5.1. La dette propre

L'article L.2331-8 du CGCT précise que les emprunts constituent des recettes non fiscales pour financer la section d'investissement.

Le Conseil communautaire est chargé de procéder à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget ainsi qu'aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts.

La gestion de la dette de la CCAVM repose sur un recours à des établissements de crédit variés, une structuration diversifiée de la dette pour atténuer l'exposition au risque de taux et la mobilisation de produits simples et visibles à long terme.

La CCAVM se fixe les principes de gestion suivants :

- Possibilité de recourir à des emprunts à taux variable en fonction des opportunités du marché et en respectant un équilibre non strict entre emprunts à taux fixe et emprunts à taux variable,
- Se sécuriser en diversifiant ses sources de financement,
- Emprunter sur des maturités adaptées à la nature des projets à financer.

Ces emprunts pourront comporter une ou plusieurs caractéristiques ci-après :

- La faculté de passer du taux variable au taux fixe ou du taux fixe au taux variable,
- La faculté de modifier une ou plusieurs fois l'index relatif au calcul du ou des taux d'intérêt,
- La faculté de procéder à des tirages échelonnés dans le temps avec la possibilité de remboursement anticipé et/ou de consolidation,
- La faculté de remboursement in fine ou de remboursement linéaire.

5.2. La gestion de trésorerie

L'objectif de la gestion active de la trésorerie est de garantir à tout moment la solvabilité de la CCAVM pour un coût financier minimisé.

Pour faire face à des besoins ponctuels en disponibilités, la CCAVM pourra avoir recours à l'ouverture

d'une ou plusieurs lignes de crédit de trésorerie destinées à faire face à un besoin ponctuel et éventuel de disponibilités. Elle équivaut à un droit de tirage permanent auprès d'un établissement de crédit en une ou plusieurs fois, pour la durée d'un an renouvelable.

Le Conseil communautaire est chargé de procéder à la réalisation de ces lignes de trésorerie.

5.3. La dette garantie

Les garanties d'emprunt accordées à des personnes morales de droit privé sont soumises aux dispositions de la loi du 5 janvier 1988 modifiée dite « loi Galland ». Elle impose aux collectivités trois ratios prudentiels conditionnant l'octroi de garanties d'emprunt :

- La règle du potentiel de garantie : le montant de l'annuité de la dette propre ajouté au montant de l'annuité de la dette garantie, y compris la nouvelle annuité garantie, ne doit pas dépasser 50% des recettes réelles de fonctionnement,
- La règle de division des risques : le volume total des annuités garanties au profit d'un même débiteur ne peut aller au-delà de 10% des annuités pouvant être garanties par la collectivité,
- La règle du partage des risques : la quotité garantie ne peut couvrir que 50% du montant de l'emprunt contracté par l'organisme demandeur. Ce taux peut être porté à 80% pour des opérations d'aménagement menées en application des articles L.300-1 à L.300-4 du Code de l'Urbanisme.

Ces ratios sont cumulatifs.

Les limitations introduites par les ratios Galland ne sont pas applicables pour les opérations de construction, acquisition ou amélioration de logements réalisées par les organismes d'habitation à loyer modéré ou les sociétés d'économie mixte ou subventionnées par l'Etat (article L.2252-2 du CGCT).

La décision d'octroyer une garantie d'emprunt est obligatoirement prise par le Conseil communautaire. L'ensemble des garanties d'emprunt fait obligatoirement l'objet d'une communication qui figure dans les annexes du budget primitif et du compte administratif.

La garantie d'emprunt est un engagement hors bilan par lequel la collectivité accorde sa caution à un organisme dont elle veut faciliter le recours à l'emprunt en garantissant aux prêteurs le remboursement en cas de défaillance du débiteur.

Le contrat de prêt ou, le cas échéant, l'acte de cautionnement est ensuite signé par le Président.

Les limitations introduites par les ratios Galland ne sont pas applicables pour les opérations de construction, acquisition ou amélioration de logements réalisées par les organismes d'habitation à loyer modéré (OPH) ou les sociétés d'économie mixte ou subventionnées par l'État (article L.2252-2 du CGCT). L'ensemble des garanties d'emprunt fait obligatoirement l'objet d'une communication qui figure dans les annexes du budget primitif et du compte administratif au sein du document intitulé « État de la dette propre et garantie ».

5. LES RÉGIES

Le principe de séparation de l'ordonnateur et du comptable connaît un aménagement avec les régies d'avances et de recettes.

Si, conformément aux principes de la comptabilité publique, le comptable public est le seul habilité pour manier les fonds publics des collectivités locales, il est toutefois admis que des opérations peuvent être confiées à des régisseurs qui agissent sous sa responsabilité.

Le régisseur les effectue sous sa responsabilité personnelle : il est redevable sur ses deniers propres en cas d'erreur. Il est soumis aux contrôles de l'ordonnateur et du comptable. Il doit souscrire une assurance et peut être soumis à cautionnement. Il peut recevoir en contrepartie une indemnité spécifique.

Cependant, l'ordonnance 2022-408 du 22 mars 2022 a modifié le régime de responsabilité des décideurs locaux. La responsabilité personnelle et pécuniaire du comptable public a cessé depuis le 1^{er} janvier 2023, entraînant avec elle la fin du régime de cautionnement des régisseurs. Désormais chaque gestionnaire est responsable des erreurs qui auraient été commises.

Le régisseur est nommé par arrêté du Président sur avis conforme du comptable public.

Il existe trois sortes de régies :

- La régie de recettes : elle facilite l'encaissement des recettes et l'accès des usagers à un service de proximité,
- La régie d'avances : elle permet le paiement immédiat de la dépense publique dès le service fait pour des opérations simples et répétitives,
- La régie d'avances et de recettes : elle conjugue les deux aspects précédents.

La régie peut être permanente ou temporaire. Excepté dans le cas des régies, tout maniement de fonds (numéraire, chèques) est strictement interdit.

6. INFORMATION DES ÉLUS

Mise en ligne des documents budgétaires et des rapports de présentation

L'article 107 de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) crée, par son article 107, de nouvelles dispositions relatives à la transparence et la responsabilité financières des collectivités territoriales.

Les documents de présentation prévus dans les nouvelles dispositions de l'article précités (budget primitif, compte financier unique, rapport d'orientation budgétaire, ...) ont vocation à être mis en ligne sur le site internet de la collectivité, après l'adoption par l'assemblée délibérante.

Le décret n°2016-834 du 23 juin 2016 relatif à la mise en ligne par les collectivités territoriales et par leurs établissements publics de coopération de documents d'informations budgétaires et financières est venu préciser les conditions de cette mise en ligne, en particulier leur accessibilité intégrale et sous un format non modifiable, leur gratuité et leur conformité aux documents soumis à l'assemblée délibérante.

Département de l'Yonne
Canton d'Avallon
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES AVALLON-VÉZELAY-MORVAN
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Le mercredi 29 avril 2026, à 17 heures 30, le Conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle des maréchaux à l'Hôtel de Ville à Avallon sous la présidence de Monsieur Pascal GERMAIN.

56 Conseillers communautaires titulaires présents : Angélo ARENA, François BARBANCE, Dominin BENOIT, Olivier BERTRAND, Ysoline BIERRY, Alain BILLAUDEL, Thierry BILLOT, Camille BOÉRIO, Michel BRICAGE, Damien BRIZARD, Paule BUFFY, Françoise CHORON, Alain COMMARET, Christophe DARENNE, Ludivine DELHOSTAL, Gérard DELORME, Bernard DESCHAMPS, André DURUT, Alain GARNIER, Loïc GAUTHIER, Pascal GERMAIN, Chantal GUIGNEPIED, Sylvie GUILLOU, Alain GUITTET, Isabelle HOUÉ-HUBERDEAU (arrivée à l'OJ n° 6/1), Roger HUARD, Jérôme HUCHARD, Didier IDES, Nicole JEDYNSKI, Françoise LAURENT (départ à l'OJ n° 8/4), Laétitia LEVOY, Serge LUCY, Olivier MAGUET, Alain MARC, Isabelle MARIANI, Bernard MASSOL, Florent MATHIEU, Patrice MENGONI, Nathalie MILLET, Franck MOINARD, Patrick MOREAU, Gérard PAILLARD, Marc PAUTET, Sébastien PAUTRE, Christian PERDU, Robert PUNGIER, Emmanuel REGNAULT, Martial RENAULT, François ROUX, Philippe RUIZ, Céline SALMON (départ à l'OJ n° 8/3), Sylvain SOLARO, Philippe VEYSSIÈRE, Louis VIGOUREUX, Élise VILLIERS et Paul-Hervé VINTROU.

13 Conseillers communautaires titulaires absents excusés en avant donné un pouvoir de vote : Laure AUDRY a donné pouvoir à Didier IDES, Stéphane BERTHELOT a donné pouvoir à Olivier MAGUET, Régis BOURGINE a donné pouvoir à Christian PERDU, Odile DOZOLME a donné pouvoir à Sylvie GUILLOU, Jean-Paul FILLION a donné pouvoir à Paule BUFFY, Jamilah HABSAOUI a donné pouvoir à Camille BOÉRIO, Jordan HEITZMANN a donné pouvoir à Thierry BILLOT, Julien LANDRÉ a donné pouvoir à Didier RICHOUX, Jean-Claude LANDRIER a donné pouvoir à Franck MONOT, Serge NASSELEVITCH a donné pouvoir à Gérard PAILLARD, Maryse OLIVIERI a donné pouvoir à Pascal GERMAIN, Didier SELLIER a donné pouvoir à Damien BRIZARD et Éric STÉPHAN a donné pouvoir à Alain GARNIER.

1 Conseillère communautaires titulaire absente excusée sans avoir donné un pouvoir de vote : Sonia PATOURET.

1 Conseillère communautaire titulaire arrivée en cours de séance en avant donné un pouvoir de vote : Isabelle HOUÉ-HUBERDEAU a donné pouvoir à Alain COMMARET (jusqu'à l'OJ n° 6/1).

2 Conseillères communautaires titulaires parties en cours de séance en avant donné un pouvoir de vote : Françoise LAURENT a donné pouvoir à Bernard DESCHAMPS (à compter de l'OJ n° 8/5) et Céline SALMON a donné pouvoir à Loïc GAUTHIER (à compter de l'OJ n° 8/4).

11 Conseillers communautaires titulaires présents ayant un pouvoir de vote : Thierry BILLOT, Camille BOÉRIO, Damien BRIZARD, Paule BUFFY, Alain GARNIER, Pascal GERMAIN, Sylvie GUILLOU, Didier IDES, Olivier MAGUET, Gérard PAILLARD et Christian PERDU.

2 Conseillers communautaires suppléants présents ayant un pouvoir de vote : Franck MONOT et Didier RICHOUX.

Date de la convocation	16 avril 2026
Conseillers titulaires en fonction	70
Conseillers titulaires présents	56
Conseillers titulaires présents ayant un pouvoir de vote	11
Conseillers suppléants présents ayant un pouvoir de vote	2

Secrétaire de séance : Camille BOÉRIO.

Délibération 2026-75

Objet : Taux d'imposition 2026 des taxes directes locales

Le Président explique que des crédits nouveaux ont été inscrits dans le projet du budget principal 2026 pour des actions déjà décidées par le Conseil communautaire ou pour des charges imposées par l'État dont les principales sont :

- o Les études de gouvernance et techniques des compétences « alimentation en eau potable et assainissement collectif des eaux usées » qu'il y ait ou non transfert par la suite,
- o L'augmentation conséquente des cotisations des charges patronales,
- o La revalorisation des bas salaires préalable à la réforme en cours d'instruction des régimes indemnitaires,
- o La rénovation énergétique des bâtiments intercommunaux,
- o Le projet de création du Pôle « Petite Enfance-Jeunesse »,
- o La mise en œuvre des relais mobilité,

Envoyé en préfecture le 04/05/2026

Reçu en préfecture le 04/05/2026

Publié le 06/05/2026

ID : 089-200039758-20260429-DCC2026_75-DE

o La réhabilitation et la sécurisation de l'accueil de la piscine intercommunale.
En revanche, il informe que le projet de réhabilitation de la petite crèche Galipette est différé considérant que tous les projets ne peuvent être réalisés en même temps.
Le Président explique que la simulation fiscale 2026, avec le maintien des taux 2025 des quatre taxes directes locales, laisse apparaître une perte de 50 374,00 euros par rapport à 2025, étant précisé que la baisse des allocations compensatrices de 143 687,00 euros impacte très fortement le résultat de cette simulation (cf. : tableau ci-dessous).

Fiscalité locale CCAVM		Bases d'imposition :			Taux d'imposition :		Produits fiscaux :		Évolution 2026/2025 :
		Effectives 2025	Prévisionnelles 2026	Évolution 2026/2025	2025	Proposition 2026	Réalisés 2025	Prévisionnels 2026	
Taxe d'habitation	Résidences principales :			Fraction TVA nationale			547 912 €	550 678 €	+ 2 766 €
	Résidences secondaires :	6 016 407 €	5 929 000 €	- 87 407 €	3,22%	3,22%	193 733 €	190 914 €	- 2 819 €
	Taxe Foncier Bâti - TFB :	26 226 993 €	26 264 000 €	+ 37 007 €	3,11%	3,11%	815 706 €	816 810 €	+ 1 104 €
	Taxe Foncier Non Bâti - TFNB :	1 800 677 €	1 817 000 €	+ 16 323 €	5,92%	5,92%	106 564 €	107 566 €	+ 1 002 €
	CFE :	7 662 207 €	7 996 000 €	+ 333 793 €	24,67%	24,67%	1 892 690 €	1 972 613 €	+ 79 923 €
	TAFNB :						43 607 €	44 730 €	+ 1 123 €
	TASCOM :						264 584 €	264 584 €	0 €
	IFER :						570 179 €	577 594 €	+ 7 415 €
	Compensation suppression CVAE :			Fraction TVA nationale :			1 273 871 €	1 276 670 €	+ 2 799 €
	Allocations compensatrices :						741 573 €	597 886 €	- 143 687 €
TOTAL :							6 450 419 €	6 400 045 €	- 50 374 €

En conséquence, considérant qu'il convient :

- o De faire face à la baisse des dotations et des subventions,
- o D'améliorer la capacité d'autofinancement,
- o De permettre de financer les besoins en termes d'investissements et d'accroître la capacité d'emprunter,
- o De donner les moyens à l'intercommunalité de porter, au cours des prochaines années, une politique de développement ambitieuse à même de renforcer l'attractivité du territoire,

Tout en soulignant que le produit proposé de + 150 354,00 euros ne représente que 1,61% des recettes réelles de fonctionnement du projet du budget principal 2026.

Le Président propose au Conseil communautaire, avec un avis favorable de principe du Bureau communautaire, de délibérer pour arrêter les taux d'imposition des taxes directes locales 2026 tels que proposés dans le tableau ci-dessous :

Fiscalité locale CCAVM		Bases d'imposition :			Taux d'imposition :		Produits fiscaux :		Évolution 2026/2025 :
		Effectives 2025	Prévisionnelles 2026	Évolution 2026/2025	2025	Proposition 2026	Réalisés 2025	Prévisionnels 2026	
Taxe d'habitation	Résidences principales :			Fraction TVA nationale			547 912 €	550 678 €	+ 2 766 €
	Résidences secondaires :	6 016 407 €	5 929 000 €	- 87 407 €	3,22%	3,80%	193 733 €	225 302 €	+ 31 569 €
	Taxe Foncier Bâti - TFB :	26 226 993 €	26 264 000 €	+ 37 007 €	3,11%	3,67%	815 706 €	963 889 €	+ 148 183 €
	Taxe Foncier Non Bâti - TFNB :	1 800 677 €	1 817 000 €	+ 16 323 €	5,92%	6,98%	106 564 €	126 827 €	+ 20 263 €
	CFE :	7 662 207 €	7 996 000 €	+ 333 793 €	24,67%	24,67%	1 892 690 €	1 972 613 €	+ 79 923 €
	TAFNB :						43 607 €	44 730 €	+ 1 123 €
	TASCOM :						264 584 €	264 584 €	0 €
	IFER :						570 179 €	577 594 €	+ 7 415 €
	Compensation suppression CVAE :			Fraction TVA nationale :			1 273 871 €	1 276 670 €	+ 2 799 €
	Allocations compensatrices :						741 573 €	597 886 €	- 143 687 €
TOTAL :							6 450 419 €	6 600 774 €	+ 150 354 €

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré et par un vote à main levée à la majorité des voix (53 voix pour, 6 abstentions et 10 voix contre), ARRÊTE les taux d'imposition des taxes directes locales 2026 tels que proposés dans le tableau ci-dessous :

Taxes directes locales	Bases prévisionnelles 2026	Taux 2026	Produits prévisionnels 2026
Taxe d'habitation additionnelle	5 929 000	3,80	225 302
Taxe foncière bâtie additionnelle	26 264 000	3,67	963 889
Taxe foncière non bâtie additionnelle	1 817 000	6,98	126 827
Cotisation foncière des entreprises	7 996 000	24,67	1 972 613
Totaux			3 288 631

Envoyé en préfecture le 04/05/2026

Reçu en préfecture le 04/05/2026

Publié le 06/05/2026

ID : 089-200039758-20260429-DCC2026_75-DE


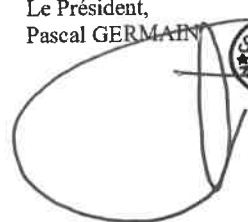
Conformément à l'article L.107 de la loi portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (loi NOTRe) du 17 août 2015 qui crée de nouvelles obligations relatives à la présentation et à l'élaboration des budgets locaux, le Président rappelle qu'une note brève et synthétique, retraçant les informations financières essentielles de la collectivité, a été annexée à la note de synthèse.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits

Le secrétaire
Camille BOÉRIO



POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME
Le Président,
Pascal GERMAIN



N° 4259 EPCI (1)

TAUX
FDL
2026

009 AVALLON VEZELAY MORVAN
 DEPARTEMENT 89
 TRÉSORERIE OU SGC : SGC D'AVALLON



FINANCES PUBLIQUES

ETAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2026

I - RESSOURCES FISCALES DONT LE TAUX DOIT ÊTRE VOTÉ EN 2026

Taxes	Bases d'imposition effectives de 2025	Taux de référence pour 2026	Tx moyens pondérés des com. si fusion	Bases d'imposition prévisionnelles 2026	Produits référence (col.4 x col.2)	Taux votés	Produits attendus (col. 4 x col. 6)
	1	2	3	4	5	6	7
Taxe foncière bâtie additionnelle	26 226 993	3,11		26 264 000	816 810	3,67	863 889
Taxe foncière non bâtie additionnelle	1 800 077	5,92		1 817 000	107 566	6,98	126 827
Taxe d'habitation additionnelle	6 016 407	3,22		5 929 000	190 914	3,80	225 302
CFE additionnelle	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>
CFE unique ou de zone	7 662 207	24,67		7 996 000	1 972 613		1 972 613
CFE éolienne	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>		
Taux CFE plafonné pour 2026	>>>				1 115 290		1 316 018
					1 972 613		
						Total	1 316 018

Aide au calcul des taux additionnels par variation proportionnelle : Il n'est pas nécessaire de remplir cette rubrique en cas de reconduction des taux de référence ou de variation différenciée.

Calcul du coefficient de variation proportionnelle

Taxes additionnelles	8	9	10
Taux proportionnels (col. 2 x col. 9)			
Produits attendus	1 316 018	3,67	
Produits référence de la fiscalité additionnelle (sous-total col. 5)	1 115 290	6,98	
		3,80	

Si la diminution sans lien des taux a été décidée en 2026, cochez la case

Éléments relatifs au vote du taux de CFE unique, de zone ou éolienne	Réserve de taux capitalisée utilisable en 2026 (11)	Réserve de taux utilisée pour le taux voté en 2026 (12)	Fraction de taux mis en réserve sur délibération (13)	Durée retenue si intégration progressive des taux (14)
CFE unique ou de zone	>>>			
CFE éolienne	>>>			

II - RESSOURCES FISCALES INDEPENDANTES DES TAUX VOTÉS EN 2026

TVA	1 827 348	IFER	577 594	TASCOM	264 584	TAFNB	44 730	Alloc. compensatoires	580 331	DORTP	0	FNGIR	-84 546	Total	3 210 041
-----	-----------	------	---------	--------	---------	-------	--------	-----------------------	---------	-------	---	-------	---------	-------	-----------

III - TOTALISATION DES RESSOURCES FISCALES PRÉVISIONNELLES POUR 2026

Produits attendus des taxes à taux voté (col. 7)	3 286 631	Ressources fiscales indépendantes des taux votés (cadre II)	3 210 041	Montant prévisionnel de la fiscalité directe locale pour 2026	6 496 672
--	-----------	---	-----------	---	-----------



À AVALLON
 Le 30 avril 2026
 Pour la Direction des Finances publiques,
 La Présidente,
 Pascal GERMAIN

Feuille à compléter et à retourner systématiquement au seul service de fiscalité directe locale accompagné d'une copie de la délibération de vote des taux.

Envoyé en préfecture le 04/05/2026
 Reçu en préfecture le 04/05/2026
 Publié le 06/05/2026
 ID : 089-200039758-20260429-DCC2026_75-DE

N° 1259 EPCI (2)



009 AVALLON VEZELAY MORVAN

EPCI

89

DEPARTEMENT

SGC D'AVALLON

TRÉSORERIE OU SGC

TAUX

FDL

2026

FINANCES PUBLIQUES

ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2026

IV - INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

1. DÉTAIL DES ALLOCATIONS COMPENSATRICES ET DOTATIONS

Taxe foncière bâtie :	0
a. Personnes de condition modeste	0
b. Baux à réhabilitation, QPPV, Mayotte	33 078
c. Locaux industriels	572
d. Logements sociaux et longue durée	26
Taxe foncière non bâtie :	0
Taxe d'habitation :	0
a. Dotation pour perte de THLV	2 803
a. Dotation pour recentrage TH rés. secondaires	
b. Mayotte	

Cotisation foncière des entreprises :

a. Exonérations en zone d'aménagement. du territoire	227
b. Base minimum	67 919
c. Locaux industriels	474 340
d. Autres allocations	1 366

2. BASES EXONÉRÉES

Taxe foncière bâtie :	0
a. Par le conseil communautaire	2 061 517
b. Par la loi	0
Taxe foncière non bâtie :	0
a. Par le conseil communautaire	738 980
b. Par la loi (terres agricoles)	93
c. Par la loi (autres)	0

Cotisation foncière des entreprises :

a. Par le conseil communautaire	2 940
b. Par la loi	2 894 312

3. BASES DE TAXE D'HABITATION

a. Résidences secondaires et assimilées	5 929 000
b. Logements vacants soumis à la THLV	0
c. Correction des bases THRS	-134 257
d. Correction des bases THLV	0

4. PRODUITS PRÉVISIONNELS DE L'IFER

a. Éoliennes et hydroliennes	176 723
b. Centrales électriques	0
c. Centrales photovoltaïques	2 440
d. Centrales hydrauliques	26 011
e. Transformateurs électriques	206 924
f. Stations radioélectriques	160 569
g. Installations gazières et autres	4 927

5. RÉFORMES FISCALES

a. TVA compensant la TH	550 678
b. TVA compensant la CVAE	1 276 670
c. DTCE (Métropole de Lyon)	>>>

6. MAJORATION SPÉCIALE DU TAUX DE TH

a. Moyenne nationale	8,89
b. Taux maximum	4,11

7. ÉLÉMENTS UTILES AU VOTE DES TAUX DE COTISATION FONCIÈRE DES ENTREPRISES

7.1. TAUX MAXIMUM ET TAUX MOYENS PONDÉRÉS

Taux maximum :	CFE unique ou de zone	CFE éolienne
a. De droit commun	25,03	>>>
b. Dérogatoire	25,03	>>>
c. Avec rattrapage	25,03	>>>
d. Avec capitalisation	26,38	>>>
e. Avec majoration spéciale		>>>

Taux moyens pondérés :

a. 75 % de la moyenne nationale de la catégorie	19,19
b. En cas de changement de périmètre	>>>

7.2. COEFFICIENTS DE VARIATION DES TAUX MOYENS DES TAXES FONCIÈRES

a. Taxe foncière bâtie	1,014734
b. Taxes foncières bâtie et non bâtie	1,015673

7.3. PLAFONNEMENT DU TAUX DE CFE

a. Taux moyen communal de 2025 au niveau national	26,95
b. Taux plafond de 2026	53,90

7.4. MAJORATION SPÉCIALE DU TAUX DE CFE

Taux moyens des taxes foncières de 2025 :	CFE unique/dé zone	CFE éolienne
a. au niveau national		37,28
b. au niveau de l'EPCI		43,10
Taux maximum de la majoration spéciale	1,35	>>>

8. DIMINUTION SANS LIEN

Année antérieure à 2026 au titre de laquelle...

a. ...la diminution sans lien a été appliquée	
b. ...les taux précédemment diminués sans lien ont été augmentés	

Taux moyens de référence au niveau national :

a. Taxe foncière bâtie	39,79
b. Taxe foncière non bâtie	51,19

Envoyé en préfecture le 04/05/2026

Reçu en préfecture le 04/05/2026

Publié le 06/05/2026

ID : 089-200039758-20260429-DCC2026_75-DE

Département de l'Yonne
Canton d'Avallon
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES AVALLON-VÉZELAY-MORVAN
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Le mercredi 29 avril 2026, à 17 heures 30, le Conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle des maréchaux à l'Hôtel de Ville à Avallon sous la présidence de Monsieur Pascal GERMAIN.

56 Conseillers communautaires titulaires présents : Angélo ARENA, François BARBANCE, Domnin BENOIT, Olivier BERTRAND, Ysoline BIERRY, Alain BILLAUDEL, Thierry BILLOT, Camille BOÉRIO, Michel BRICAGE, Damien BRIZARD, Paule BUFFY, Françoise CHORON, Alain COMMARET, Christophe DARENNE, Ludivine DELHOSTAL, Gérard DELORME, Bernard DESCHAMPS, André DURUT, Alain GARNIER, Loïc GAUTHIER, Pascal GERMAIN, Chantal GUIGNEPIED, Sylvie GUILLOU, Alain GUITTET, Isabelle HOUÉ-HUBERDEAU (arrivée à l'OJ n° 6/1), Roger HUARD, Jérôme HUCHARD, Didier IDES, Nicole JEDYNSKI, Françoise LAURENT (départ à l'OJ n° 8/4), Laëtitia LEVOY, Serge LUCY, Olivier MAGUET, Alain MARC, Isabelle MARIANI, Bernard MASSOL, Florent MATHIEU, Patrice MENGONI, Nathalie MILLET, Franck MOINARD, Patrick MOREAU, Gérard PAILLARD, Marc PAUTET, Sébastien PAUTRE, Christian PERDU, Robert PUNGIER, Emmanuel REGNAULT, Martial RENAULT, François ROUX, Philippe RUIZ, Céline SALMON (départ à l'OJ n° 8/3), Sylvain SOLARO, Philippe VEYSSIÈRE, Louis VIGOUREUX, Élise VILLIERS et Paul-Hervé VINTROU.

13 Conseillers communautaires titulaires absents excusés en ayant donné un pouvoir de vote : Laure AUDRY a donné pouvoir à Didier IDES, Stéphane BERTHELOT a donné pouvoir à Olivier MAGUET, Régis BOURGINE a donné pouvoir à Christian PERDU, Odile DOZOLME a donné pouvoir à Sylvie GUILLOU, Jean-Paul FILLION a donné pouvoir à Paule BUFFY, Jamilah HABSAOUI a donné pouvoir à Camille BOÉRIO, Jordan HEITZMANN a donné pouvoir à Thierry BILLOT, Julien LANDRÉ a donné pouvoir à Didier RICHOUX, Jean-Claude LANDRIER a donné pouvoir à Franck MONOT, Serge NASSELEVITCH a donné pouvoir à Gérard PAILLARD, Maryse OLIVIERI a donné pouvoir à Pascal GERMAIN, Didier SELLIER a donné pouvoir à Damien BRIZARD et Éric STÉPHAN a donné pouvoir à Alain GARNIER.

1 Conseillère communautaires titulaire absente excusée sans avoir donné un pouvoir de vote : Sonia PATOURET.

1 Conseillère communautaire titulaire arrivée en cours de séance en ayant donné un pouvoir de vote : Isabelle HOUÉ-HUBERDEAU a donné pouvoir à Alain COMMARET (jusqu'à l'OJ n° 6/1).

2 Conseillères communautaires titulaires parties en cours de séance en ayant donné un pouvoir de vote : Françoise LAURENT a donné pouvoir à Bernard DESCHAMPS (à compter de l'OJ n° 8/5) et Céline SALMON a donné pouvoir à Loïc GAUTHIER (à compter de l'OJ n° 8/4).

11 Conseillers communautaires titulaires présents ayant un pouvoir de vote : Thierry BILLOT, Camille BOÉRIO, Damien BRIZARD, Paule BUFFY, Alain GARNIER, Pascal GERMAIN, Sylvie GUILLOU, Didier IDES, Olivier MAGUET, Gérard PAILLARD et Christian PERDU.

2 Conseillers communautaires suppléants présents ayant un pouvoir de vote : Franck MONOT et Didier RICHOUX.

Date de la convocation	16 avril 2026
Conseillers titulaires en fonction	70
Conseillers titulaires présents	56
Conseillers titulaires présents ayant un pouvoir de vote	11
Conseillers suppléants présents ayant un pouvoir de vote	2

Secrétaire de séance : Camille BOÉRIO.

Délibération 2026-76

Objet : Adoption du budget annexe 2026 du Parc d'activités « Portes du Morvan et d'Avallon »

Après avoir rappelé que le Bureau communautaire, lors de sa séance du mardi 14 avril dernier, a pris acte du projet du budget présenté, Monsieur Camille BOÉRIO propose au Conseil communautaire de délibérer pour :

- o Adopter le budget annexe 2026 du Parc d'activités « Portes du Morvan et d'Avallon » synthétisé comme suit :

Libellés	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	3 540 604,89	3 529 104,89
Recettes	3 620 645,71	3 529 104,89

Envoyé en préfecture le 04/05/2026

Reçu en préfecture le 04/05/2026

Publié le 06/05/2026

ID : 089-200039758-20260430-DCC2026_76-BF

- Autoriser le Président, en application de la nomenclature M57 à compter du 1^{er} janvier 2024, à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré et par un vote à main levée à l'unanimité,

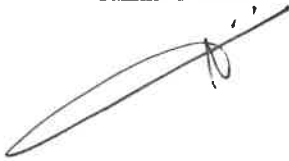
- **ADOpte** le budget annexe 2026 du Parc d'activités « Portes du Morvan et d'Avallon » synthétisé comme suit :

Libellés	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	3 540 604,89	3 529 104,89
Recettes	3 620 645,71	3 529 104,89

- **AUTORISE** le Président, en application de la nomenclature M57 à compter du 1^{er} janvier 2024, à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel.



Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits

Le secrétaire
Camille BOÉRIO



POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

Le Président
Pascal GERMAIN



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
MORVAN-AVALLONNAIS
9, rue Carnot
89200-AVALLON
AVALLON-VEZELAY-MORVAN

Envoyé en préfecture le 04/05/2026

Reçu en préfecture le 04/05/2026

Publié le 06/05/2026

ID : 089-200039758-20260429-DCC2026_77C-BF

Département de l'Yonne
Canton d'Avallon

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES AVALLON-VÉZELAY-MORVAN
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Le mercredi 29 avril 2026, à 17 heures 30, le Conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle des maréchaux à l'Hôtel de Ville à Avallon sous la présidence de Monsieur Pascal GERMAIN.

56 Conseillers communautaires titulaires présents : Angélo ARENA, François BARBANCE, Domin BENOIT, Olivier BERTRAND, Ysoline BIERRY, Alain BILLAUDEL, Thierry BILLOT, Camille BOÉRIO, Michel BRICAGE, Damien BRIZARD, Paule BUFFY, Françoise CHORON, Alain COMMARET, Christophe DARENNE, Ludivine DELHOSTAL, Gérard DELORME, Bernard DESCHAMPS, André DURUT, Alain GARNIER, Loïc GAUTHIER, Pascal GERMAIN, Chantal GUIGNEPIED, Sylvie GUILLOU, Alain GUITTET, Isabelle HOUÉ-HUBERDEAU (arrivée à l'OJ n° 6/1), Roger HUARD, Jérôme HUCHARD, Didier IDES, Nicole JEDYNSKI, Françoise LAURENT (départ à l'OJ n° 8/4), Laëtitia LEVOY, Serge LUCY, Olivier MAGUET, Alain MARC, Isabelle MARIANI, Bernard MASSOL, Florent MATHIEU, Patrice MENGONI, Nathalie MILLET, Franck MOINARD, Patrick MOREAU, Gérard PAILLARD, Marc PAUTET, Sébastien PAUTRE, Christian PERDU, Robert PUNGIER, Emmanuel REGNAULT, Martial RENAULT, François ROUX, Philippe RUIZ, Céline SALMON (départ à l'OJ n° 8/3), Sylvain SOLARO, Philippe VEYSSIÈRE, Louis VIGOUREUX, Élise VILLIERS et Paul-Hervé VINTROU.

13 Conseillers communautaires titulaires absents excusés en avant donné un pouvoir de vote : Laure AUDRY a donné pouvoir à Didier IDES, Stéphane BERTHELOT a donné pouvoir à Olivier MAGUET, Régis BOURGINE a donné pouvoir à Christian PERDU, Odile DOZOLME a donné pouvoir à Sylvie GUILLOU, Jean-Paul FILLION a donné pouvoir à Paule BUFFY, Jamilah HABSAOUI a donné pouvoir à Camille BOÉRIO, Jordan HEITZMANN a donné pouvoir à Thierry BILLOT, Julien LANDRÉ a donné pouvoir à Didier RICHOUX, Jean-Claude LANDRIER a donné pouvoir à Franck MONOT, Serge NASSELEVITCH a donné pouvoir à Gérard PAILLARD, Maryse OLIVIERI a donné pouvoir à Pascal GERMAIN, Didier SELLIER a donné pouvoir à Damien BRIZARD et Éric STÉPHAN a donné pouvoir à Alain GARNIER.

1 Conseillère communautaires titulaire absente excusée sans avoir donné un pouvoir de vote : Sonia PATOURET.

1 Conseillère communautaire titulaire arrivée en cours de séance en avant donné un pouvoir de vote : Isabelle HOUÉ-HUBERDEAU a donné pouvoir à Alain COMMARET (jusqu'à l'OJ n° 6/1).

2 Conseillères communautaires titulaires parties en cours de séance en avant donné un pouvoir de vote : Françoise LAURENT a donné pouvoir à Bernard DESCHAMPS (à compter de l'OJ n° 8/5) et Céline SALMON a donné pouvoir à Loïc GAUTHIER (à compter de l'OJ n° 8/4).

11 Conseillers communautaires titulaires présents avant un pouvoir de vote : Thierry BILLOT, Camille BOÉRIO, Damien BRIZARD, Paule BUFFY, Alain GARNIER, Pascal GERMAIN, Sylvie GUILLOU, Didier IDES, Olivier MAGUET, Gérard PAILLARD et Christian PERDU.

2 Conseillers communautaires suppléants présents avant un pouvoir de vote : Franck MONOT et Didier RICHOUX.

Date de la convocation	16 avril 2026
Conseillers titulaires en fonction	70
Conseillers titulaires présents	56
Conseillers titulaires présents ayant un pouvoir de vote	11
Conseillers suppléants présents ayant un pouvoir de vote	2

Secrétaire de séance : Camille BOÉRIO.

Délibération 2026-77

Objet : Adoption du budget annexe 2026 de la zone artisanale de Bonjuan (commune de Magny)

Après avoir rappelé que le Bureau communautaire, lors de sa séance du mardi 14 avril dernier, a pris acte du projet du budget présenté, Monsieur Camille BOÉRIO propose au Conseil communautaire de délibérer pour :

- Adopter le budget annexe 2026 de la zone artisanale de Bonjuan sise sur la commune de Magny synthétisé comme suit :

Libellés	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	159 318,46	159 313,46
Recettes	169 424,64	159 313,46

- Autoriser le Président, en application de la nomenclature M57, à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré et par un vote à main levée à l'unanimité,

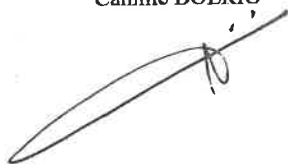
- **ADOpte** le budget annexe 2026 de la zone artisanale de Bonjuan sise sur la commune de Magny synthétisé comme suit :

Libellés	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	159 318,46	159 313,46
Recettes	169 424,64	159 313,46

- **AUTORISE** le Président, en application de la nomenclature M57, à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel.



Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits

Le secrétaire
Camille BOÉRIO



POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

Le Président,
Pascal GERMAIN



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
9, rue Camille
89700 VILLON
VILLON-VÉZELAY-MORVAN

Département de l'Yonne
Canton d'Avallon
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES AVALLON-VÉZELAY-MORVAN
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Le mercredi 29 avril 2026, à 17 heures 30, le Conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle des maréchaux à l'Hôtel de Ville à Avallon sous la présidence de Monsieur Pascal GERMAIN.

56 Conseillers communautaires titulaires présents : Angélo ARENA, François BARBANCE, Dominin BENOIT, Olivier BERTRAND, Ysoline BIERRY, Alain BILLAUDEL, Thierry BILLOT, Camille BOÉRIO, Michel BRICAGE, Damien BRIZARD, Paule BUFFY, Françoise CHORON, Alain COMMARET, Christophe DARENNE, Ludivine DELHOSTAL, Gérard DELORME, Bernard DESCHAMPS, André DURUT, Alain GARNIER, Loïc GAUTHIER, Pascal GERMAIN, Chantal GUIGNEPIED, Sylvie GUILLOU, Alain GUITTET, Isabelle HOUÉ-HUBERDEAU (arrivée à l'OJ n° 6/1), Roger HUARD, Jérôme HUCHARD, Didier IDES, Nicole JEDYNSKI, Françoise LAURENT (départ à l'OJ n° 8/4), Laëtitia LEVOY, Serge LUCY, Olivier MAGUET, Alain MARC, Isabelle MARIANI, Bernard MASSOL, Florent MATHIEU, Patrice MENGONI, Nathalie MILLET, Franck MOINARD, Patrick MOREAU, Gérard PAILLARD, Marc PAUTET, Sébastien PAUTRE, Christian PERDU, Robert PUNGIER, Emmanuel REGNAULT, Martial RENAULT, François ROUX, Philippe RUIZ, Céline SALMON (départ à l'OJ n° 8/3), Sylvain SOLARO, Philippe VEYSSIÈRE, Louis VIGOUREUX, Élise VILLIERS et Paul-Hervé VINTROU.

13 Conseillers communautaires titulaires absents excusés en avant donné un pouvoir de vote : Laure AUDRY a donné pouvoir à Didier IDES, Stéphane BERTHELOT a donné pouvoir à Olivier MAGUET, Régis BOURGINE a donné pouvoir à Christian PERDU, Odile DOZOLME a donné pouvoir à Sylvie GUILLOU, Jean-Paul FILLION a donné pouvoir à Paule BUFFY, Jamilah HABSAOUI a donné pouvoir à Camille BOÉRIO, Jordan HEITZMANN a donné pouvoir à Thierry BILLOT, Julien LANDRÉ a donné pouvoir à Didier RICHOUX, Jean-Claude LANDRIER a donné pouvoir à Franck MONOT, Serge NASSELEVITCH a donné pouvoir à Gérard PAILLARD, Maryse OLIVIERI a donné pouvoir à Pascal GERMAIN, Didier SELLIER a donné pouvoir à Damien BRIZARD et Éric STÉPHAN a donné pouvoir à Alain GARNIER.

1 Conseillère communautaires titulaire absente excusée sans avoir donné un pouvoir de vote : Sonia PATOURET.

1 Conseillère communautaire titulaire arrivée en cours de séance en avant donné un pouvoir de vote : Isabelle HOUÉ-HUBERDEAU a donné pouvoir à Alain COMMARET (jusqu'à l'OJ n° 6/1).

2 Conseillères communautaires titulaires parties en cours de séance en avant donné un pouvoir de vote : Françoise LAURENT a donné pouvoir à Bernard DESCHAMPS (à compter de l'OJ n° 8/5) et Céline SALMON a donné pouvoir à Loïc GAUTHIER (à compter de l'OJ n° 8/4).

11 Conseillers communautaires titulaires présents ayant un pouvoir de vote : Thierry BILLOT, Camille BOÉRIO, Damien BRIZARD, Paule BUFFY, Alain GARNIER, Pascal GERMAIN, Sylvie GUILLOU, Didier IDES, Olivier MAGUET, Gérard PAILLARD et Christian PERDU.

2 Conseillers communautaires suppléants présents ayant un pouvoir de vote : Franck MONOT et Didier RICHOUX.

Date de la convocation	16 avril 2026
Conseillers titulaires en fonction	70
Conseillers titulaires présents	56
Conseillers titulaires présents ayant un pouvoir de vote	11
Conseillers suppléants présents ayant un pouvoir de vote	2

Secrétaire de séance : Camille BOÉRIO.

Délibération 2026-78

Objet : Adoption du budget annexe 2026 « gestion du service Petite enfance - Enfance - Jeunesse »

Après avoir rappelé que le Bureau communautaire, lors de sa séance du mardi 14 avril dernier, a pris acte du projet du budget présenté, le Président propose au Conseil communautaire, de délibérer pour :

- o Adopter le budget annexe 2026 « gestion du service Petite enfance – Enfance - Jeunesse » synthétisé comme suit :

Libellés	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	2 438 716,13	604 795,00
Recettes	2 438 716,13	604 795,00

Envoyé en préfecture le 04/05/2026

Reçu en préfecture le 04/05/2026

Publié le 06/05/2026

ID : 089-200039758-20260429-DCC2026_78-BF

- L'autoriser, en application de la nomenclature M57, à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré et par un vote à main levée à l'unanimité,

- **ADOpte** le budget annexe 2026 « gestion du service Petite enfance – Enfance - Jeunesse » synthétisé comme suit :

Libellés	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	2 438 716,13	604 795,00
Recettes	2 438 716,13	604 795,00

- **AUTORISE** le Président, en application de la nomenclature M57, à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits

Le secrétaire
Camille BOÉRIO



POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

Le Président,
Pascal GERMAIN



Département de l'Yonne
Canton d'Avallon
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES AVALLON-VÉZELAY-MORVAN
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Le mercredi 29 avril 2026, à 17 heures 30, le Conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle des maréchaux à l'Hôtel de Ville à Avallon sous la présidence de Monsieur Pascal GERMAIN.

56 Conseillers communautaires titulaires présents : Angélo ARENA, François BARBANCE, Domnin BENOIT, Olivier BERTRAND, Ysoline BIERRY, Alain BILLAUDEL, Thierry BILLOT, Camille BOÉRIO, Michel BRICAGE, Damien BRIZARD, Paule BUFFY, Françoise CHORON, Alain COMMARET, Christophe DARENNE, Ludivine DELHOSTAL, Gérard DELORME, Bernard DESCHAMPS, André DURUT, Alain GARNIER, Loïc GAUTHIER, Pascal GERMAIN, Chantal GUIGNEPIED, Sylvie GUILLOU, Alain GUITTET, Isabelle HOUÉ-HUBERDEAU (arrivée à l'OJ n° 6/1), Roger HUARD, Jérôme HUCHARD, Didier IDES, Nicole JEDYNSKI, Françoise LAURENT (départ à l'OJ n° 8/4), Laëtitia LEVOY, Serge LUCY, Olivier MAGUET, Alain MARC, Isabelle MARIANI, Bernard MASSOL, Florent MATHIEU, Patrice MENGONI, Nathalie MILLET, Franck MOINARD, Patrick MOREAU, Gérard PAILLARD, Marc PAUTET, Sébastien PAUTRE, Christian PERDU, Robert PUNGIER, Emmanuel REGNAULT, Martial RENAULT, François ROUX, Philippe RUIZ, Céline SALMON (départ à l'OJ n° 8/3), Sylvain SOLARO, Philippe VEYSSIÈRE, Louis VIGOUREUX, Élise VILLIERS et Paul-Hervé VINTROU.

13 Conseillers communautaires titulaires absents excusés en ayant donné un pouvoir de vote : Laure AUDRY a donné pouvoir à Didier IDES, Stéphane BERTHELOT a donné pouvoir à Olivier MAGUET, Régis BOURGINE a donné pouvoir à Christian PERDU, Odile DOZOLME a donné pouvoir à Sylvie GUILLOU, Jean-Paul FILLION a donné pouvoir à Paule BUFFY, Jamilah HABSAOUI a donné pouvoir à Camille BOÉRIO, Jordan HEITZMANN a donné pouvoir à Thierry BILLOT, Julien LANDRÉ a donné pouvoir à Didier RICHOUX, Jean-Claude LANDRIER a donné pouvoir à Franck MONOT, Serge NASSELEVITCH a donné pouvoir à Gérard PAILLARD, Maryse OLIVIERI a donné pouvoir à Pascal GERMAIN, Didier SELLIER a donné pouvoir à Damien BRIZARD et Éric STÉPHAN a donné pouvoir à Alain GARNIER.

1 Conseillère communautaires titulaire absente excusée sans avoir donné un pouvoir de vote : Sonia PATOURET.

1 Conseillère communautaire titulaire arrivée en cours de séance en ayant donné un pouvoir de vote : Isabelle HOUÉ-HUBERDEAU a donné pouvoir à Alain COMMARET (jusqu'à l'OJ n° 6/1).

2 Conseillères communautaires titulaires parties en cours de séance en ayant donné un pouvoir de vote : Françoise LAURENT a donné pouvoir à Bernard DESCHAMPS (à compter de l'OJ n° 8/5) et Céline SALMON a donné pouvoir à Loïc GAUTHIER (à compter de l'OJ n° 8/4).

11 Conseillers communautaires titulaires présents ayant un pouvoir de vote : Thierry BILLOT, Camille BOÉRIO, Damien BRIZARD, Paule BUFFY, Alain GARNIER, Pascal GERMAIN, Sylvie GUILLOU, Didier IDES, Olivier MAGUET, Gérard PAILLARD et Christian PERDU.

2 Conseillers communautaires suppléants présents ayant un pouvoir de vote : Franck MONOT et Didier RICHOUX.

Date de la convocation	16 avril 2026
Conseillers titulaires en fonction	70
Conseillers titulaires présents	56
Conseillers titulaires présents ayant un pouvoir de vote	11
Conseillers suppléants présents ayant un pouvoir de vote	2

Secrétaire de séance : Camille BOÉRIO.

Délibération 2026-79

Objet : Adoption du budget annexe 2026 de la maison de santé pluridisciplinaire de Vézelay

Après avoir rappelé que le Bureau communautaire, lors de sa séance du mardi 14 avril dernier, a pris acte du projet du budget présenté, Monsieur Camille BOÉRIO propose au Conseil communautaire de délibérer pour :

- o Adopter le budget annexe 2026 de la maison de santé pluridisciplinaire de Vézelay synthétisé comme suit :

Libellés	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	66 971,00	84 852,69
Recettes	66 971,00	84 852,69

- Autoriser le Président, en application de la nomenclature M57, à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré et par un vote à main levée à l'unanimité,

- **ADOpte** le budget annexe 2026 de la maison de santé pluridisciplinaire de Vézelay synthétisé comme suit :

Libellés	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	66 971,00	84 852,69
Recettes	66 971,00	84 852,69


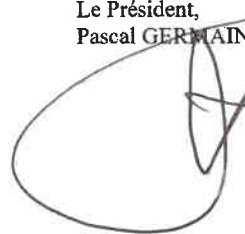
- **AUTORISE** le Président, en application de la nomenclature M57, à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits

Le secrétaire
Camille BOÉRIO



POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME
Le Président,
Pascal GERMAIN



Département de l'Yonne
Canton d'Avallon
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES AVALLON-VÉZELAY-MORVAN
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Le mercredi 29 avril 2026, à 17 heures 30, le Conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle des maréchaux à l'Hôtel de Ville à Avallon sous la présidence de Monsieur Pascal GERMAIN.

56 Conseillers communautaires titulaires présents : Angélo ARENA, François BARBANCE, Domnin BENOIT, Olivier BERTRAND, Ysoline BIERRY, Alain BILLAUDEL, Thierry BILLOT, Camille BOÉRIO, Michel BRICAGE, Damien BRIZARD, Paule BUFFY, Françoise CHORON, Alain COMMARET, Christophe DARENNE, Ludivine DELHOSTAL, Gérard DELORME, Bernard DESCHAMPS, André DURUT, Alain GARNIER, Loïc GAUTHIER, Pascal GERMAIN, Chantal GUIGNEPIED, Sylvie GUILLOU, Alain GUITTET, Isabelle HOUÉ-HUBERDEAU (arrivée à l'OJ n° 6/1), Roger HUARD, Jérôme HUCHARD, Didier IDES, Nicole JEDYNSKI, Françoise LAURENT (départ à l'OJ n° 8/4), Laëtitia LEVOY, Serge LUCY, Olivier MAGUET, Alain MARC, Isabelle MARIANI, Bernard MASSOL, Florent MATHIEU, Patrice MENGONI, Nathalie MILLET, Franck MOINARD, Patrick MOREAU, Gérard PAILLARD, Marc PAUTET, Sébastien PAUTRE, Christian PERDU, Robert PUNGIER, Emmanuel REGNAULT, Martial RENAULT, François ROUX, Philippe RUIZ, Céline SALMON (départ à l'OJ n° 8/3), Sylvain SOLARO, Philippe VEYSSIÈRE, Louis VIGOUREUX, Élise VILLIERS et Paul-Hervé VINTROU.

13 Conseillers communautaires titulaires absents excusés en avant donné un pouvoir de vote : Laure AUDRY a donné pouvoir à Didier IDES, Stéphane BERTHELOT a donné pouvoir à Olivier MAGUET, Régis BOURGINE a donné pouvoir à Christian PERDU, Odile DOZOLME a donné pouvoir à Sylvie GUILLOU, Jean-Paul FILLION a donné pouvoir à Paule BUFFY, Jamilah HABSAOUI a donné pouvoir à Camille BOÉRIO, Jordan HEITZMANN a donné pouvoir à Thierry BILLOT, Julien LANDRÉ a donné pouvoir à Didier RICHOUX, Jean-Claude LANDRIER a donné pouvoir à Franck MONOT, Serge NASSELEVITCH a donné pouvoir à Gérard PAILLARD, Maryse OLIVIERI a donné pouvoir à Pascal GERMAIN, Didier SELLIER a donné pouvoir à Damien BRIZARD et Éric STÉPHAN a donné pouvoir à Alain GARNIER.

1 Conseillère communautaires titulaire absente excusée sans avoir donné un pouvoir de vote : Sonia PATOURET.

1 Conseillère communautaire titulaire arrivée en cours de séance en avant donné un pouvoir de vote : Isabelle HOUÉ-HUBERDEAU a donné pouvoir à Alain COMMARET (jusqu'à l'OJ n° 6/1).

2 Conseillères communautaires titulaires parties en cours de séance en avant donné un pouvoir de vote : Françoise LAURENT a donné pouvoir à Bernard DESCHAMPS (à compter de l'OJ n° 8/5) et Céline SALMON a donné pouvoir à Loïc GAUTHIER (à compter de l'OJ n° 8/4).

11 Conseillers communautaires titulaires présents ayant un pouvoir de vote : Thierry BILLOT, Camille BOÉRIO, Damien BRIZARD, Paule BUFFY, Alain GARNIER, Pascal GERMAIN, Sylvie GUILLOU, Didier IDES, Olivier MAGUET, Gérard PAILLARD et Christian PERDU.

2 Conseillers communautaires suppléants présents ayant un pouvoir de vote : Franck MONOT et Didier RICHOUX.

Date de la convocation	16 avril 2026
Conseillers titulaires en fonction	70
Conseillers titulaires présents	56
Conseillers titulaires présents ayant un pouvoir de vote	11
Conseillers suppléants présents ayant un pouvoir de vote	2

Secrétaire de séance : Camille BOÉRIO.

Délibération 2026-80

Objet : Adoption du budget principal 2026

Au-delà des explications afférentes aux crédits nouveaux inscrits et exposés à l'OJ n°8/2, compte tenu du contexte économique et social international et national actuel et après avoir rappelé que le Bureau communautaire, lors de sa séance du mardi 14 avril dernier, a pris acte du projet du budget présenté, Monsieur Camille BOÉRIO propose au Conseil communautaire, de délibérer pour :

- o Adopter le budget principal 2026 synthétisé comme suit :

Libellés	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	10 377 559,46	1 492 721,46
Recettes	10 377 559,46	1 492 721,46

- Autoriser le Président, en application de la nomenclature M57, à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel,

Et, le cas échéant,

- Valider les montants des subventions d'équilibre versées par le budget principal aux budgets annexes :

Libellés	Montants
Budget annexe 2026 gestion du service « Petite enfance - Enfance - Jeunesse »	962 789,13
Budget annexe 2026 de la maison de santé pluridisciplinaire de Vézelay	27 571,00

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré et par un vote à main levée et à l'unanimité,

- **ADOpte** le budget principal 2026 synthétisé comme suit :

Libellés	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	10 377 559,46	1 492 721,46
Recettes	10 377 559,46	1 492 721,46

- **AUTORISE** le Président, en application de la nomenclature M57, à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel,
- **VALIDE** les montants des subventions d'équilibre versées par le budget principal aux budgets annexes :


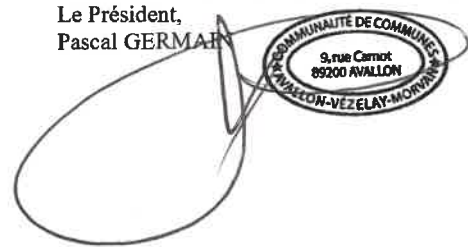
Libellés	Montants
Budget annexe 2026 gestion du service « Petite enfance - Enfance - Jeunesse »	962 789,13
Budget annexe 2026 de la maison de santé pluridisciplinaire de Vézelay	27 571,00

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits

Le secrétaire
Camille BOÉRIO



POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME
Le Président,
Pascal GERMAIN



Département de l'Yonne
Canton d'Avallon
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES AVALLON-VÉZELAY-MORVAN
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Le mercredi 29 avril 2026, à 17 heures 30, le Conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle des maréchaux à l'Hôtel de Ville à Avallon sous la présidence de Monsieur Pascal GERMAIN.

56 Conseillers communautaires titulaires présents : Angélo ARENA, François BARBANCE, Dominin BENOIT, Olivier BERTRAND, Ysoline BIERRY, Alain BILLAUDEL, Thierry BILLOT, Camille BOÉRIO, Michel BRICAGE, Damien BRIZARD, Paule BUFFY, Françoise CHORON, Alain COMMARET, Christophe DARENNE, Ludivine DELHOSTAL, Gérard DELORME, Bernard DESCHAMPS, André DURUT, Alain GARNIER, Loïc GAUTHIER, Pascal GERMAIN, Chantal GUIGNEPIED, Sylvie GUILLOU, Alain GUITTET, Isabelle HOUÉ-HUBERDEAU (arrivée à l'OJ n° 6/1), Roger HUARD, Jérôme HUCHARD, Didier IDES, Nicole JEDYNSKI, Françoise LAURENT (départ à l'OJ n° 8/4), Laëtitia LEVOY, Serge LUCY, Olivier MAGUET, Alain MARC, Isabelle MARIANI, Bernard MASSOL, Florent MATHIEU, Patrice MENGONI, Nathalie MILLET, Franck MOINARD, Patrick MOREAU, Gérard PAILLARD, Marc PAUTET, Sébastien PAUTRE, Christian PERDU, Robert PUNGIER, Emmanuel REGNAULT, Martial RENAULT, François ROUX, Philippe RUIZ, Céline SALMON (départ à l'OJ n° 8/3), Sylvain SOLARO, Philippe VEYSSIÈRE, Louis VIGOUREUX, Élise VILLIERS et Paul-Hervé VINTROU.

13 Conseillers communautaires titulaires absents excusés en ayant donné un pouvoir de vote : Laure AUDRY a donné pouvoir à Didier IDES, Stéphane BERTHELOT a donné pouvoir à Olivier MAGUET, Régis BOURGINE a donné pouvoir à Christian PERDU, Odile DOZOLME a donné pouvoir à Sylvie GUILLOU, Jean-Paul FILLION a donné pouvoir à Paule BUFFY, Jamilah HABSAOUI a donné pouvoir à Camille BOÉRIO, Jordan HEITZMANN a donné pouvoir à Thierry BILLOT, Julien LANDRÉ a donné pouvoir à Didier RICHOUX, Jean-Claude LANDRIER a donné pouvoir à Franck MONOT, Serge NASSELEVITCH a donné pouvoir à Gérard PAILLARD, Maryse OLIVIERI a donné pouvoir à Pascal GERMAIN, Didier SELLIER a donné pouvoir à Damien BRIZARD et Éric STÉPHAN a donné pouvoir à Alain GARNIER.

1 Conseillère communautaires titulaire absente excusée sans avoir donné un pouvoir de vote : Sonia PATOURET.

1 Conseillère communautaire titulaire arrivée en cours de séance en ayant donné un pouvoir de vote : Isabelle HOUÉ-HUBERDEAU a donné pouvoir à Alain COMMARET (jusqu'à l'OJ n° 6/1).

2 Conseillères communautaires titulaires parties en cours de séance en ayant donné un pouvoir de vote : Françoise LAURENT a donné pouvoir à Bernard DESCHAMPS (à compter de l'OJ n° 8/5) et Céline SALMON a donné pouvoir à Loïc GAUTHIER (à compter de l'OJ n° 8/4),

11 Conseillers communautaires titulaires présents ayant un pouvoir de vote : Thierry BILLOT, Camille BOÉRIO, Damien BRIZARD, Paule BUFFY, Alain GARNIER, Pascal GERMAIN, Sylvie GUILLOU, Didier IDES, Olivier MAGUET, Gérard PAILLARD et Christian PERDU.

2 Conseillers communautaires suppléants présents ayant un pouvoir de vote : Franck MONOT et Didier RICHOUX.

Date de la convocation	16 avril 2026
Conseillers titulaires en fonction	70
Conseillers titulaires présents	56
Conseillers titulaires présents ayant un pouvoir de vote	11
Conseillers suppléants présents ayant un pouvoir de vote	2

Secrétaire de séance : Camille BOÉRIO.

Délibération 2026-81

Objet : Adoption du budget autonome 2026 « gestion du service des déchets ménagers et assimilés »

Après avoir rappelé que le Bureau communautaire, lors de sa séance du mardi 14 avril dernier, a pris acte du projet du budget présenté, le Président propose au Conseil communautaire de délibérer pour :

- o Adopter le budget autonome 2026 « gestion du service des déchets ménagers et assimilés » synthétisé comme suit :

Libellés	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	3 583 553,09	323 780,00
Recettes	3 583 553,09	323 780,00

Envoyé en préfecture le 04/05/2026

Reçu en préfecture le 04/05/2026

Publié le 06/05/2026

ID : 089-200039758-20260429-DCC2026_81-BF

- L'autoriser, en application de la nomenclature M4, à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré et par un vote à main levée à l'unanimité,

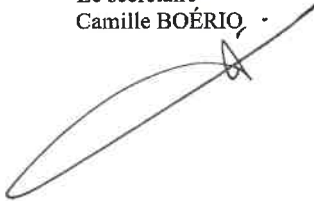
- **ADOpte** le budget autonome 2026 « gestion du service des déchets ménagers et assimilés » synthétisé comme suit :

Libellés	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	3 583 553,09	323 780,00
Recettes	3 583 553,09	323 780,00


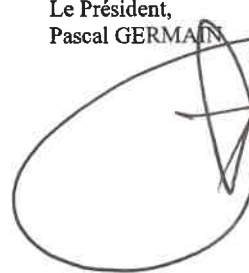
- **AUTORISE** le Président, en application de la nomenclature M4, à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits

Le secrétaire
Camille BOÉRIO



POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME
Le Président,
Pascal GERMAIN



Département de l'Yonne
Canton d'Avallon
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES AVALLON-VÉZELAY-MORVAN
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Le mercredi 29 avril 2026, à 17 heures 30, le Conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle des maréchaux à l'Hôtel de Ville à Avallon sous la présidence de Monsieur Pascal GERMAIN.

56 Conseillers communautaires titulaires présents : Angélo ARENA, François BARBANCE, Domin BENOIT, Olivier BERTRAND, Ysoline BIERRY, Alain BILLAUDEL, Thierry BILLOT, Camille BOÉRIO, Michel BRICAGE, Damien BRIZARD, Paule BUFFY, Françoise CHORON, Alain COMMARET, Christophe DARENNE, Ludivine DELHOSTAL, Gérard DELORME, Bernard DESCHAMPS, André DURUT, Alain GARNIER, Loïc GAUTHIER, Pascal GERMAIN, Chantal GUIGNEPIED, Sylvie GUILLOU, Alain GUITTET, Isabelle HOUÉ-HUBERDEAU (arrivée à l'OJ n° 6/1), Roger HUARD, Jérôme HUCHARD, Didier IDES, Nicole JEDYNSKI, Françoise LAURENT (départ à l'OJ n° 8/4), Laétitia LEVOY, Serge LUCY, Olivier MAGUET, Alain MARC, Isabelle MARIANI, Bernard MASSOL, Florent MATHIEU, Patrice MENGONI, Nathalie MILLET, Franck MOINARD, Patrick MOREAU, Gérard PAILLARD, Marc PAUTET, Sébastien PAUTRE, Christian PERDU, Robert PUNGIER, Emmanuel REGNAULT, Martial RENAULT, François ROUX, Philippe RUIZ, Céline SALMON (départ à l'OJ n° 8/3), Sylvain SOLARO, Philippe VEYSSIÈRE, Louis VIGOUREUX, Élise VILLIERS et Paul-Hervé VINTROU.

13 Conseillers communautaires titulaires absents excusés en avant donné un pouvoir de vote : Laure AUDRY a donné pouvoir à Didier IDES, Stéphane BERTHELOT a donné pouvoir à Olivier MAGUET, Régis BOURGINE a donné pouvoir à Christian PERDU, Odile DOZOLME a donné pouvoir à Sylvie GUILLOU, Jean-Paul FILLION a donné pouvoir à Paule BUFFY, Jamilah HABSAOUI a donné pouvoir à Camille BOÉRIO, Jordan HEITZMANN a donné pouvoir à Thierry BILLOT, Julien LANDRÉ a donné pouvoir à Didier RICHOUX, Jean-Claude LANDRIER a donné pouvoir à Franck MONOT, Serge NASSELEVITCH a donné pouvoir à Gérard PAILLARD, Maryse OLIVIERI a donné pouvoir à Pascal GERMAIN, Didier SELLIER a donné pouvoir à Damien BRIZARD et Éric STÉPHAN a donné pouvoir à Alain GARNIER.

1 Conseillère communautaires titulaire absente excusée sans avoir donné un pouvoir de vote : Sonia PATOURET.

1 Conseillère communautaire titulaire arrivée en cours de séance en avant donné un pouvoir de vote : Isabelle HOUÉ-HUBERDEAU a donné pouvoir à Alain COMMARET (jusqu'à l'OJ n° 6/1).

2 Conseillères communautaires titulaires parties en cours de séance en avant donné un pouvoir de vote : Françoise LAURENT a donné pouvoir à Bernard DESCHAMPS (à compter de l'OJ n° 8/5) et Céline SALMON a donné pouvoir à Loïc GAUTHIER (à compter de l'OJ n° 8/4),

11 Conseillers communautaires titulaires présents avant un pouvoir de vote : Thierry BILLOT, Camille BOÉRIO, Damien BRIZARD, Paule BUFFY, Alain GARNIER, Pascal GERMAIN, Sylvie GUILLOU, Didier IDES, Olivier MAGUET, Gérard PAILLARD et Christian PERDU.

2 Conseillers communautaires suppléants présents avant un pouvoir de vote : Franck MONOT et Didier RICHOUX.

Date de la convocation	16 avril 2026
Conseillers titulaires en fonction	70
Conseillers titulaires présents	56
Conseillers titulaires présents ayant un pouvoir de vote	11
Conseillers suppléants présents ayant un pouvoir de vote	2

Secrétaire de séance : Camille BOÉRIO.

Délibération 2026-82

Objet : Création d'un poste pour accroissement saisonnier temporaire d'activités en déchetterie

Vu le code général de la fonction publique, notamment son article L 332-23-2°,

Vu le décret n°88-145 du 15 février 1988 relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale ;

Le Président rappelle à l'assemblée que :

Conformément à l'article L 313-1 du code général de la fonction, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au Conseil Communautaire de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Considérant qu'en raison de la saison d'été, il y a lieu, de créer un emploi non permanent pour faire face à un accroissement saisonnier d'activité afin d'assurer les missions d'un gardien de déchetterie à temps complet à raison de 35 heures hebdomadaires conformément à l'article L332-23 2° du code général de la fonction publique.

Après les explications apportées en cours de séance, le Président propose au Conseil Communautaire, avec avis favorable de principe du Bureau Communautaire, de délibérer pour :

- Créer un emploi non permanent de gardien de déchetterie pour une période de 3 mois allant du 06 juillet 2026 au 04 octobre 2026 à temps complet à raison de 35 heures hebdomadaires sur le grade d'adjoint technique.

Son niveau de recrutement et de rémunérations seront définis comme suit :

- Le niveau de recrutement : diplôme de niveau IV et / ou expérience professionnelle équivalente,
- Le niveau de rémunération sera calculé au maximum de l'indice brut terminal de la grille indiciaire du grade d'adjoint technique.

Et, le cas échéant,

- Autoriser le Président à mettre en œuvre la présente décision, étant précisé que :
 - La rémunération et le déroulement de carrière correspondront au grade concerné,
 - Les crédits suffisants seront inscrits au budget principal de l'exercice 2026 et suivants.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et par un vote à main levée à l'unanimité,

- **CRÉE un emploi non permanent de gardien de déchetterie pour une période de 3 mois allant du 06 juillet 2026 au 04 octobre 2026 à temps complet à raison de 35 heures hebdomadaires sur le grade d'adjoint technique.**
- **DIT que son niveau de recrutement et de rémunérations seront définis comme suit :**
 - **Le niveau de recrutement : diplôme de niveau IV et / ou expérience professionnelle équivalente,**
 - **Le niveau de rémunération sera calculé au maximum de l'indice brut terminal de la grille indiciaire du grade d'adjoint technique.**
- **AUTORISE le Président à mettre en œuvre la présente décision, étant précisé que :**
 - **La rémunération et le déroulement de carrière correspondront au grade concerné,**
 - **Les crédits suffisants seront inscrits au budget principal de l'exercice 2026 et suivants.**

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits

Le secrétaire,
Camille BOERIO

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME
Le Président,
Pascal GERMAIN



**Département de l'Yonne
 Canton d'Avallon
 COMMUNAUTÉ DE COMMUNES AVALLON-VÉZELAY-MORVAN
 EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**

Le mercredi 29 avril 2026, à 17 heures 30, le Conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle des maréchaux à l'Hôtel de Ville à Avallon sous la présidence de Monsieur Pascal GERMAIN.

56 Conseillers communautaires titulaires présents : Angélo ARENA, François BARBANCE, Dominin BENOIT, Olivier BERTRAND, Ysoline BIERRY, Alain BILLAUDEL, Thierry BILLOT, Camille BOÉRIO, Michel BRICAGE, Damien BRIZARD, Paule BUFFY, Françoise CHORON, Alain COMMARET, Christophe DARENNE, Ludivine DELHOSTAL, Gérard DELORME, Bernard DESCHAMPS, André DURUT, Alain GARNIER, Loïc GAUTHIER, Pascal GERMAIN, Chantal GUIGNEPIED, Sylvie GUILLOU, Alain GUITTET, Isabelle HOUÉ-HUBERDEAU (arrivée à l'OJ n° 6/1), Roger HUARD, Jérôme HUCHARD, Didier IDES, Nicole JEDYNSKI, Françoise LAURENT (départ à l'OJ n° 8/4), Laëtitia LEVOY, Serge LUCY, Olivier MAGUET, Alain MARC, Isabelle MARIANI, Bernard MASSOL, Florent MATHIEU, Patrice MENGONI, Nathalie MILLET, Franck MOINARD, Patrick MOREAU, Gérard PAILLARD, Marc PAUTET, Sébastien PAUTRE, Christian PERDU, Robert PUNGIER, Emmanuel REGNAULT, Martial RENAULT, François ROUX, Philippe RUIZ, Céline SALMON (départ à l'OJ n° 8/3), Sylvain SOLARO, Philippe VEYSSIÈRE, Louis VIGOUREUX, Élise VILLIERS et Paul-Hervé VINTROU.

13 Conseillers communautaires titulaires absents excusés en avant donné un pouvoir de vote : Laure AUDRY a donné pouvoir à Didier IDES, Stéphane BERTHELOT a donné pouvoir à Olivier MAGUET, Régis BOURGINE a donné pouvoir à Christian PERDU, Odile DOZOLME a donné pouvoir à Sylvie GUILLOU, Jean-Paul FILLION a donné pouvoir à Paule BUFFY, Jamilah HABSAOUI a donné pouvoir à Camille BOÉRIO, Jordan HEITZMANN a donné pouvoir à Thierry BILLOT, Julien LANDRÉ a donné pouvoir à Didier RICHOUX, Jean-Claude LANDRIER a donné pouvoir à Franck MONOT, Serge NASSELEVITCH a donné pouvoir à Gérard PAILLARD, Maryse OLIVIERI a donné pouvoir à Pascal GERMAIN, Didier SELLIER a donné pouvoir à Damien BRIZARD et Éric STÉPHAN a donné pouvoir à Alain GARNIER.

1 Conseillère communautaires titulaire absente excusée sans avoir donné un pouvoir de vote : Sonia PATOURET.

1 Conseillère communautaire titulaire arrivée en cours de séance en avant donné un pouvoir de vote : Isabelle HOUÉ-HUBERDEAU a donné pouvoir à Alain COMMARET (jusqu'à l'OJ n° 6/1).

2 Conseillères communautaires titulaires parties en cours de séance en avant donné un pouvoir de vote : Françoise LAURENT a donné pouvoir à Bernard DESCHAMPS (à compter de l'OJ n° 8/5) et Céline SALMON a donné pouvoir à Loïc GAUTHIER (à compter de l'OJ n° 8/4),

11 Conseillers communautaires titulaires présents avant un pouvoir de vote : Thierry BILLOT, Camille BOÉRIO, Damien BRIZARD, Paule BUFFY, Alain GARNIER, Pascal GERMAIN, Sylvie GUILLOU, Didier IDES, Olivier MAGUET, Gérard PAILLARD et Christian PERDU.

2 Conseillers communautaires suppléants présents avant un pouvoir de vote : Franck MONOT et Didier RICHOUX.

Date de la convocation	16 avril 2026
Conseillers titulaires en fonction	70
Conseillers titulaires présents	56
Conseillers titulaires présents ayant un pouvoir de vote	11
Conseillers suppléants présents ayant un pouvoir de vote	2

Secrétaire de séance : Camille BOÉRIO.

Délibération 2026-83

Objet : Création de 3 postes pour accroissement saisonnier temporaire d'activités à la piscine intercommunale

Vu le code général de la fonction publique, notamment son article L 332-23-2°,

Vu le décret n°88-145 du 15 février 1988 relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale ;

Le Président rappelle à l'assemblée que :

Conformément à l'article L 313-1 du code général de la fonction, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au Conseil Communautaire de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Considérant qu'en raison de la saison d'été, il y a lieu, de créer un emploi non permanent pour faire face à un accroissement saisonnier d'activité afin d'assurer les missions de maître-nageur sauveteur à temps complet à raison de 35 heures hebdomadaires conformément à l'article L332-23 2° du code général de la fonction publique.

Après les explications données en cours de séance, le Président propose au Conseil Communautaire, avec avis favorable de principe du Bureau Communautaire, de délibérer pour :

- Créer trois emplois non permanent d'éducateur territorial des activités physiques et sportives (ETAPS) relevant de la catégorie hiérarchique B, pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité.
- Dire que ces emplois non permanents sont créés pour une période de 8 semaines et 2 semaines allant du :
 - du 06 juillet 2026 au 30 août 2026 inclus
 - du 06 juillet 2026 au 19 juillet 2026 inclus
 - du 17 août 2026 au 31 août 2026 inclusA temps complet à raison de 35 heures hebdomadaires
- Dire que l'agent occupant ce poste devra justifier être titulaire du BNSSA ou du BPJEPSANN.
- Dire que la rémunération est fixée sur la base de la grille indiciaire relevant du grade des éducateurs territoriaux des activités physiques et sportives correspondant à l'échelon 1 au prorata du temps de travail hebdomadaire, soit 35/35^{ème}.

Et, le cas échéant,

- Autoriser le Président à mettre en œuvre la présente décision, étant précisé que :
 - La rémunération et le déroulement de carrière correspondront au grade concerné,
 - Les crédits suffisants seront inscrits au budget principal de l'exercice 2026 et suivants.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et par un vote à main levée à l'unanimité,

- **CRÉE** trois emplois non permanent d'éducateur territorial des activités physiques et sportives (ETAPS) relevant de la catégorie hiérarchique B, pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité.
- **DIT** que ces emplois non permanents sont créés pour une période de 8 semaines et 2 semaines allant du :
 - du 06 juillet 2026 au 30 août 2026 inclus
 - du 06 juillet 2026 au 19 juillet 2026 inclus
 - du 17 août 2026 au 31 août 2026 inclus

À temps complet à raison de 35 heures hebdomadaires

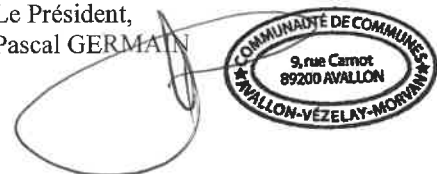
- **DIT** que l'agent occupant ce poste devra justifier être titulaire du BNSSA ou du BPJEPSANN.
- **DIT** que la rémunération est fixée sur la base de la grille indiciaire relevant du grade des éducateurs territoriaux des activités physiques et sportives correspondant à l'échelon 1 au prorata du temps de travail hebdomadaire, soit 35/35^{ème}.
- **AUTORISE** le Président à mettre en œuvre la présente décision, étant précisé que :
 - La rémunération et le déroulement de carrière correspondront au grade concerné,
 - Les crédits suffisants seront inscrits au budget principal de l'exercice 2026 et suivants.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits

Le secrétaire,
Camille BOËRIO



POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME
Le Président,
Pascal GERMAIN



Département de l'Yonne
Canton d'Avallon
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES AVALLON-VÉZELAY-MORVAN
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Le mercredi 29 avril 2026, à 17 heures 30, le Conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle des maréchaux à l'Hôtel de Ville à Avallon sous la présidence de Monsieur Pascal GERMAIN.

56 Conseillers communautaires titulaires présents : Angélo ARENA, François BARBANCE, Domin BENOIT, Olivier BERTRAND, Ysoline BIERRY, Alain BILLAUDEL, Thierry BILLOT, Camille BOÉRIO, Michel BRICAGE, Damien BRIZARD, Paule BUFFY, Françoise CHORON, Alain COMMARET, Christophe DARENNE, Ludivine DELHOSTAL, Gérard DELORME, Bernard DESCHAMPS, André DURUT, Alain GARNIER, Loïc GAUTHIER, Pascal GERMAIN, Chantal GUIGNEPIED, Sylvie GUILLOU, Alain GUITTET, Isabelle HOUÉ-HUBERDEAU (arrivée à l'OJ n° 6/1), Roger HUARD, Jérôme HUCHARD, Didier IDES, Nicole JEDYNSKI, Françoise LAURENT (départ à l'OJ n° 8/4), Laétitia LEVOY, Serge LUCY, Olivier MAGUET, Alain MARC, Isabelle MARIANI, Bernard MASSOL, Florent MATHIEU, Patrice MENGONI, Nathalie MILLET, Franck MOINARD, Patrick MOREAU, Gérard PAILLARD, Marc PAUTET, Sébastien PAUTRE, Christian PERDU, Robert PUNGIER, Emmanuel REGNAULT, Martial RENAULT, François ROUX, Philippe RUIZ, Céline SALMON (départ à l'OJ n° 8/3), Sylvain SOLARO, Philippe VEYSSIÈRE, Louis VIGOUREUX, Élise VILLIERS et Paul-Hervé VINTROU.

13 Conseillers communautaires titulaires absents excusés en avant donné un pouvoir de vote : Laure AUDRY a donné pouvoir à Didier IDES, Stéphane BERTHELOT a donné pouvoir à Olivier MAGUET, Régis BOURGINE a donné pouvoir à Christian PERDU, Odile DOZOLME a donné pouvoir à Sylvie GUILLOU, Jean-Paul FILLION a donné pouvoir à Paule BUFFY, Jamilah HABSOUÏ a donné pouvoir à Camille BOÉRIO, Jordan HEITZMANN a donné pouvoir à Thierry BILLOT, Julien LANDRÉ a donné pouvoir à Didier RICHOUX, Jean-Claude LANDRIER a donné pouvoir à Franck MONOT, Serge NASSELEVITCH a donné pouvoir à Gérard PAILLARD, Maryse OLIVIERI a donné pouvoir à Pascal GERMAIN, Didier SELLIER a donné pouvoir à Damien BRIZARD et Éric STÉPHAN a donné pouvoir à Alain GARNIER.

1 Conseillère communautaires titulaire absente excusée sans avoir donné un pouvoir de vote : Sonia PATOURET.

1 Conseillère communautaire titulaire arrivée en cours de séance en avant donné un pouvoir de vote : Isabelle HOUÉ-HUBERDEAU a donné pouvoir à Alain COMMARET (jusqu'à l'OJ n° 6/1).

2 Conseillères communautaires titulaires parties en cours de séance en avant donné un pouvoir de vote : Françoise LAURENT a donné pouvoir à Bernard DESCHAMPS (à compter de l'OJ n° 8/5) et Céline SALMON a donné pouvoir à Loïc GAUTHIER (à compter de l'OJ n° 8/4),

11 Conseillers communautaires titulaires présents avant un pouvoir de vote : Thierry BILLOT, Camille BOÉRIO, Damien BRIZARD, Paule BUFFY, Alain GARNIER, Pascal GERMAIN, Sylvie GUILLOU, Didier IDES, Olivier MAGUET, Gérard PAILLARD et Christian PERDU.

2 Conseillers communautaires suppléants présents avant un pouvoir de vote : Franck MONOT et Didier RICHOUX.

Date de la convocation	16 avril 2026
Conseillers titulaires en fonction	70
Conseillers titulaires présents	56
Conseillers titulaires présents ayant un pouvoir de vote	11
Conseillers suppléants présents ayant un pouvoir de vote	2

Secrétaire de séance : Camille BOÉRIO.

Délibération 2026-84

Objet : Création d'un poste d'assistant administratif et financier de catégorie C permanent à temps complet (35/35^{ème}) à compter du 1^{er} juillet 2026

Vu le code général de la fonction publique et notamment son article L.313-1,

Après les explications données en cours de séance, le Président propose au Conseil Communautaire, avec avis favorable de principe du Bureau Communautaire, de délibérer pour :

- Créer un emploi permanent d'assistant administratif et financier à temps complet (35/35^{ème}) sur le cadre d'emploi d'adjoint administratif à compter du 1^{er} juillet 2026 pour assurer les missions suivantes :
 - Accueil et secrétariat de l'intercommunalité,
 - Appui de la responsable des affaires administratives et financières,
 - Mise en ligne et suivi administratif des marchés publics en appui des différents responsables de service,

- Organisation de l'intercommunalité.
 - Cet emploi sera un fonctionnaire de catégorie C sur le grade d'adjoint administratif selon l'agent recruté ou par un agent contractuel conformément aux dispositions de l'article L. 332-8-2° du code général de la fonction publique, à savoir, pour les emplois de catégorie A ou B ou C, lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient et sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté.
 - Son niveau de recrutement et de rémunération seront définis comme suit :
 - Le niveau de recrutement : diplôme de niveau IV et / ou expérience professionnelle équivalente,
 - Le niveau de rémunération sera calculé au maximum de l'indice brut terminal de la grille indiciaire du grade d'adjoint administratif.
- Et, le cas échéant,
- Autoriser le Président à mettre en œuvre la présente décision, étant précisé que :
 - La rémunération et le déroulement de carrière correspondront au grade concerné,
 - Les crédits suffisants seront inscrits au budget principal de l'exercice 2026 et suivants.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et par un vote à main levée à l'unanimité,

- **CRÉÉ un emploi permanent d'assistant administratif et financier à temps complet (35/35^{ème}) sur le cadre d'emploi d'adjoint administratif à compter du 1^{er} juillet 2026 pour assurer les missions suivantes :**
 - Accueil et secrétariat de l'intercommunalité,
 - Appui de la responsable des affaires administratives et financières,
 - Mise en ligne et suivi administratif des marchés publics en appui des différents responsables de service,
 - Organisation de l'intercommunalité.
- **DIT que cet emploi sera un fonctionnaire de catégorie C sur le grade d'adjoint administratif selon l'agent recruté ou par un agent contractuel conformément aux dispositions de l'article L. 332-8-2° du code général de la fonction publique, à savoir, pour les emplois de catégorie A ou B ou C, lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient et sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté.**
- **Son niveau de recrutement et de rémunération seront définis comme suit :**
 - Le niveau de recrutement : diplôme de niveau IV et / ou expérience professionnelle équivalente,
 - Le niveau de rémunération sera calculé au maximum de l'indice brut terminal de la grille indiciaire du grade d'adjoint administratif.
- **AUTORISE le Président à mettre en œuvre la présente décision, étant précisé que :**
 - La rémunération et le déroulement de carrière correspondront au grade concerné,
 - Les crédits suffisants seront inscrits au budget principal de l'exercice 2026 et suivants.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits

Le secrétaire
Camille BOÉRIO



POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

Le Président,
Pascal GERMAIN

